

**Haute Ecole
« ICHEC – ECAM – ISFSC »**



Enseignement supérieur de type long de niveau universitaire

« Comment les clubs de football amateur à Bruxelles peuvent réduire leur impact environnemental : recommandations et stratégie pour atteindre les Objectifs de Développement Durable environnementaux émis par les Nations Unies »

Mémoire présenté par :
Victor Da Cruz Maia

Pour l'obtention du diplôme de :
Master en sciences commerciales
Année académique 2023-2024

Promoteur :
Simon Gerard

Boulevard Brand Whitlock 6 - 1150 Bruxelles

Plagiat

« Je soussigné, Da Cruz Maia, Victor Manuel, Master 1 SciCom, déclare par la présente que le Mémoire ci-joint est exempt de tout plagiat et respecte en tous points le règlement des études en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses signé lors de mon inscription à l'ICHEC, ainsi que les instructions et consignes concernant le référencement dans le texte respectant la norme APA, la bibliographie respectant la norme APA, etc. mises à ma disposition sur Moodle.

Sur l'honneur, je certifie avoir pris connaissance des documents précités et je confirme que le Mémoire présenté est original et exempt de tout emprunt à un tiers non-cité correctement. »

Dans le cadre de ce dépôt en ligne, la signature consiste en l'introduction du mémoire via la plateforme ICHEC-Student.

Déclaration sur l'honneur sur le respect des règles de référencement et sur l'usage des IA génératives dans le cadre du mémoire ou d'un travail

« Je soussigné, Da Cruz Maia, Victor Manuel, Master 1 SciCom Jour, déclare par la présente que le travail ci-joint respecte les règles de référencement des sources reprises dans le règlement des études en signé lors de mon inscription à l'ICHEC(respect de la norme APA concernant le référencement dans le texte, la bibliographie, etc.) ; que ce travail est l'aboutissement d'une démarche entièrement personnelle; qu'il ne contient pas de contenus produits par une intelligence artificielle sans y faire explicitement référence. Par ma signature, je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des documents précités et que le travail présenté est original et exempt de tout emprunt à un tiers non-cité correctement.

»

Je soussigné, Da Cruz Maia Victor Manuel (222108), déclare sur l'honneur les éléments suivants concernant l'utilisation des intelligences artificielles (IA) dans mon travail / mémoire :

Type d'assistance	Case à cocher
Aucune assistance	
Assistance avant laréaction	
Assistance à l'élaboration d'un texte	J'ai créé un contenu que j'ai ensuite soumis à une IA, qui m'a aidé à formuler et à développer mon texte en me fournissant des suggestions.
	J'ai généré du contenu à l'aide d'une IA, que j'ai ensuite retravaillé et intégré à mon travail.
	Certains parties ou passages de mon travail/mémoire ont été entièrement générés par une IA, sans contribution originale de ma part.
Assistance pour larévision du texte	J'ai utilisé un outil d'IA générative pour corriger l'orthographe, la grammaire et la syntaxe de mon texte.
	J'ai utilisé l'IA pour reformuler ou réécrire des parties de mon texte.
Assistance à latraduction	J'ai utilisé l'IA à des fins de traduction pour un texte que je n'ai pas inclus dans mon travail.
	J'ai également sollicité l'IA pour traduire un texte que j'ai intégré dans mon mémoire.
Assistance à la réalisation de visuels	J'ai utilisé une IA afin d'élaborer des visuel, graphiques ou images.
Autres usages	

Je m'engage à respecter ces déclarations et à fournir toute information supplémentaire requise concernant l'utilisation des IA dans mon travail / mémoire, à savoir :

J'ai mis en annexe les questions posées à l'IA et je suis en mesure de restituer les questions posées et les réponses obtenues de l'IA. Je peux également expliquer quel le type d'assistance j'ai utilisé et dans quel but.

Fait à Bruxelles le 17 Août 2024
222108)

Da Cruz Maia, Victor Manuel (Matricule :

« Le succès n'est pas le résultat de la chance mais du travail acharné, de la persévérance et des efforts continus »

Diego Maradona

Remerciements

Je souhaite tout d'abord adresser mes sincères remerciements à Monsieur Simon Gerard, dont l'accompagnement tout au long de la réalisation de ce mémoire a été d'une précieuse aide. Son expertise, ses conseils avisés et ses suggestions pertinentes ont joué un rôle essentiel dans la finalisation de ce travail.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à Noël Fauconnier et Audrey Demoustier, avec qui je collabore au quotidien, ainsi qu'à Emmanuel Kanyinda Kashila, XXXXX et XXXX. Leurs contributions précieuses lors des interviews qualitatives ont enrichi ma réflexion et ont été déterminantes pour l'élaboration de ce mémoire.

Je souhaite aussi exprimer ma profonde reconnaissance envers ma famille pour leur soutien indéfectible, tant financier que moral, tout au long de mon parcours académique. Mes remerciements vont également au corps professoral de l'Ephec et de l'Ichec pour leur enseignement de qualité et les savoirs précieux qu'ils m'ont transmis.

Enfin, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur soutien tout au long de ce projet. Votre encouragement et vos contributions, qu'elles aient été directes ou indirectes, ont été d'une grande importance pour mener à bien cette recherche. Je remercie également ceux et celles qui ont joué un rôle dans mon développement personnel. Votre soutien a été essentiel à mon parcours et à l'aboutissement de ce mémoire.

Table des matières

<i>Abstract</i>	11
<i>Introduction</i>	1
<i>Partie 1 : Revue de la littérature</i>	3
1. Les concepts clés.....	3
1.1 Qu'est-ce que la transition écologique ?	3
1.2 Qu'est-ce que le changement climatique ?	4
1.3 Qu'est-ce que le développement durable ?	7
1.4 Qu'est-ce que le football professionnel ?.....	9
1.5 Qu'est-ce que le football amateur ?	10
2. Les différents accords internationaux environnementaux.....	12
2.1 Le protocole de Kyoto.....	12
2.2 L'accord de Paris sur le climat.....	15
3. Impact environnemental du football : origines des émissions, effets sur ce sport et engagement de la FIFA aux accords internationaux.....	19
3.1 Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le football.....	19
3.1.1 Constructions et infrastructures.....	19
3.1.2 Les déplacements	20
3.1.3 Maillots, ballons et équipements.....	21
3.1.4 Publicité et diffusion	21
3.2 Les conséquences du réchauffement climatique sur le football.....	22
3.2.1 Déterioration des terrains et infrastructures	22
3.2.2 Impact sur la santé des joueurs et des spectateurs.....	22
3.2.3 Adaptation des événements sportifs.....	23
3.3 La participation de la FIFA dans la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.....	23
4. Les objectifs de développement durable et l'implication de l'UEFA.....	26
4.1 Définition du concept.....	26
4.2 L'accord de Paris est la locomotive des ODD	29
4.3 Les ODD au sein de l'UEFA	30
4.4 Football for the Goals : une plateforme d'aide pour le football.....	37
5. Les Objectifs de développement durable en Belgique et en région de Bruxelles-Capitale 39	
5.1 La mise en œuvre de ces ODD en Belgique	39
5.1.1 Respect et suivi des ODD environnementaux en Belgique.....	39
5.1.2 Progrès environnemental accompli	40
5.1.3 Défis à relever	43
5.2 La mise en œuvre de ces ODD dans la région de Bruxelles-Capitale	44
5.2.1 Respect et suivi de ces ODD dans la région de Bruxelles-Capitale.....	44
5.2.2 Progrès, initiatives et programmes spécifiques environnementaux à Bruxelles	45
5.2.3 Les défis et la perspective d'avenir que rencontre Bruxelles	50
6. Les objectifs de développement durable dans la sphère du football belge et bruxellois.. 52	
6.1 Les initiatives de la Fédération Royale Belge de Football.....	52
6.2 Les initiatives de la Pro League et des clubs professionnels	56
6.3 Les initiatives de l'Association des Clubs Francophones de Football	61
6.4 Revue de littérature sur les pratiques environnementales dans le football amateur	64
Partie 2 : Étude de cas.....	66
7. Enquête et collecte de données.....	66
7.1 Méthodologie de l'enquête.....	66
7.2 Guide d'entretien.....	66
7.3 Résultats et analyse des interviews avec les clubs répondant	67

8. Les défis et les besoins des clubs de football amateur à Bruxelles	71
8.1 Identification des besoins et des attentes des clubs amateur bruxellois.....	71
8.2 Analyse des défis spécifiques rencontrés au sein des clubs de football amateur à Bruxelles.....	73
9. Proposition de recommandations et stratégie	75
9.1 Recommandations pour les clubs amateurs	75
9.2 Recommandations pour les communes & Bruxelles Capitale	77
9.3 Intégration de bonnes pratiques observées dans des clubs professionnels belge.....	79
9.4 Développement d'une stratégie en collaboration avec l'ACFF adaptée aux clubs bruxellois.....	80
<i>Conclusion.....</i>	<i>85</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>87</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution de la température moyenne annuelle mondiale de 1850 à 2020	5
Figure 2 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans l’Union européenne	6
Figure 3 : Les trois piliers du développement durable	8
Figure 4 : L’organisation des championnats féminins.....	9
Figure 5 : L’organisation des championnats masculins	11
Figure 6 : Chronologie des différentes négociations climatiques.....	14
Figure 7 : Mécanisme de relèvement de l’ambition des NDCS.....	17
Figure 8 : Empreinte carbone de l’UEFA EURO 2016	20
Figure 9 : Les objectifs de développement durable.....	26
Figure 10 : Stratégie « L’union fait la force » en résumé	32
Figure 11 : Les progrès pour la politique « Climat et Plaidoyer »	34
Figure 12 : Atteinte des objectifs pour l’ODD 13	43
Figure 13 : Évaluation de la stratégie FSR en 2022	55

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACER : L'Alliance Climat Emploi Rénovation (wallonne)

ACFF : Association clubs francophones de football

ASBL : Association sans but lucratif

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDB : Convention sur la diversité biologique

CH4 : Le méthane

CIMDD : La Conférence interministérielle du développement durable

CLD : Convention sur la lutte contre la désertification

CO2 : Le dioxyde de carbone

ENV : Examen national volontaire

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

FSR : Football Social Responsibility

GDS-Index : Global Destination Sustainability Index

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

HFC : Les hydrofluorocarbures

MDP : Le Mécanisme de Développement Propre

MOC : La Mise en Œuvre Conjointe

NDC : Contributions Déterminée au niveau National

N2O : Le protoxyde d'azote

ODD : Objectifs de développement durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PACE : Le Plan Air Climat Énergie

PFC : Les perfluorocarbures

PGRD : Plan de Gestion des Ressources et des Déchets

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PRDD : Le Plan Régional de Développement Durable

RBFA : Fédération royale belge de football

RRE : Ressources Renouvelables et Énergétiques

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SDG : Sustainable Development Goals

SEMS : Sustainable Event Management System

SF6 : L'hexafluorure de soufre

TDC : Trade for Development Center

UBSSA : Union Belge des Sociétés de Sports Athlétiques

URBSFA : Union Royale Belge des Sociétés de Football Association

VUB : Vrije Universiteit Brussel

VV : Voetbal Vlaanderen

Abstract

Le football, comme beaucoup d'autres sports, commence à prendre conscience de son impact sur l'environnement. Les grandes fédérations de football, tant internationales que nationales, mettent en place des initiatives pour réduire leur empreinte carbone. Cependant, les clubs amateurs, notamment à Bruxelles, sont souvent laissés pour compte en raison de leur manque de ressources et du peu de projets écologiques qui leur sont proposés. Les déplacements des joueurs et des supporters, les infrastructures sportives, les équipements et les retransmissions télévisées contribuent tous aux émissions de carbone et à l'impact environnemental.

Ce mémoire examine comment les clubs de football amateur à Bruxelles peuvent réduire leur impact environnemental, en se basant sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Il explore les défis auxquels ces clubs font face et propose des idées pratiques pour les aider à devenir plus écologiques, malgré leurs limitations financières et organisationnelles.

L'étude montre que la fédération qui gère les clubs francophones, l'ACFF, offre très peu de soutien aux clubs bruxellois en matière d'initiatives environnementales. Les clubs de Bruxelles semblent être oubliés et n'ont pas assez d'occasions de contribuer aux efforts écologiques. Le mémoire propose des recommandations pour les clubs et les communes bruxelloises, afin qu'ils puissent adopter des pratiques plus durables et améliorer leur impact environnemental.

En conclusion, bien que des progrès aient été réalisés par les grandes fédérations et clubs professionnels, il reste encore beaucoup à faire. Le problème de l'impact environnemental dans le football amateur doit être pris au sérieux. Une stratégie plus inclusive et des soutiens accrus sont nécessaires pour aider les clubs amateurs à jouer leur rôle dans la protection de l'environnement.

Introduction

430 000 matches par saison, 1840 clubs de football et 530 496 personnes affiliées à des clubs de football. Ces trois chiffres ne vous parlent peut-être pas, mais ceux-ci représentent l'état du football belge en 2022 (*RBFA_annual_report_2022_FR.pdf*, s. d.). Bien que ce sport, qui est le plus populaire dans le monde, ait un poids considérable sur le plan économique, social et culturel dans la société, celui-ci ne prête pas encore assez d'attention au plan écologique et environnemental de la société.

En effet, le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement sont des défis mondiaux qui nécessitent des actions concertées à tous les niveaux de la société. Parmi les nombreux secteurs concernés, le sport, et plus particulièrement le football, joue un rôle significatif en raison de sa popularité et de son influence mondiale. Le football, étant le sport le plus suivi et pratiqué au monde, dispose d'une plateforme unique pour promouvoir des pratiques durables et sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Les instances dirigeantes du football, telles que la FIFA, l'UEFA et les fédérations nationales, ont commencé à intégrer des objectifs de développement durable dans leurs politiques et stratégies, en réponse aux accords internationaux comme le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

Les objectifs de développement durable, établis par les Nations Unies, constituent un cadre de référence pour un développement durable, couvrant des domaines tels que la réduction des inégalités, la santé, l'éducation, et bien sûr, l'environnement. L'Accord de Paris, en particulier, joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de ces objectifs en fixant des cibles ambitieuses pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de la durabilité. Le football, par son ampleur et son impact social, est bien placé pour contribuer à ces efforts globaux.

Étant un joueur de football depuis bientôt 21 ans et un coach depuis 8 ans bientôt, j'ai eu l'opportunité d'observer l'évolution de ce sport au travers des années. En effet, cette évolution a été observée au niveau du jeu joué en lui-même, au niveau des infrastructures mises à disposition des joueurs, des projets sociaux et inclusifs mis en place par les différentes fédérations et bien d'autres. Néanmoins, j'ai le regret de constater qu'en matière d'écologie et de respect de l'environnement, les progrès sont très faibles et peu élaborés, voire inexistants.

Ce mémoire, intitulé « **Comment les clubs de football amateur à Bruxelles peuvent réduire leur impact environnemental : recommandations et stratégie pour atteindre les Objectifs de Développement Durable environnementaux émis par les Nations Unies** », se concentre sur le rôle des clubs de football amateur à Bruxelles dans la transition écologique et leur alignement avec les Objectifs de Développement Durable environnementaux. En tant

qu'acteurs sociaux majeurs, ces clubs ont la capacité d'influencer positivement leurs communautés et de contribuer à la protection de l'environnement. Toutefois, la littérature sur les initiatives environnementales des clubs de football amateur est quasi inexistante, et il existe un besoin urgent de comprendre leurs pratiques actuelles, leurs défis et les opportunités pour améliorer leur impact environnemental.

La première partie de ce mémoire propose une revue de la littérature, définissant les concepts clé tels que la transition écologique, le changement climatique et le développement durable. Elle examine également les principaux accords internationaux environnementaux, leur importance pour le secteur du football, et les initiatives prises par les instances dirigeantes du football pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des pratiques durables. Une attention particulière est accordée aux Objectifs de Développement Durable et à leur mise en œuvre au sein de l'UEFA, ainsi qu'aux initiatives spécifiques en Belgique et dans la région de Bruxelles-Capitale.

La deuxième partie présente une étude de cas basée sur une enquête qualitative menée auprès des clubs de football amateur à Bruxelles. Cette enquête vise à collecter des données sur les pratiques environnementales actuelles des clubs, leurs initiatives et les défis auxquels ils sont confrontés. Le guide d'entretien détaillé structure cette enquête en abordant des aspects tels que la gestion des déplacements, l'utilisation des équipements, la consommation d'eau et d'électricité, et la gestion des infrastructures. Les résultats des interviews sont analysés pour identifier les tendances, les bonnes pratiques et les domaines nécessitant des améliorations.

Sur la base de cette analyse, des recommandations spécifiques sont formulées pour aider les clubs de football amateur à Bruxelles à réduire leur impact environnemental et à aligner leurs pratiques avec les ODD. Ces recommandations incluent l'intégration des bonnes pratiques observées dans les clubs professionnels belges, le développement d'une stratégie en collaboration avec l'Association des Clubs Francophones de Football, et l'identification des besoins et des attentes des clubs amateurs en termes de ressources et de soutien.

Ce mémoire a donc l'ambition d'initier un mouvement au sein de football amateur bruxellois pour lutter contre le réchauffement climatique et pour préserver notre environnement. L'objectif étant de proposer des recommandations et une stratégie en guise de tremplin pour que les clubs puissent passer du statut de « supporters » à celui de « joueur ».

Partie 1 : Revue de la littérature

1. Les concepts clés

Dans le cadre de ce mémoire, il est important de définir cinq concepts fondamentaux : le changement climatique, le développement durable, la transition écologique, le football amateur et le football professionnel. Bien que ces concepts puissent paraître abstraits à première vue, ils revêtent, tout de même, une importance cruciale dans le contexte de cette réflexion. Le changement climatique, en tant que phénomène mondial aux nombreuses conséquences, pose des défis capitaux pour les sociétés actuelles, y compris dans le domaine du sport. De même, le développement durable, en proposant une approche globale des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, offre des pistes stratégiques pour une transition écologique dans divers secteurs, y compris celui du sport amateur. En intégrant le concept de transition écologique, l'étude explorera comment les clubs de football amateur de Bruxelles peuvent atteindre les Objectifs de Développement Durable. Des stratégies innovantes seront adoptées pour promouvoir des pratiques sportives, plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, en définissant ces cinq concepts clé, nous pourrons mieux comprendre les défis et les opportunités qui pourraient survenir afin qu'une transformation positive des clubs de football amateur à Bruxelles soit effectuée.

1.1 Qu'est-ce que la transition écologique ?

Premièrement, « la transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs » (Oxfam, 2022).

En d'autres termes, la transition écologique, un concept essentiel dans le contexte actuel de préoccupation croissante pour l'environnement, se définit comme un ensemble de stratégies et de comportements visant à réduire l'impact environnemental des activités humaines, en particulier sur le plan énergétique et climatique (Désaunay, 2022).

En Belgique, plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret a été approuvé pour coordonner et renforcer les actions en faveur de cette transition. Ce décret fixe des objectifs ambitieux, notamment la neutralité carbone d'ici 2050 et une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action coordonné et transversal a été élaboré, mobilisant toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et impliquant la participation de la société civile, des administrations et des organismes publics. Ce plan se concentre sur six axes prioritaires :

- **La mobilité** : favoriser des déplacements respectueux de l'environnement en optimisant les trajets et en adoptant des flottes de véhicules écologiques.
- **Les infrastructures immobilières** : soutenir la transition environnementale des bâtiments en améliorant leur qualité, en favorisant le réemploi de matériaux et en intégrant des solutions énergétiques durables.
- **Les marchés publics** : intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics, encourager l'utilisation de produits durables et limiter les achats de biens non-essentiels.
- **L'adaptation comportementale** : encourager de nouvelles pratiques de travail favorables à l'environnement, telles que le télétravail et la réduction de la consommation de ressources.
- **Formation, information, sensibilisation** : diffuser des connaissances sur la transition écologique à travers la société et promouvoir une culture de durabilité par le biais de la formation et de la sensibilisation.
- **Mesures transversales** : mettre en place des outils pour soutenir financièrement la transition écologique, identifier les acteurs clé et favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2021).

Cette transition requiert, donc, des changements profonds dans les politiques publiques, les comportements individuels et les pratiques industrielles afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de préserver les ressources naturelles.

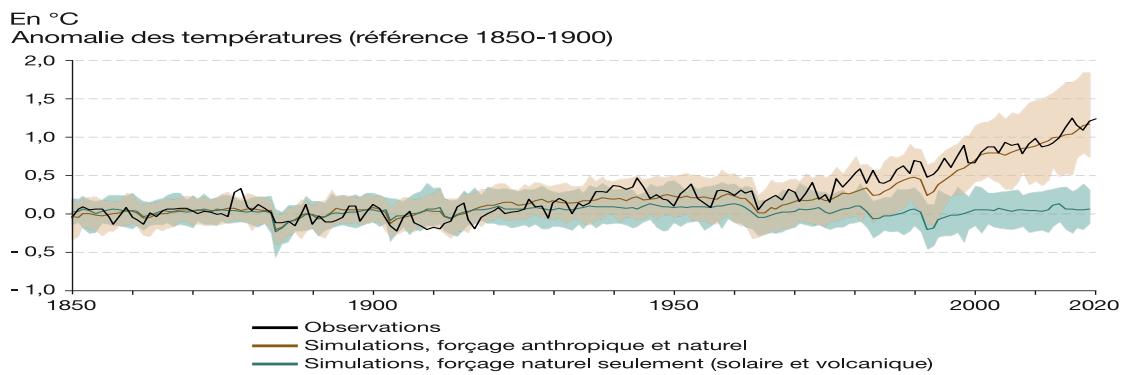
1.2 Qu'est-ce que le changement climatique ?

Ensuite, le changement climatique se réfère à l'ensemble des variations significatives et durables des paramètres climatiques observés à l'échelle mondiale ou régionale sur de longues périodes, généralement des décennies ou plus. Au cours du dernier siècle, divers indicateurs, tels que l'augmentation des températures à la surface de la Terre et l'élévation du niveau moyen des océans, mettent en évidence un changement du climat à l'échelle mondiale (Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique, 2022).

La température moyenne à la surface de la Terre a connu une hausse d'environ 1,1 °C au cours de la décennie 2010-2019 par rapport à la période de référence 1850-1900 (La commission européenne, s. d.). Cette augmentation est plus prononcée sur les continents, où elle atteint 1,6 °C, tandis que les océans ont enregistré une augmentation de 0,9 °C. Depuis les années 1970, ce réchauffement s'est accéléré, avec une intensité deux à trois fois plus grande aux latitudes élevées de l'hémisphère nord, ce qui se traduit par une réduction significative de la banquise, surtout pendant les mois estivaux. Parallèlement, le niveau moyen des mers a augmenté d'environ 20 cm depuis 1900, et cette élévation s'est accélérée depuis les années 1990, atteignant 3,7 mm par an sur la période 2006-2018. Cette accélération est principalement attribuée à la fonte des glaciers de montagne et des calottes glaciaires du

Groenland et de l'Antarctique, contribuant ainsi à l'apport d'eau douce dans les océans (Cassou & Masson-Delmotte, 2023).

Figure 1 : Évolution de la température moyenne annuelle mondiale de 1850 à 2020



Source : Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique. (2022). Chiffres clés du climat France, Europe et Monde. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/1-observations-du-changement-climatique>

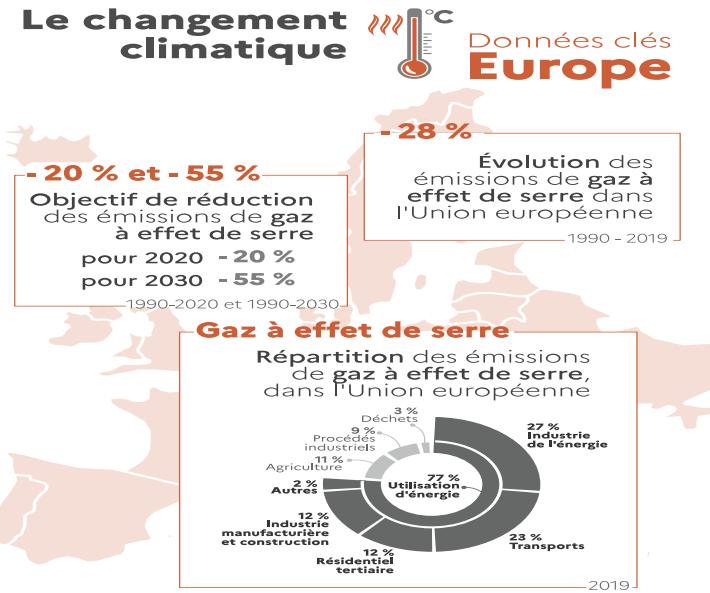
D'après les Nations Unies, les combustibles fossiles dominent en tant que principale source d'énergie, générant plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les transports, la surconsommation et les pratiques de construction inefficaces aggravent cette crise, tandis que d'autres activités telles que la production alimentaire et la déforestation contribuent également de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (Nations Unies, s. d.).

- **Combustibles fossiles** : le charbon, le pétrole et le gaz naturel représentent la principale source d'énergie utilisée dans de nombreux secteurs, contribuant ainsi à plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- **Transports** : les véhicules routiers, les navires et les avions fonctionnant majoritairement aux combustibles fossiles sont une source importante d'émissions de dioxyde de carbone, contribuant ainsi au réchauffement climatique.
- **Surconsommation** : nos habitudes de consommation, telles que le choix de notre logement, de nos modes de déplacement, de notre alimentation et de nos biens de consommation, ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre, avec une responsabilité accrue pour les personnes les plus riches.

- **Bâtiments** : les bâtiments résidentiels et commerciaux, utilisant souvent des combustibles fossiles pour le chauffage et la climatisation, sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, accentuée par la croissance de la demande énergétique et l'essor des technologies.

- **Autres activités** : la production alimentaire, la déforestation, l'industrie manufacturière et l'exploitation minière sont également des sources significatives d'émissions de gaz à effet de serre, soulignant la nécessité d'une approche holistique pour lutter contre le réchauffement climatique.

Figure 2 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne



Source : Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique. (2022). Chiffres clés du climat France, Europe et Monde. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/1-observations-du-changement-climatique>

Toujours selon les Nations Unies, les conséquences du réchauffement climatique sont multiples et touchent différents aspects de la vie sur Terre (Nations Unies, s. d.) :

- **Températures plus élevées et extrêmes** : les périodes de chaleur intense sont plus fréquentes et plus longues, entraînant des risques accrus pour la santé, notamment des coups de chaleur et des maladies liées à la chaleur. Les incendies de forêt deviennent plus fréquents et plus graves, détruisant des habitats naturels et menaçant les communautés.
- **Tempêtes et précipitations intensifiées** : les précipitations extrêmes et les tempêtes plus fréquentes augmentent le risque d'inondations, de glissements de terrain et d'autres catastrophes naturelles. Les communautés côtières sont particulièrement vulnérables aux tempêtes et à l'érosion côtière.
- **Sécheresses accrues** : les régions touchées par la sécheresse voient leurs ressources en eau diminuer, ce qui affecte l'agriculture, la disponibilité en eau potable et la santé des écosystèmes. Les sécheresses prolongées peuvent entraîner la désertification des terres et la perte de sol fertile.
- **Montée des océans** : l'élévation du niveau de la mer menace les régions côtières, augmentant le risque d'inondations côtières et de submersion des terres basses. Les îles et les zones côtières densément peuplées sont particulièrement exposées aux effets de la montée des océans.
- **Perte de biodiversité** : le réchauffement climatique perturbe les habitats naturels et les cycles écologiques, entraînant le déplacement et l'extinction des espèces. Les écosystèmes

sensibles, tels que les récifs coralliens et les zones arctiques, sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques rapides.

- **Insécurité alimentaire** : les variations climatiques affectent la production agricole, réduisant les rendements des cultures et menaçant la sécurité alimentaire des populations vulnérables. Les pénuries alimentaires peuvent conduire à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à l'insécurité nutritionnelle.

- **Risques sanitaires accrus** : les températures plus élevées favorisent la propagation des maladies transmises par les vecteurs, telles que le paludisme et la dengue. La pollution de l'air, exacerbée par le réchauffement climatique, aggrave les problèmes respiratoires et cardiovaskulaires.

- **Pauvreté et déplacements de population** : les catastrophes climatiques et les changements environnementaux contribuent à la pauvreté en détruisant les moyens de subsistance des populations agricoles et en perturbant les économies locales. Les déplacements de population, qu'ils soient temporaires ou permanents, peuvent entraîner des tensions sociales et des conflits.

1.3 Qu'est-ce que le développement durable ?

De plus, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Harlem Brundtland, 1987).

Le développement durable, tel qu'encouragé depuis la conférence de Rio en 1992, vise à établir des politiques économiques efficaces qui prennent en compte à la fois les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Cette approche cherche à équilibrer les besoins actuels avec la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le concept de développement durable, popularisé notamment par le rapport Brundtland, met en lumière l'importance de maintenir un équilibre entre la croissance économique, le bien-être social et la préservation de l'environnement (Brunel, 2018).

Les trois piliers du développement durable sont interdépendants et se renforcent mutuellement (*ep-2010-developpementdurableguide.pdf*, s. d.).

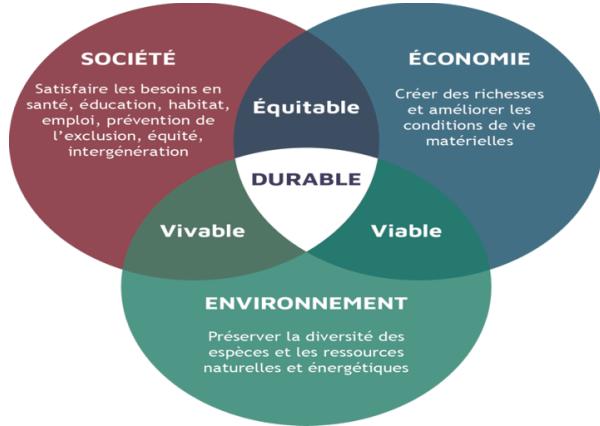
Le pilier économique implique la mise en place d'une économie qui favorise la croissance tout en préservant l'environnement et en promouvant la justice sociale. Cela signifie adopter des pratiques économiques durables qui ne compromettent pas les ressources naturelles et qui répartissent équitablement les richesses.

Le pilier social met l'accent sur le bien-être des individus et des communautés, en promouvant l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail pour tous. Il encourage également la diversité culturelle comme une richesse de l'humanité à préserver.

Le pilier environnemental cherche à minimiser l'impact des activités humaines sur les écosystèmes, la biodiversité et les ressources naturelles, afin de préserver ces éléments essentiels à la survie et à l'épanouissement des générations futures. Cela implique de trouver

un équilibre entre la satisfaction des besoins humains et la préservation de l'environnement à long terme.

Figure 3 : Les trois piliers du développement durable



Source : Carbo academy. (2023). Appliquer les 3 piliers du développement durable en entreprise. <https://www.hellocarbo.com/blog/reduire/3-piliers-du-developpement-durable/>

Le développement durable est donc un processus évolutif continu qui vise à harmoniser les aspects économiques, sociaux et environnementaux de notre société. Il ne s'agit pas d'une destination finale, mais plutôt d'un chemin que nous devons emprunter pour créer un équilibre durable entre les besoins des individus, des communautés et de la planète.

Ce processus implique de garantir l'**équité** économique en assurant que les avantages de la croissance économique sont partagés de manière équitable entre tous les membres de la société. Il vise également à promouvoir la **viabilité** environnementale en préservant les ressources naturelles et en réduisant notre empreinte écologique pour assurer la durabilité des écosystèmes et des ressources pour les générations futures.

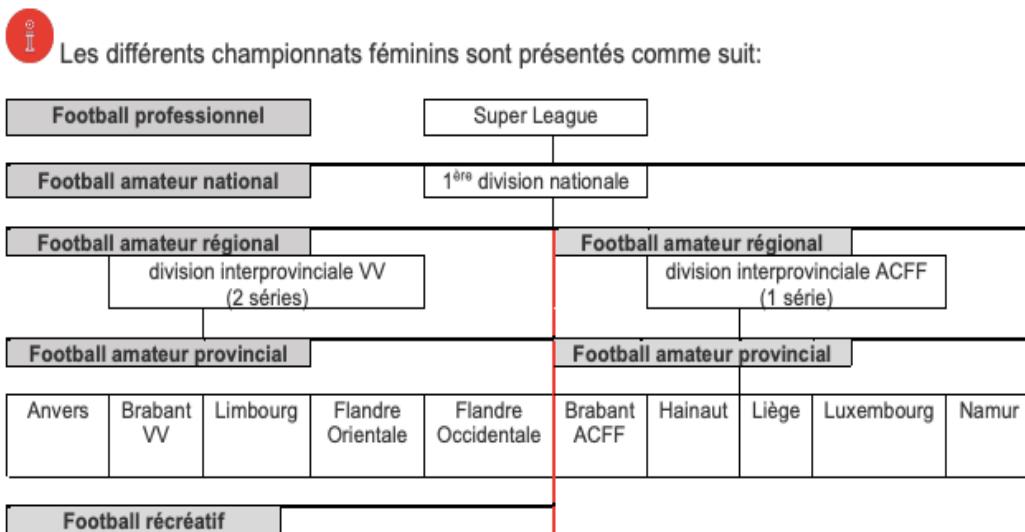
En outre, le développement durable cherche à créer des sociétés **vivables**, où les conditions de vie sont acceptables pour tous les individus, en garantissant l'accès aux besoins fondamentaux tels que l'eau potable, le logement et la sécurité, tout en favorisant une qualité de vie élevée sur le plan social et environnemental (*ep-2010-developpementdurableguide.pdf*, s. d.).

En résumé, le développement durable est un processus global qui vise à créer un équilibre dynamique entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux, tout en assurant la prospérité des générations actuelles et futures.

1.4 Qu'est-ce que le football professionnel ?

Penchons-nous désormais sur le football. Comme les figures ci-dessous le montrent, le football professionnel est composé des championnats de la Jupiler Pro League (division 1A) et la Challenger Pro League (division 1B). De plus, les championnats des jeunes Elite masculins, féminins et la Super League du football féminin sont également considérés comme du football professionnel (*URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf*, s. d.).

Figure 4 : L'organisation des championnats féminins



SOURCE : Article B7.3 du Règlement Fédéral. (2024). Livret B, Titre 7 - Compétitions.
https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement/reglement_federal/URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf

L'organisation et la régulation du football professionnel belge sont sous la responsabilité de l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association (qui est l'instance dirigeante du football en Belgique) en collaboration avec la Pro League.

Il est important de précisé « qu'en tant que membre de la Fédération Internationale de Football Association depuis la fondation de celle-ci, l'URBSFA est reconnue par toutes les fédérations étrangères comme étant la seule fédération représentant le football belge ».

Cette fédération dispose de différents pouvoirs tels que le pouvoir réglementaire (législatif), le pouvoir exécutif et le pouvoir disciplinaire/juridictionnel (*URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_2_Organisation-de-la-Federation.pdf*, s. d.).

Le football professionnel belge occupe une place centrale dans le paysage sportif, social et culturel de la Belgique, attirant des milliers de supporters dans les stades chaque semaine et bénéficiant d'une couverture médiatique importante à travers le pays. Il constitue également une source importante de revenus économiques, contribuant à l'économie locale et nationale à travers les droits de diffusion télévisuelle, la vente de billets, les partenariats commerciaux

et d'autres sources de revenus liées au sport professionnel. En effet, lors de la saison 2021-2022, le football professionnel belge a enregistré un chiffre d'affaires sans précédent qui s'élevait à 381,5 millions d'euros (Deloitte, 2023).

1.5 Qu'est-ce que le football amateur ?

Enfin, derrière l'appellation quelque peu simpliste de "football amateur", se trouve la véritable essence de notre passion pour le sport du ballon rond. Le football amateur englobe tous les joueurs et équipes qui évoluent en dehors des divisions professionnelles du football, telles que la Jupiler Pro League (division 1A) et la Challenger Pro League (division 1B) (*URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf*, s. d.). En d'autres termes, le football amateur en Belgique désigne la pratique non-professionnelle du football organisée au sein de clubs, associations et ligues à travers le pays. Le football amateur se concentre davantage sur la participation, le développement des compétences et le plaisir du jeu plutôt que sur des objectifs financiers ou de compétition intense.

Les clubs de football amateur en Belgique sont souvent des organisations à but non-lucratif, gérées par des bénévoles et ancrées au sein des communautés locales. Ils accueillent un large éventail de participants, des jeunes joueurs garçons ou filles débutants aux adultes hommes ou femmes de tout âge, offrant ainsi une plateforme pour l'engagement sportif, le développement personnel et la socialisation.

Le football amateur en Belgique est divisé en plusieurs entités régionales, comprenant notamment l'Association des Clubs Francophones de Football et Voetbal Vlaanderen. Chaque fédération est responsable de l'organisation et de la régulation du football amateur dans sa région respective, couvrant les aspects tels que les compétitions, les règlements, la formation des entraîneurs et des arbitres, ainsi que le développement des jeunes talents (*URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf*, s. d.).

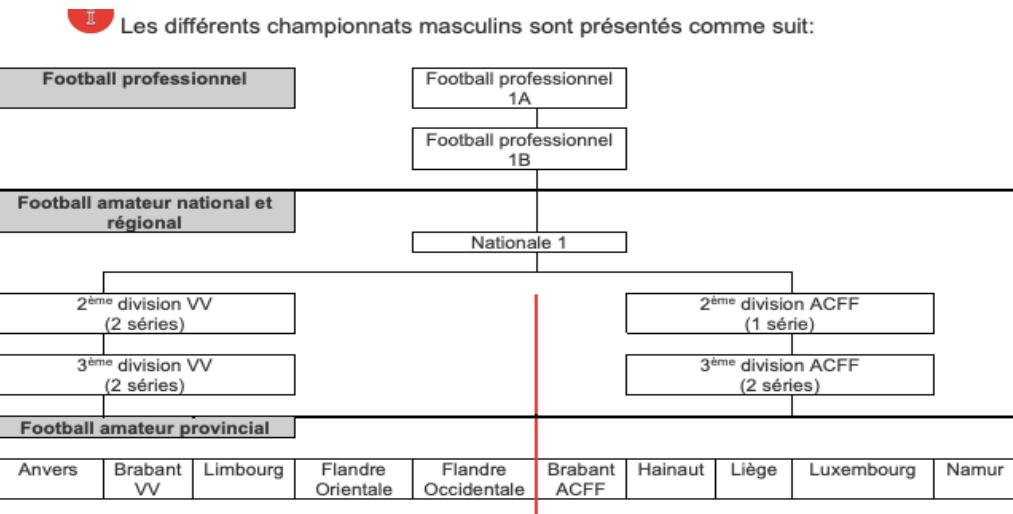
« Les clubs de la Région de Bruxelles-Capitale sont, sur le plan régional, répartis auprès des championnats de Voetbal Vlaanderen ou de l'ACFF, selon qu'ils aient choisi de s'affilier à l'ACFF, à Voetbal Vlaanderen ou à l'URBSFA » (*URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf*, s. d.).

Autrement dit, à Bruxelles, où les communautés linguistiques francophone et néerlandophone coexistent, la division entre l'ACFF et Voetbal Vlaanderen peut parfois présenter des particularités. Certains clubs de Bruxelles peuvent être affiliés à l'ACFF en raison de leur majorité francophone, tandis que d'autres peuvent relever de Voetbal Vlaanderen en raison de leur majorité néerlandophone.

Les compétitions de football comprennent des championnats provinciaux répartis par région à travers la Belgique ainsi que des championnats nationaux (*URBSFA_Reglement_LIVRE_B.pdf*,

s. d.). Pour mieux visualiser les championnats organisés dans toute la Belgique, voici un aperçu de ces compétitions d'après le règlement fédéral football publié par la URBSFA.

Figure 5 : L'organisation des championnats masculins



Source : Article B7.3 du Règlement Fédéral. (2024). Livret B, Titre 7 - Compétitions.

https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Compétitions.pdf

Les objectifs principaux de ces compétitions sont de promouvoir la pratique sportive, l'esprit d'équipe, la camaraderie et le fair-play, tout en offrant aux joueurs la possibilité d'entrer en compétition dans un environnement convivial et inclusif.

Le football amateur en Belgique joue un rôle crucial dans la promotion de l'activité physique et du bien-être social. En encourageant la participation de tous les membres de la société, indépendamment de leur niveau de compétence ou de leurs antécédents socio-économiques, le football amateur contribue à renforcer les liens au sein des quartiers, des villes et des régions, tout en véhiculant des valeurs telles que le respect, l'engagement et l'inclusion.

2. Les différents accords internationaux environnementaux

Dans le cadre de ce mémoire qui examine comment les clubs de football amateur à Bruxelles peuvent réduire leur impact environnemental en s'alignant sur les Objectifs de Développement Durable environnementaux des Nations Unies, il est essentiel de comprendre l'importance des accords internationaux sur le changement climatique. Parmi ces accords, le Protocole de Kyoto et, plus récemment, l'Accord de Paris, signé lors de la COP21, représentent des étapes cruciales dans les efforts globaux pour atténuer le changement climatique et promouvoir une transition vers une économie durable. De plus, il est fondamental de reconnaître que ces accords ont contribué à établir des objectifs mondiaux en matière de durabilité environnementale.

Ces accords mettent donc en lumière la nécessité pour tous les acteurs, y compris les clubs de football amateur, de contribuer aux efforts globaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une économie durable.

2.1 Le protocole de Kyoto

La première période d'engagement

Dans un premier temps, le Protocole de Kyoto, issu de la Conférence des Parties (COP) n°3 en 1997 à Kyoto, Japon, a introduit un cadre contraignant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Son objectif principal était de réduire en moyenne d'au moins 5 % les émissions de GES des pays industrialisés sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990. Les pays de l'UE, par exemple, se sont engagés à une baisse attendue des émissions de 8 %. Quatre gaz à effet de serre principaux sont concernés : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), ainsi que deux familles de gaz fluorés : les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) (083a4d43-9d2a-49f6-9371-cbfd4b61de32_en.pdf, s. d.; Collard, 2021; UNFCCC, s. d.).

Pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur, une série de conditions devaient être remplies. Tout d'abord, il fallait que le protocole soit ratifié par un nombre minimum de Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Cette ratification exigeait la participation d'au moins 55 pays, représentant collectivement au moins 55 % des émissions de CO₂ générées par les pays industrialisés en 1990. Ce seuil était crucial pour assurer un engagement significatif des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (Collard, 2021).

Le processus de ratification s'est avéré complexe et a nécessité plusieurs années de négociations et de diplomatie. Finalement, en février 2005, le Protocole de Kyoto est officiellement entré en vigueur, marquant une étape importante dans la lutte mondiale contre le changement climatique. À ce moment-là, 128 Parties avaient ratifié le protocole, montrant un soutien significatif à l'accord international (Collard, 2021).

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto a été accueillie avec un mélange de célébration et de soulagement par la communauté internationale. C'était la première fois qu'un accord contraignant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre était mis en place à l'échelle mondiale. Cependant, certains pays, notamment les États-Unis et l'Australie, ont refusé de ratifier le protocole, ce qui a suscité des inquiétudes quant à son efficacité à long terme (Collard, 2021).

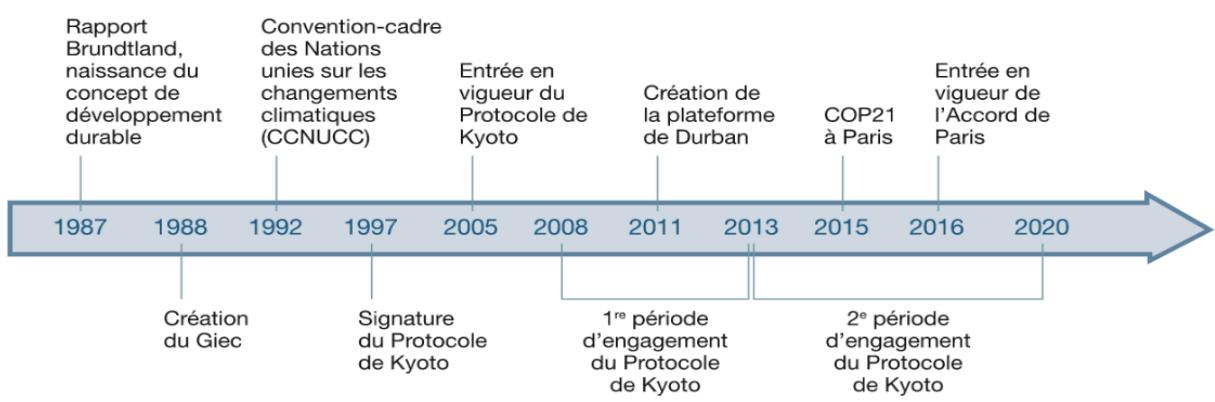
Malgré ces défis, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto a marqué le début d'une nouvelle ère dans la coopération internationale sur le changement climatique. Elle a jeté les bases d'un cadre juridique et institutionnel pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ouvrant la voie à des efforts accrus pour atténuer les effets du changement climatique à l'échelle mondiale (Collard, 2021).

Le Protocole de Kyoto distingue les pays industrialisés des pays en développement. Les pays industrialisés ont des objectifs contraignants de réduction d'émissions, tandis que les pays en développement ne sont pas soumis à des objectifs chiffrés. Pour atteindre leurs objectifs, le protocole a introduit plusieurs mécanismes de flexibilité. Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) permet aux pays contraints par des objectifs chiffrés de mener des projets de réduction des émissions dans des pays en développement et de déduire les résultats obtenus de leurs propres objectifs. La Mise en Œuvre Conjointe (MOC) permet aux pays avec des objectifs assignés de mener des projets de réduction des émissions dans d'autres pays ayant également des objectifs, et de déduire ces réductions de leurs propres objectifs (Collard, 2021).

En plus de ces mécanismes, le Protocole de Kyoto a introduit un système d'échange international des droits d'émission. Ce système permet aux pays avec des objectifs d'acheter et de vendre des crédits d'émission entre eux, offrant ainsi une certaine flexibilité dans l'atteinte des objectifs. Ces mécanismes ont été conçus pour encourager la coopération internationale et aider les pays à atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions de manière efficace et économique. Bien que ces mécanismes aient été innovants à l'époque, leur efficacité et leur équité ont été remises en question au fil du temps, et des révisions sont nécessaires pour les adapter aux défis climatiques actuels (Collard, 2021).

Cependant, le bilan du Protocole de Kyoto est mitigé. Bien qu'il ait réussi à réduire les émissions de GES de 24 % entre 1990 et 2012 pour les pays contraints par le protocole, il n'a pas réussi à inclure les principaux émetteurs tels que les États-Unis, la Chine et l'Inde. De plus, certains pays comme le Canada ont quitté le protocole en raison de difficultés à respecter leurs obligations. Cette exclusion des principaux émetteurs et les retraits volontaires de certains pays ont remis en question l'efficacité et l'universalité du Protocole de Kyoto. Malgré ses défis, le Protocole de Kyoto a jeté les bases d'une prise de conscience mondiale sur le changement climatique et a ouvert la voie à des accords ultérieurs, tels que les Accords de Paris (Collard, 2021).

Figure 6 : Chronologie des différentes négociations climatiques



Source : Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique. (2022). Chiffres clés du climat France, Europe et Monde.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/livre?page=59>

La deuxième période d'engagement

Ensuite, d'après climat.be, la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, établie lors de la conférence climatique de Doha en 2012, était une réponse cruciale à la nécessité de poursuivre les efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (climat.be, s. d.). Cette période, couvrant les années 2013 à 2020, représentait une extension de l'accord initial et visait à maintenir un cadre juridiquement contraignant pour les pays industrialisés afin de réduire leurs émissions.

L'un des points clé de cette prolongation était l'objectif collectif de réduction des émissions de 18 % par rapport aux niveaux de 1990 pour les 37 pays industrialisés impliqués. Parmi ces pays, se trouvaient les 27 états membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande et la Croatie qui en feront bientôt partie, la Norvège, la Suisse, l'Australie, l'Ukraine, la Biélorussie, ainsi que plusieurs petits états comme Monaco et le Liechtenstein. Cette réduction était considérée comme cruciale pour répondre aux préoccupations des pays en développement, qui attendaient des actions concrètes de la part des nations les plus développées pour réduire leur empreinte carbone et montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique (climat.be, s. d. ; Myclimate, 2022 ; Robert, 2020).

Cependant, toujours selon climat.be, cette seconde période d'engagement n'a pas été sans défis. Plusieurs pays industrialisés, y compris le Canada, le Japon, la Russie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que les États-Unis, ont exprimé leur réticence à s'engager dans cette prolongation. Les désaccords ont également surgi concernant les droits d'émission excédentaires de la première période d'engagement, ce qui a entraîné des négociations complexes pour parvenir à un consensus sur leur utilisation et leur échange.

Malgré ces obstacles, la prolongation du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement a été largement considérée comme essentielle pour maintenir l'élan des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique. Cependant, il était clair que des révisions seraient nécessaires pour accroître l'ambition des objectifs de réduction, notamment à la lumière des recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui préconisait des réductions plus importantes pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C (climat.be, s. d.).

En résumé, la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto représentait un pas en avant important dans la lutte mondiale contre le changement climatique, mais elle mettait également en évidence les défis persistants et la nécessité d'une action plus ambitieuse pour atteindre les objectifs climatiques à long terme.

2.2 L'accord de Paris sur le climat

Depuis le 12 décembre 2015, lors de la COP21, 195 membres de la CCNUCC ont approuvé et accepté à l'unanimité un nouvel accord sur le climat : l'accord de Paris, qui vient marquer un événement décisif dans la lutte contre le changement climatique. Cet accord vient donc compléter la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique datant de 1992 et le protocole de Kyoto datant de 1997. Il est également ambitieux ,car il propose des bases solides pour la politique climatique et internationale pour les années à venir (Maréchal, 2016).

De plus, d'après Laurent Fabius, cet accord est considéré comme étant un « projet d'accord différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant ». Pour d'autres observateurs, celui-ci est qualifié de « premier accord universel de lutte contre le réchauffement climatique » (Maréchal, 2016).

Cependant, l'acceptation de l'accord ne veut pas dire ratification de celui-ci. Lors d'une déclaration datant du 29 janvier 2016, l'ONU a communiqué que l'accord de Paris « entrera en vigueur le trentième jour suivant la date à laquelle au moins 55 parties à la Convention qui représentent en tout au moins environ 55 % des émissions de gaz à effet de serre mondial auront déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du secrétaire général de l'ONU » (Le Puill, 2016). Par conséquent, ce n'est que le 4 novembre 2016 que l'accord de Paris est entré en vigueur (*L'Accord de Paris / CCNUCC*, s. d.).

Les objectifs de l'accord de Paris :

L'ambition de cet accord est visible au niveau des objectifs qu'il poursuit. Ces objectifs se divisent en trois piliers fondamentaux : la diminution, le changement et l'investissement (*french_paris_agreement.pdf*, s. d.). Ces objectifs ont pour mission principale de renforcer la réponse mondiale face aux enjeux du changement climatique dans un contexte de développement durable.

1. *L'atténuation :*

L'objectif principal de l'accord est de contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel. C'est dans la poursuite de l'objectif principal que découle l'objectif secondaire. L'accord a également pour but de limiter l'augmentation de la température à 1.5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En poursuivant ces objectifs, cela permettrait de réduire considérablement les risques et les effets du changements climatiques.

2. *L'adaptation :*

Cet accord a aussi pour objectif d'améliorer la capacité des pays à affronter et à s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique. Il permettrait également de promouvoir la résistance face aux changements et le développement à faible émission de gaz à effet de serre, sans compromettre la production alimentaire.

3. *La finance :*

L'accord poursuit deux objectif financier en simultané. Il y a donc une ambition de mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements pour venir en aide aux pays en voie de développement. De plus, il a également pour mission de rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques poursuivis pour aller vers un développement durable (*french_paris_agreement.pdf*, s. d.).

Le mode de fonctionnement :

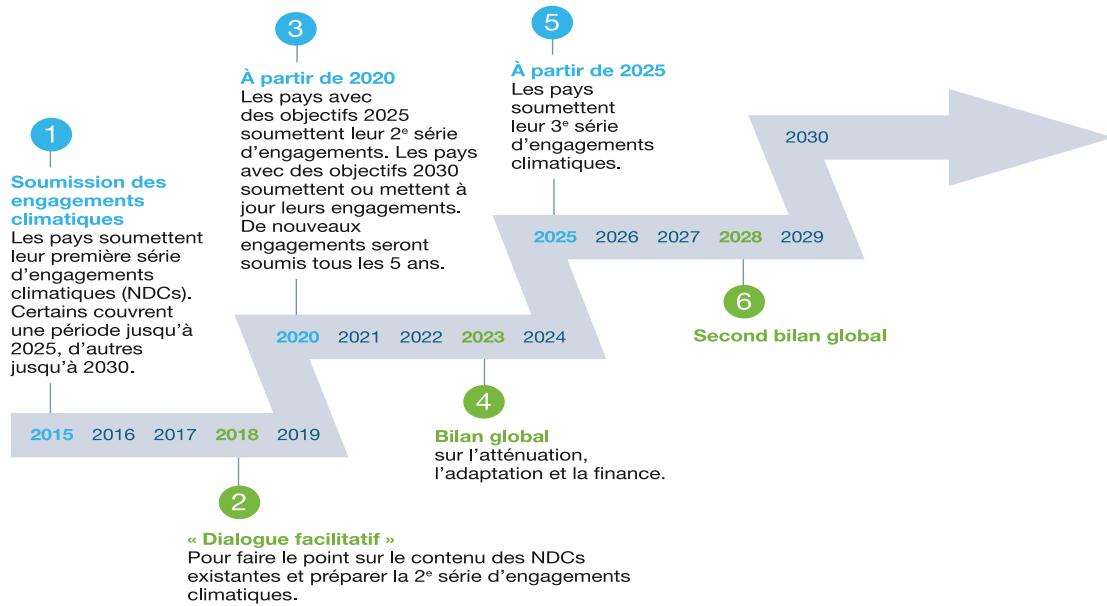
L'accord de Paris se différencie du protocole de Kyoto de par sa promotion de la participation active et de la flexibilité pour inciter toutes les Parties à s'engager en faveur du climat. Son fonctionnement repose sur plusieurs piliers tels qu'un cycle quinquennal de révision des engagements nationaux, un mécanisme de transparence et d'auto-responsabilisation, ainsi qu'un soutien aux pays en développement (Ministère de la transition écologique, s. d.).

Ce traité adopte donc la méthode du « bottom up », laissant à chaque pays le choix des efforts qu'il est capable et souhaite entreprendre. Les pays développés doivent fixer des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre, tandis que les pays en développement doivent continuer à consolider leurs efforts d'atténuation. Chaque pays ayant ratifié le traité est tenu d'établir, de communiquer et d'actualiser ses propres Contributions Déterminée au niveau National (NDC), qui doivent quant à elles être révisées à la hausse tous les 5 ans. Ce mécanisme, plus communément appelé cycle quinquennal, exige que tous les pays présentent des NDC améliorées contenant des objectifs plus ambitieux à chaque cycle. Cette approche assure une intensification des efforts de réduction des émissions au fil du temps (Maréchal, 2016).

De plus, lors de ces cycles quinquennaux, un bilan global, également appelé « Global Stocktake » est effectué afin d'évaluer les progrès réalisés dans la poursuite des divers objectifs de l'accord. Comme illustré dans la figure, ci-dessus, le premier bilan global s'est

déroulé en 2023 et il incite les pays à renforcer leurs engagements pour atteindre les objectifs fixés (Climat.be, s. d.).

Figure 7 : Mécanisme de relèvement de l'ambition des NDCS



Source : Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique. (2022). Chiffres clés du climat France, Europe et Monde. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/17-laccord-de-paris>

Ensuite, lors de la mise en place de ce traité, un mécanisme de transparence, permettant de suivre les progrès des différents pays vers leurs objectifs climatiques, a été instauré. Ce processus qui s'appuie sur la transparence des actions et du soutien, simplifie ainsi la vérification et la comparaison des efforts fournis par les différentes Parties. En effet, chaque pays est contraint à soumettre régulièrement des rapports détaillés sur leurs émissions de gaz à effet de serre et sur les progrès réalisés vers leurs contributions déterminées au niveau national. Ces rapports doivent contenir des informations sur les politiques et les mesures implémentées, ainsi que sur les impacts et adaptation aux changements climatiques (Tabau, 2016).

En outre, un cadre de transparence développé ordonne des règles standards tout en proposant une flexibilité aux pays en développement selon leurs capacités. Les rapports soumis par les pays sont étudiés par des experts internationaux et font ainsi l'objet d'un examen et d'une évaluation collective. L'objectif de ce mécanisme est de garantir la précision et la crédibilité des informations fournies ce qui renforcerait la confiance entre les Parties et le public. Ce cadre fournit également une aide ciblée aux pays en développement, en identifiant à l'avance les défis et les besoins en renforcement de capacités (Tabau, 2016).

C'est de cette manière que l'accord de Paris assure un suivi clair et précis des efforts réalisés par chaque pays, encourageant une ambition croissante dans la lutte contre le changement climatique (Tabau, 2016).

Enfin, l'accord de Paris prévoit également des mécanismes de soutien pour aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le financement et le transfert de technologies représentent deux solutions pour ces pays. D'une part, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour venir en aide aux pays en développement (cf. supra p 16). D'une autre part, en plus de cette aide financière, l'accord encourage le transfert de technologies écologiques aux pays en développement pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation (*french_paris_agreement.pdf*, s. d.).

En résumé, l'Accord de Paris établit un cadre pour des actions climatiques globales de plus en plus ambitieuses, avec des révisions et des évaluations régulières, tout en offrant un soutien aux pays en développement et en tenant compte des différentes capacités et responsabilités des pays.

3. Impact environnemental du football : origines des émissions, effets sur ce sport et engagement de la FIFA aux accords internationaux

Les accords de Paris et de Kyoto sont essentiels pour le football, car ils établissent des objectifs mondiaux, donc une ligne directrice, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer le changement climatique. Ces accords encouragent les grandes organisations, telles que la FIFA et l'UEFA, à adopter des pratiques durables. En alignant leurs stratégies sur ces objectifs, ces instances peuvent non seulement diminuer leur propre impact environnemental, mais aussi sensibiliser des millions de fans à l'importance de la durabilité. Les initiatives dérivées de ces accords contribuent à réduire les émissions de carbone liées aux événements sportifs, aux déplacements et aux infrastructures, assurant ainsi un avenir plus écologique pour le football.

Cette section examine en détail les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le football et leurs conséquences sur ce sport. En outre, elle analyse la collaboration entre la FIFA et la CCNUCC dont l'objectif est d'atténuer ces impacts environnementaux et de promouvoir des pratiques durables à l'échelle mondiale dans le domaine du football.

3.1 Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le football

Dans le monde du football, plusieurs aspects contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre et à l'impact environnemental. Le football peut être, par conséquent, une menace pour l'environnement. Des défis environnementaux surviennent donc tant au niveau d'un club de football individuel que lors de compétitions internationales.

3.1.1 Constructions et infrastructures

Compétitions internationales :

En effet, la Coupe du Monde de 2018 en Russie et l'Euro 2016 en France ont tous deux été des événements majeurs dans le monde du sport, mais ils ont aussi eu un impact significatif sur l'environnement en raison de leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour la Coupe du Monde en Russie, environ 2,2 millions de tonnes de CO₂ ont été générées, avec 73 % de ces émissions provenant des transports, principalement les déplacements internationaux des équipes et des supporters. Les infrastructures temporaires et permanentes comme les stades ont également contribué aux émissions de carbone, bien que ce bilan n'inclut pas nécessairement toutes les constructions spécifiquement érigées pour l'événement.

En comparaison, l'Euro 2016 en France a été responsable de l'émission de 2,8 millions de tonnes de CO₂ équivalent. Une part significative de ces émissions était attribuée aux infrastructures sportives, notamment la construction et la modernisation des stades pour répondre aux normes rigoureuses de la FIFA et de l'UEFA. Environ 80 % des émissions totales étaient liées aux installations sportives, soulignant l'empreinte carbone importante de telles constructions à grande échelle (Lepage, 2024)

Un seul club de football :

Les clubs de football font face à plusieurs menaces environnementales majeures liées à la construction et à l'exploitation de leurs infrastructures. L'une des principales est l'empreinte carbone élevée due à l'utilisation intensive de béton lors de la construction des stades, ce qui contribue significativement aux émissions de CO₂. L'exploitation énergétique des stades et l'entretien des pelouses, notamment l'utilisation de machines et de systèmes de chauffage, posent également des défis importants en termes de consommation d'énergie et d'émissions associées. La gestion des ressources naturelles, comme l'usage des pesticides pour l'entretien des pelouses et la consommation d'eau pour l'irrigation, constitue une autre préoccupation environnementale. Enfin, la restauration lors des événements sportifs, avec son impact significatif en termes d'émissions de CO₂ et de déchets plastiques, représente un défi supplémentaire pour les clubs de football (Lepage, 2024).

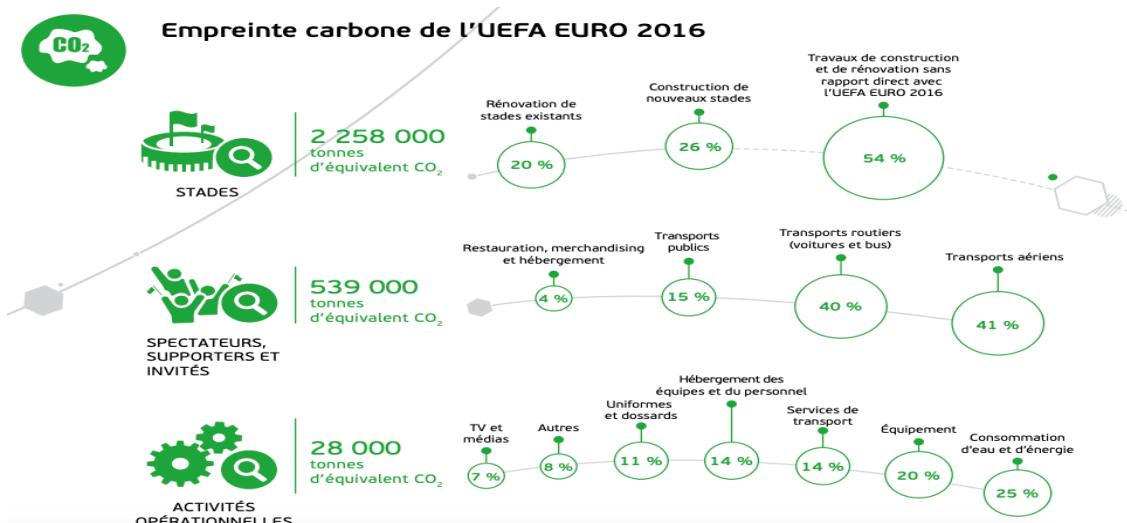
3.1.2 Les déplacements

Compétitions internationales :

Les compétitions internationales de football sont de grandes contributrices au réchauffement climatique, principalement en raison des émissions de CO₂ liées aux transports. La Coupe du Monde 2018 en Russie a généré 2,2 millions de tonnes de CO₂, dont 73 % provenaient des transports, soit environ 1,6 million de tonnes. Le transport des supporters internationaux représentait 57 % de ces émissions, constituant le poste le plus important et le plus difficile à réduire.

Lors de l'Euro 2016 en France, les déplacements des spectateurs ont également eu un impact significatif. Les trajets vers et depuis la France représentaient 96 % de l'empreinte carbone des spectateurs, soit 517 000 tonnes de CO₂e. La majorité des spectateurs ont voyagé en avion (36 %) ou en voiture (33 %) (Lepage, 2024).

Figure 8 : Empreinte carbone de l'UEFA EURO 2016



Source : Sami. (2024, 19 avril). Foot et climat : le bilan carbone du ballon rond.

<https://www.sami.eco/blog/bilan-carbone-football>

Un seul club de football :

Les déplacements des supporters et des équipes dans le football représentent une menace majeure pour l'empreinte carbone des clubs. Ce poste est souvent le plus significatif dans leur bilan carbone. Par exemple, pour le Vfl Wolfsburg en Allemagne, les déplacements des supporters représentent près de 60 % de leur empreinte carbone totale. De même, pour le Fluminense FC au Brésil, les déplacements des spectateurs constituent 47 % de leur empreinte carbone (Lepage, 2024).

Un autre exemple est celui de l'Union Saint-Gilloise en Belgique, où les déplacements des supporters jouent également un rôle important dans l'empreinte carbone du club. Avec un total de 7 500 supporters par match, la RUSG estime que 35 % des fans utilisent les transports publics et 32 % rejoignent le stade à pied ou à vélo, tandis que 31 % se déplacent en voiture. Pour les supporters extérieurs, 10 bus sont utilisés pour 500 personnes, et pour les déplacements à l'extérieur, 100 personnes voyagent en autocar et 400 en covoiturage, ce qui montre la dépendance significative à la voiture malgré les efforts pour promouvoir des alternatives plus écologiques (Verbeeren, 2023).

Les principales menaces liées à ces déplacements incluent l'utilisation généralisée de véhicules individuels, en particulier lors des matchs à domicile où les infrastructures de transport en commun peuvent être insuffisantes ou mal situées. Cela conduit à une dépendance accrue à la voiture et augmente les émissions de CO2. Par exemple, l'éloignement des stades des centres-villes et la disponibilité limitée de solutions de transport alternatives contribuent à cette problématique (Lepage, 2024).

3.1.3 Maillots, ballons et équipements

Dans l'empreinte carbone d'un club de football, les équipements tels que les maillots et les ballons représentent des menaces pour l'environnement. Chaque année, les clubs incitent à la surconsommation en commercialisant de nouveaux maillots, dont la valeur diminue rapidement une fois la saison suivante commencée. La production de ces maillots, bien que certains soient fabriqués à partir de matériaux recyclés, contribue toujours à l'empreinte carbone globale.

Les ballons de football posent également un problème environnemental majeur. Actuellement, ils sont majoritairement fabriqués en plastique non-recyclable et produits en Chine, Inde, ou Pakistan, augmentant ainsi les émissions liées au transport et à la production. La plupart des ballons sont composés de matériaux plastiques neufs, ce qui aggrave l'impact environnemental.

Bien que le poids carbone des équipements, soit moindre comparé à celui de la construction des infrastructures et aux déplacements, il représente tout de même une menace non négligeable pour l'environnement (Lepage, 2024).

3.1.4 Publicité et diffusion

Les sponsors liés aux énergies fossiles, comme Gazprom, Qatar Airways, Emirates, Volkswagen et Kia, sont très présents dans le football. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément

l'impact de leur publicité sur la consommation d'énergies fossiles, leur influence est clairement non négligeable et contribue indirectement aux émissions de CO₂.

Le visionnage des matchs de football, que ce soit à la télévision ou en streaming, a également un impact environnemental croissant. L'augmentation des audiences, le nombre de matchs diffusés et la popularité du streaming amplifient cet impact. En Angleterre, une étude a montré que regarder un match sur une télévision plasma de 42 pouces émet 480 g de CO₂e, tandis qu'une télévision LED de 45 pouces émet 310 g de CO₂e. Regarder un match sur une tablette connectée en wifi génère entre 60 et 380 g de CO₂e, mais cette émission grimpe à 3,7 kg de CO₂e lorsqu'elle est connectée en 3G (Lepage, 2024).

3.2 Les conséquences du réchauffement climatique sur le football

Il existe, également de nombreuses conséquences du réchauffement climatique sur le football. Celles-ci touchent à la fois les infrastructures, la santé des joueurs et des spectateurs, ainsi que l'organisation des événements.

3.2.1 Détérioration des terrains et infrastructures

Vagues de chaleur et sécheresses : les vagues de chaleur et les sécheresses accélèrent la dégradation des terrains engazonnés, limitant leur utilisation et affectant la qualité des matchs. En 2019, 85 départements français ont, par exemple, subi des restrictions d'eau, ce qui a détérioré les pelouses et augmenté la présence de champignons. Cette dégradation réduit la qualité du jeu et augmente les risques de blessures pour les joueurs. Les clubs doivent alors annuler des matchs ou s'adapter en instaurant des "pauses fraîcheur" ([02072021_Rapport_Dereglement-climatique_le_monde_du_sport_a_plus_2_et_4_degres_WWF_France_4.pdf](#), s. d.).

Montée des océans et inondations : la montée des océans et les inondations fréquentes menacent directement les stades et les installations sportives. Par exemple, il est prévu que d'ici 2050, les stades de 23 équipes professionnelles en Angleterre pourraient être partiellement ou totalement inondés chaque saison. Des incidents similaires ont déjà eu lieu à Montpellier en 2014 et à Carlisle en 2015, rendant les terrains inutilisables pendant plusieurs mois. La reconstruction et l'adaptation des infrastructures pour résister à ces phénomènes représentent un coût important pour les clubs et les municipalités (Ecolosport, 2022).

3.2.2 Impact sur la santé des joueurs et des spectateurs

Risques pour les joueurs : les vagues de chaleur augmentent les risques de déshydratation et de blessures pour les joueurs. Les conditions extrêmes nécessitent des mesures comme les "pauses fraîcheur" pour éviter les coups de chaleur. La chaleur excessive peut également diminuer la performance des joueurs, affectant la qualité des matchs. Par exemple, la Coupe du monde 2022 au Qatar a été déplacée en automne pour éviter les températures estivales extrêmes et protéger les participants (Ecolosport, 2022).

Pollution de l'air : les pics de pollution de l'air réduisent les performances des joueurs, affectant la qualité des passes, la distance parcourue et les efforts à haute intensité. Dans les environnements pollués, le nombre de buts marqués diminue. Les athlètes professionnels peuvent mieux tolérer ces conditions que les amateurs ou les joueurs plus âgés, mais les effets négatifs restent significatifs. Des études montrent que les chances de gagner sont plus élevées pour les équipes habituées à des niveaux élevés de pollution, soulignant un désavantage pour les équipes extérieures (Ecolosport, 2022).

3.2.3 Adaptation des événements sportifs

Perturbation des événements : les conditions climatiques extrêmes perturbent de nombreux événements sportifs majeurs. Par exemple, un typhon a forcé le report de plusieurs matchs lors de la Coupe du monde de rugby 2019 au Japon. De même, les feux de brousse ont rendu l'air irrespirable lors de l'Open de tennis d'Australie 2020, entraînant des interruptions et des annulations de matchs. De plus, comme énoncé précédemment, la Coupe du monde de football 2022 a été déplacée en automne au Qatar pour éviter les fortes chaleurs estivales. En Angleterre, des stades de 23 équipes professionnelles pourraient subir des inondations chaque saison d'ici 2050, nécessitant des mesures d'adaptation et de reconstruction. Ces perturbations nécessitent une planification flexible et des adaptations logistiques importantes, augmentant les coûts et la complexité de l'organisation des événements. (Deshayes & Paquito, 2022).

3.3 La participation de la FIFA dans la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA), fondée en 1904 à Paris, est l'unique organisation responsable de la gouvernance et de la régulation du football au niveau mondial. Elle organise également la Coupe du Monde, l'événement footballistique le plus suivi au monde, avec environ 4 milliards de spectateurs pour l'édition 2018 en Russie. En conséquence, c'est la FIFA qui choisit les pays hôtes pour chaque édition (Baudelet, 2020 ; Wikipédia, 2024).

La FIFA, l'organisation internationale de football, s'engage, également, activement dans la lutte contre le changement climatique en collaborant avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet engagement se traduit par plusieurs actions concrètes visant à réduire l'empreinte carbone du football et à promouvoir des pratiques durables.

En 2016, la FIFA est devenue la première organisation sportive internationale à rejoindre la campagne "Climate Neutral Now" de la CCNUCC. Cette initiative encourage les entités à mesurer, réduire et compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour la FIFA, cela signifie prendre des mesures concrètes pour évaluer l'empreinte carbone de ses activités, mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions, et compenser les émissions

restantes par le biais de projets certifiés de réduction des émissions (FIFA, 2016 ; United Nations, 2016).

En 2018, lors de la COP24 en Pologne, la FIFA a franchi une nouvelle étape en signant le cadre d'action "Sports for Climate Action" de la CCNUCC. Ce cadre vise à mobiliser le monde du sport pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En signant ce cadre, la FIFA s'est engagée à promouvoir une responsabilité environnementale accrue, à réduire l'impact climatique du sport, à utiliser la plateforme du football pour sensibiliser à la durabilité, à éduquer sur les questions climatiques et à encourager des comportements respectueux du climat au sein de la communauté sportive (*FIFA-Climate-Strategy.pdf*, s. d.).

D'après Gianni Infantino, président de la FIFA, la vision 2020-2023 de la FIFA est la suivante : « La FIFA s'engage à protéger l'environnement, sa biodiversité et le climat. La FIFA réduira sa consommation de ressources, consolidera et améliorera sa gestion des risques, des obligations et des opportunités en matière d'environnement, dans le but d'atténuer tout impact négatif sur l'environnement » (*FIFA-Climate-Strategy.pdf*, s. d.).

Cette vision s'intègre parfaitement dans la stratégie climatique globale de la FIFA, qui repose sur quatre piliers essentiels pour atteindre ses objectifs de durabilité et de réduction des émissions de carbone (FIFA, 2021 ; InsideFifa, 2021) :

1. Sensibiliser la communauté du football au changement climatique et l'encourager à trouver des solutions qui ne soient pas néfastes pour l'environnement :

La FIFA utilise la popularité mondiale du football pour mener des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs. Ces initiatives visent à éduquer les joueurs, les entraîneurs et les fans sur les questions climatiques et à les encourager à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

2. Réduire les émissions de carbone de la FIFA et du football afin de contribuer aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques :

En réduisant sa consommation de ressources et en mettant en œuvre des initiatives telles que la certification des stades durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des transports écologiques, la FIFA s'efforce de minimiser ses émissions de carbone.

3. Adapter la réglementation et les activités footballistiques afin que le football soit préparé aux répercussions actuelles et futures du changement climatique :

La FIFA adapte ses règlements et ses opérations pour répondre aux impacts du changement climatique, garantissant que le football reste praticable dans des conditions climatiques changeantes. Cela inclut des mesures comme l'adaptation des calendriers de matchs pour éviter les périodes de chaleur extrême ou de conditions météorologiques défavorables.

4. Investir dans l'environnement et soutenir les parties prenantes du football en leur donnant accès aux connaissances qui leur permettront de réduire leur empreinte carbone : La FIFA investit dans des projets environnementaux et fournit aux parties prenantes du football les outils et les informations nécessaires pour réduire leur impact environnemental. Cela inclut le soutien à des initiatives de reforestation, de production d'énergie renouvelable et de gestion durable des ressources.

Ces actions sont soutenues par deux objectifs de long terme ambitieux :

- **Réduire les émissions de carbone de 50 % d'ici 2030 :**

Cet objectif intermédiaire vise à diminuer significativement l'empreinte carbone de la FIFA et du monde du football, contribuant ainsi aux engagements globaux de réduction des gaz à effet de serre.

- **Atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 :**

La FIFA s'engage à compenser toutes ses émissions résiduelles d'ici 2040, devenant ainsi une organisation neutre en carbone. Cela implique la mise en place de mesures de réduction et de compensation des émissions à grande échelle (FIFA, 2021 ; *FIFA-Climate-Strategy.pdf*, s. d.).

La stratégie climatique de la FIFA, alignée sur sa vision 2020-2023 et ses objectifs long-terme, démontre une détermination à jouer un rôle de leader dans la lutte contre le changement climatique. En combinant des mesures concrètes de réduction et de compensation des émissions avec des efforts de sensibilisation et d'adaptation, la FIFA s'efforce non seulement de minimiser son propre impact environnemental, mais aussi d'inspirer et de mobiliser la communauté mondiale du football pour un avenir plus durable.

4. Les objectifs de développement durable et l'implication de l'UEFA

4.1 Définition du concept

Les objectifs de développement durable ont été établis le 25 septembre 2015 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les 193 États membres se sont engagés à atteindre ces 17 objectifs qu'ils se sont fixés (Bodiguel, 2015 ; OMI, s. d.). Ces objectifs sont déterminés par trois missions d'une importance capitale.

- **Mettre fin à l'extrême pauvreté** : cet objectif vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le monde.
- **Régler le problème du dérèglement climatique** : l'objectif est de protéger la planète en promouvant la durabilité environnementale, en luttant contre les changements climatiques, en préservant la biodiversité, en assurant un accès à l'eau potable et en gérant les ressources naturelles de manière plus responsable.
- **Lutter contre les inégalités et les injustices** : cet objectif vise à garantir une vie digne pour tous en promouvant la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, le travail décent et des institutions efficaces et responsables. Son but est d'offrir à chaque individu les moyens d'atteindre son plein potentiel et de contribuer au bien-être de la société (*fiche_thematique_odd.pdf*, s. d.).

Dans cette optique, en 2015, les 193 États membres ont convenu de travailler ensemble vers l'accomplissement de 17 sous-objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies. Ces sous-objectifs sont répertoriés dans la figure ci-dessous.

Figure 9 : Les objectifs de développement durable



Source : Nations Unies. (s.d.). Teaching guide and resources, Sustainable Development. <https://www.un.org/fr/teach/SDGs>

Ce mémoire se concentrera exclusivement sur certains objectifs de développement durable visant à préserver la planète et à résoudre les défis liés au changement climatique. Plus de détails sur ces objectifs spécifiques seront fournis et explorés ci-dessous.

ODD n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable

L'objectif 7 des Nations Unies vise à assurer un accès à une énergie propre et abordable, indispensable au développement de divers secteurs tels que l'agriculture, les entreprises, les communications, l'éducation, les soins de santé et les transports. Malgré des progrès dans le domaine de l'énergie durable, la transition vers des sources d'énergie propres n'est pas assez rapide. Si cette tendance se maintient, environ 660 millions de personnes resteront privées d'accès à l'électricité et environ 2 milliards de personnes continueront à être dépendantes de combustibles polluants pour la cuisson d'ici 2030. On constate que la consommation d'énergie demeure encore un facteur clé du changement climatique, représentant environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pourtant, entre 2015 et 2021, la proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 87 % à 91 %.

Pour atteindre l'accès universel à une électricité abordable d'ici 2030, des investissements dans des sources d'énergie propres comme le solaire, l'éolien et le thermique sont essentiels. Cela nécessite également une expansion des infrastructures et une modernisation des technologies dans les pays en développement. L'énergie électrique est cruciale pour soutenir tous les secteurs, mais près de 2,3 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des combustibles de cuisson propres et sûrs. Si cet objectif n'est pas atteint, cela aura des répercussions sur la santé humaine et l'environnement. Accélérer l'électrification, augmenter les investissements dans les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique et mettre en place des politiques favorables sont des actions nécessaires pour résoudre ces défis. Les entreprises peuvent s'engager à s'approvisionner en électricité renouvelable, les employeurs peuvent promouvoir des modes de transport moins énergivores, et les investisseurs peuvent soutenir les services énergétiques durables. En tant qu'individus, nous pouvons économiser de l'électricité en adoptant des pratiques économes en énergie, comme éteindre complètement les appareils lorsque nous ne les utilisons pas, et opter pour des modes de transport plus écologiques comme le vélo ou les transports en commun (Bodiguel, s. d.-d.).

ODD n°11 : Villes et communautés durables

L'Objectif de Développement Durable 11 vise à rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines, un chiffre qui pourrait atteindre 70 % d'ici 2050. Toutefois, environ 1,1 milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, un nombre qui pourrait augmenter de 2 milliards au cours des 30 prochaines années.

Les villes, bien qu'essentielles pour le futur, font face à de nombreux défis. L'expansion urbaine dépasse souvent le développement des infrastructures et des services, menant à une augmentation des bidonvilles, de la pollution et de l'étalement urbain. De plus, seulement la

moitié de la population urbaine mondiale avait un accès pratique aux transports publics en 2022. Les inégalités et la pauvreté urbaine sont exacerbées par la croissance rapide des petites et moyennes villes.

Pour répondre à ces défis, l'ODD 11 propose plusieurs cibles pour 2030 : assurer l'accès de tous à des logements adéquats et abordables, fournir des systèmes de transport sûrs et accessibles, promouvoir une urbanisation inclusive et durable, protéger le patrimoine culturel et naturel, réduire les impacts des catastrophes, améliorer la qualité de l'air et la gestion des déchets, et garantir l'accès à des espaces verts pour tous.

Il est crucial de mettre en place des politiques et pratiques de développement urbain inclusives et durables, favorisant l'accès aux services de base et aux infrastructures pour tous. Les villes doivent adopter des plans d'action intégrés pour renforcer leur résilience et atténuer les effets des changements climatiques. En agissant ainsi, elles peuvent devenir des centres de prospérité partagée et de stabilité sociale, tout en minimisant leur impact environnemental et en étant mieux préparées aux défis futurs (Bodiguel, s. d.-b).

ODD n°12 : Consommation et production durable

L'Objectif de Développement Durable 12 vise à promouvoir des modes de consommation et de production durables afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures. Avec une population mondiale en croissance, il est crucial de changer nos habitudes de consommation pour éviter l'épuisement des ressources. Actuellement, 931 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, tandis que beaucoup souffrent de la faim. La gestion durable des ressources et la réduction du gaspillage alimentaire sont essentielles. Le passage à des sources d'énergie durables est également urgent, mais les subventions aux combustibles fossiles ont presque doublé récemment, freinant la transition énergétique. Les entreprises montrent un engagement croissant vers des pratiques durables, comme en témoignent les nombreux rapports de développement durable. Les gouvernements doivent mettre en place des politiques favorisant l'économie circulaire, le recyclage et l'approvisionnement durable, tandis que les consommateurs peuvent adopter des modes de vie plus responsables en réduisant les déchets et en évitant les plastiques.

D'ici 2030, l'ODD 12 fixe des objectifs spécifiques : utiliser rationnellement les ressources naturelles, réduire de moitié les déchets alimentaires par habitant, promouvoir le recyclage et la réutilisation, encourager les entreprises à intégrer la durabilité, soutenir des pratiques durables dans les marchés publics, et réduire les subventions nuisibles aux combustibles fossiles. L'ODD 12 appelle à une coopération globale pour assurer une consommation et une production responsables, afin de protéger l'environnement et de garantir un avenir durable (Bodiguel, s. d.-a).

ODD n°13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

La crise climatique représente une menace omniprésente touchant chaque individu et chaque nation, avec des conséquences potentiellement catastrophiques si nous ne prenons pas des mesures immédiates. Les activités humaines, principalement les émissions de gaz à effet de

serre provenant de la combustion des combustibles fossiles et de la déforestation, alimentent les changements climatiques, accélérant les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, ainsi que l'élévation du niveau des mers. Ces changements affectent déjà des millions de personnes à travers le monde, déplaçant des populations entières et menaçant la sécurité alimentaire et hydrique. Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C d'ici 2030, une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre est nécessaire. Cela implique non seulement de transiter vers des sources d'énergie renouvelable et des pratiques agricoles durables, mais aussi de repenser nos modes de vie et de production pour minimiser notre impact sur l'environnement. Cependant, les progrès actuels dans cette direction sont loin d'être suffisants, avec une tendance persistante à la hausse des émissions mondiales.

L'inaction face à la crise climatique aura des conséquences dévastatrices sur les économies mondiales, les systèmes écologiques et les sociétés humaines. Elle agravera les inégalités existantes et accentuera les tensions sociales et politiques. Les populations les plus vulnérables, notamment les habitants des régions côtières, les communautés agricoles dépendantes des conditions météorologiques et les pays en développement, seront les plus durement touchées.

Des initiatives mondiales sont nécessaires pour transformer les systèmes énergétiques, industriels, de transport et agricoles, et respecter les objectifs de l'Accord de Paris. Cela nécessite des investissements massifs dans les énergies renouvelables, la recherche et le développement de technologies propres, ainsi que des politiques et des réglementations favorables à la réduction des émissions. Les entreprises, les gouvernements et la société civile doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre ces mesures et assurer un avenir durable pour les générations futures (Bodiguel, s. d.-c).

4.2 L'accord de Paris est la locomotive des ODD

Ensuite, on constate que l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable se complètent et se renforcent mutuellement. Adopté en 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris vise à maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, en poursuivant les efforts pour limiter la hausse à 1,5 °C. Il repose sur des contributions nationales que chaque pays doit soumettre et réviser régulièrement, incluant des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique (cf. supra p 15).

Parallèlement, les ODD, établis par l'ONU en 2015 dans l'Agenda 2030, visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030. Parmi les 17 objectifs, plusieurs sont directement liés aux enjeux climatiques, comme l'ODD 13 qui appelle à des actions urgentes contre le changement climatique, en harmonie avec les engagements de l'Accord de Paris (cf. supra p 29).

Les principes établis dans l'Accord de Paris résonnent fortement avec les perspectives de Ségolène Royal et d'Henri Waisman, qui soulignent tous deux l'importance essentielle de cet

accord pour atteindre les Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 13. En intégrant des aspects tels que les droits humains et la protection des écosystèmes, l'Accord favorise des actions visant à relever les défis climatiques et sociaux interconnectés.

D'après Ségolène Royal, l'accord de Paris possède une importance cruciale pour atteindre l'ODD 13. Elle met en avant l'intégration explicite des objectifs de développement durable dans le préambule de l'accord, incluant des aspects fondamentaux comme les droits humains, l'égalité des genres et la protection des écosystèmes. Royal souligne que pour la première fois en 21 ans, les océans ont été inclus dans les discussions climatiques, reconnaissant leur rôle essentiel comme puits de carbone (Royal, 2018).

Henri Waisman, quant à lui, exprime un avis clair sur les liens indissociables entre l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable. Selon lui, l'action climatique est essentielle non seulement pour lutter contre le changement climatique, mais aussi pour atteindre des objectifs plus larges tels que l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.

Waisman souligne également que le changement climatique a des impacts directs sur des enjeux critiques comme l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et la santé. Il insiste sur le fait que les mesures de réduction des émissions, comme la transition vers des énergies renouvelables, peuvent également contribuer à améliorer la qualité de l'air et la santé publique, illustrant ainsi des synergies positives entre l'Accord de Paris et les ODD.

De plus, il met en avant l'importance de préserver les écosystèmes, qui sont essentiels pour le stockage du carbone et la lutte contre le changement climatique. L'auteur souligne que des actions climatiques ambitieuses doivent être mises en œuvre dans un cadre de coopération internationale, pour maximiser les chances de succès face aux défis mondiaux.

En résumé, il considère que l'Accord de Paris constitue un pilier central pour favoriser un développement durable et équitable, et qu'il est impératif de l'intégrer dans les politiques de développement à tous les niveaux (Waisman, s. d.).

Enfin, l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable se renforcent mutuellement, créant un cadre essentiel pour lutter contre le changement climatique tout en favorisant un développement équitable. Les analyses de Ségolène Royal et d'Henri Waisman montrent clairement que des actions concertées sont indispensables pour atteindre ces objectifs globaux."

4.3 Les ODD au sein de l'UEFA

L'UEFA (Union des Associations Européennes de Football) est l'instance dirigeante du football en Europe, regroupant 55 associations nationales (Baudelet, 2020; Levy, 2022; UEFA, 2019). Elle gère toutes les questions liées au football européen et promeut ce sport dans un esprit d'unité, de solidarité, de fair-play et sans discrimination (UEFA, 2019). De plus, l'UEFA, une confédération continentale reconnue par la FIFA, organise de nombreuses compétitions en

Europe. Les plus connues sont la Ligue des Champions pour les clubs et le Championnat d'Europe pour les équipes nationales (Baudelot, 2020).

L'UEFA est guidée par sept valeurs fondamentales dans toutes ses actions : l'égalité, l'excellence, l'équité, l'intégrité, l'ouverture, le respect et l'unité. L'égalité vise à promouvoir des droits égaux pour tous. L'excellence et l'équité assurent des standards élevés et le fair-play dans le jeu. L'intégrité place la confiance et l'impartialité au centre des actions. L'ouverture favorise une culture inclusive, tandis que le respect valorise la diversité et la dignité. Enfin, l'unité capitalise sur la force collective de la communauté du football (UEFA, s. d.).

L'organisation met en œuvre plusieurs stratégies pour concrétiser ces valeurs, dans le cadre de ce mémoire les stratégies suivantes « Unis pour réussir » et « L'union fait la force » seront abordées.

- **L'union fait la force (2021)**

En décembre 2021, l'UEFA a lancé "L'Union fait la force", une stratégie novatrice de durabilité visant à promouvoir les droits humains et la protection de l'environnement dans le football européen jusqu'en 2030. Cette initiative reflète l'engagement à long terme de l'UEFA à utiliser le football pour des changements positifs dans la société.

De plus, la stratégie est alignée avec des cadres internationaux tels que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et le Pacte vert pour l'Europe. La stratégie est conçue pour être flexible, permettant des ajustements basés sur des examens périodiques des progrès réalisés.

Cette stratégie repose, également, sur la collaboration entre toutes les parties prenantes du football, y compris les clubs, les ligues, les associations nationales, les supporters, les sponsors, et les institutions mondiales. L'objectif est de mobiliser l'ensemble de l'écosystème du football autour d'objectifs communs, en utilisant des indicateurs clés de performance pour mesurer les progrès (UEFA, 2021; uefa_respect_report_22_23_fr.pdf, s. d.).

"L'Union fait la force" se concentre sur cinq domaines d'action prioritaires :

- **L'organisation interne de l'UEFA**
- **Les événements organisés par l'UEFA**
- **Les membres de l'UEFA**
- **L'écosystème du football**
- **Les partenaires et la société**, incluant sponsors et supporters

Figure 10 : Stratégie « L'union fait la force » en résumé



Source : UEFA (2023). Rapport sur le respect (saison 2022-2023).
https://editorial.uefa.com/resources/028a-1a4873f46100-449abc59adc8-1000/uefa_respect_report_22_23_fr.pdf

La stratégie "L'Union fait la force 2030" de l'UEFA s'articule également autour de deux grands piliers : le respect des droits humains et la protection de l'environnement. Celle-ci comprend onze politiques, chacune accompagnée d'objectifs clairs pour 2030 et d'indicateurs clés de performance pour suivre les progrès. Elle vise à équilibrer la responsabilité sociale et le respect de l'environnement pour assurer la viabilité à long terme du football (*uefa_respect_report_22_23_fr.pdf*, s. d. ; *uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf*, s. d.).

1. Politiques Sociales et Droits Humains

Les politiques sociales de l'UEFA sont guidées par l'engagement de l'organisation en faveur des droits humains et visent à promouvoir une culture inclusive dans le football. Ces politiques sont :

1. **Anti-Racisme** : combattre le racisme sous toutes ses formes et promouvoir l'égalité raciale dans le football.
2. **Protection de l'enfance et de la jeunesse** : assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes impliqués dans le football.
3. **Égalité et Inclusion** : promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, de la nationalité ou des capacités.
4. **Football pour tous les niveaux de capacités** : encourager la participation des personnes de toutes capacités physiques et mentales.
5. **Santé et Bien-être** : mettre en avant les bienfaits du football pour un mode de vie sain, tant sur le plan physique que mental.
6. **Soutien aux réfugiés** : utiliser le football comme un moyen d'intégration et de soutien pour les réfugiés.
7. **Solidarité et droits** : renforcer la solidarité au sein du football et promouvoir les droits de tous les acteurs impliqués.

2. Politiques Environnementales

L'UEFA s'engage fermement à protéger l'environnement en réduisant l'impact écologique du football. S'appuyant sur des cadres internationaux tels que l'Accord de Paris sur le climat et le Pacte vert pour l'Europe, cette stratégie vise à prévenir, minimiser et remédier aux impacts environnementaux du football tout en sensibilisant et mobilisant autour de ces enjeux.

1. Économie circulaire

L'économie circulaire se concentre sur l'optimisation de la consommation et du cycle de vie des produits utilisés dans les opérations et événements de l'UEFA. L'objectif est d'intégrer les principes des 4R (Réduire, Réutiliser, Recycler, Récupérer) pour minimiser l'impact environnemental et promouvoir l'efficacité des ressources.

Ambition 2030 :

- Intégrer l'approche des 4R (Réduire, Réutiliser, Recycler, Récupérer) dans toutes les opérations pour minimiser l'impact du football sur l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources et les économies de coûts.

Actions en cours :

- Développement des processus et outils des 4R intégrés dans les règlements sur les infrastructures de football.
- Application de l'approche des 4R aux opérations et événements de l'UEFA.
- Transfert de connaissances autour des projets pilote de l'économie circulaire de l'UEFA.
- Collaboration avec des partenaires et des sites d'événements pour des solutions d'économie circulaire, en se concentrant sur les emballages de produits, les plastiques, les articles à usage unique, et la gestion des pertes alimentaires et des déchets.
- Intégration des critères de circularité dans les règlements sur les infrastructures des stades de l'UEFA et la gestion des installations du campus de l'UEFA.
- Création et mise à jour continue d'un répertoire des meilleures pratiques en matière d'économie circulaire dans le football.

Initiatives existantes :

- Collaboration avec PepsiCo pour identifier les meilleures pratiques en matière d'emballages alimentaires et de boissons pour la Ligue des champions de l'UEFA.
- Challenge de start-up de l'innovation UEFA pour trouver des solutions évolutives aux défis de la réduction des déchets autour des jours de match (uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf, s. d.).

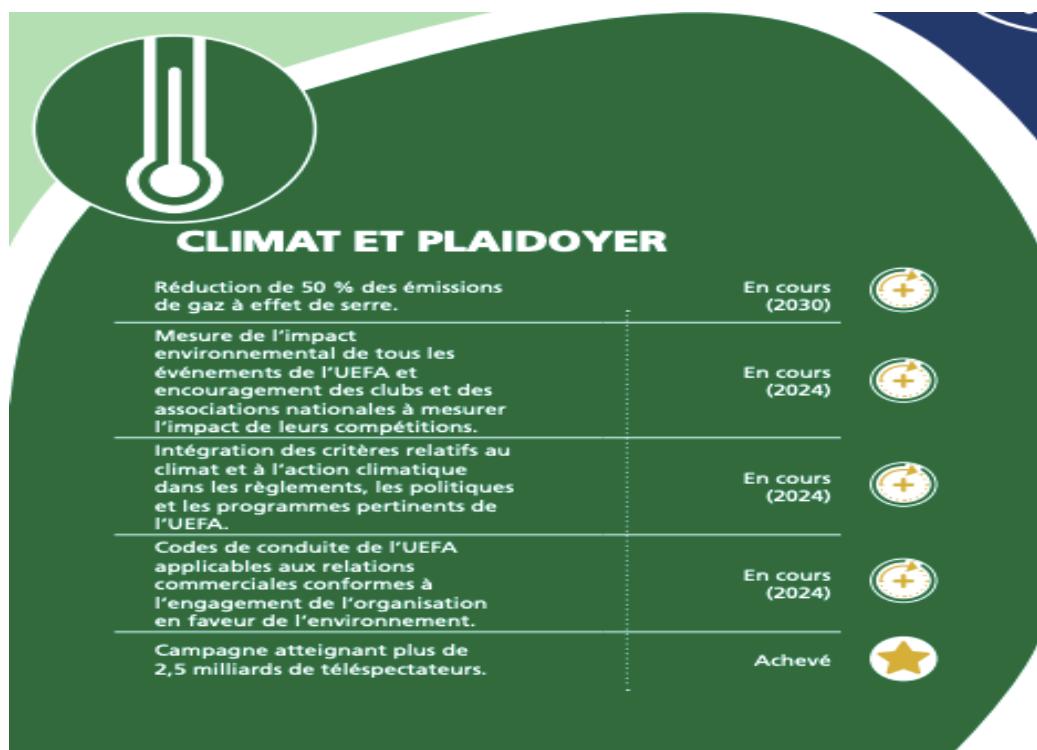
2. Climat et plaidoyer

Cette politique vise à prévenir ou à réduire la dégradation de l'environnement causée par les activités liées au football tout en utilisant la portée et la visibilité du sport pour plaider en faveur de l'urgence d'une action climatique. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone du football européen et de devenir un partenaire de référence crédible pour les organisations travaillant sur la protection du climat.

Ambition 2030 :

- Réduire l'empreinte carbone du football européen et devenir un partenaire de référence crédible pour les organisations travaillant sur la protection du climat.

Figure 11 : Les progrès pour la politique « Climat et Plaidoyer »



Source : UEFA (2023). Rapport sur le respect (saison 2022-2023). <https://editorial.uefa.com/resources/028a-1a4873f46100-449abc59adc8-1000/uefa respect report 22 23 fr.pdf>

Actions en cours :

- Réduction des émissions directes et indirectes de carbone liées aux opérations et aux événements de l'UEFA.
- Prévention et suivi des impacts environnementaux de l'UEFA.
- Promotion et application de l'engagement environnemental de l'UEFA dans les règlements, politiques, lignes directrices et relations commerciales de l'organisation.
- Sensibilisation et plaidoyer pour l'action climatique et la protection de l'environnement dans toute la communauté du football.

Initiatives existantes :

- Adoption du cadre d'action des Nations Unies pour le climat dans le sport.
- Lancement de la campagne publicitaire "The World's Best Trick" en partenariat avec la Commission européenne pour promouvoir l'appel à l'action du Pacte vert pour l'Europe.

- Déploiement de la campagne "Cleaner Air, Better Game" pour sensibiliser à l'impact de la pollution de l'air sur les jeunes footballeurs.
- Mise en œuvre des principes et pratiques de durabilité sur le campus de l'UEFA à Nyon (*uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf*, s. d.).

3. Durabilité des événements

Cette politique vise à concevoir, planifier et mettre en œuvre des événements de manière à prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs sur les villes hôtes et les communautés environnantes. L'objectif est de créer une nouvelle référence pour des événements sportifs à impact nul.

Ambition 2030 :

- Établir une nouvelle norme pour des événements sportifs à impact nul en développant et en déployant le système de gestion des événements durables (SEMS) de l'UEFA.

Actions en cours :

- Création du système SEMS pour mesurer et comparer la durabilité des événements de football et assurer la traçabilité des impacts de l'UEFA.
- Collaboration étroite avec les associations membres, les ligues et les clubs pour l'implémentation du système.
- Amélioration continue dans des domaines tels que la mesure de l'empreinte carbone, l'approvisionnement durable et la gestion des déchets.
- Coopération et innovation accrues avec les villes hôtes, les partenaires et les autres parties prenantes du football pour façonner un héritage durable pour les événements.

Initiatives existantes :

- Organisation d'événements neutres en carbone comme les finales européennes des moins de 21 ans en 2021, l'EURO 2020, et les finales de la Ligue des champions et de la Ligue Europa.
- Pilotage du système SEMS lors de l'EURO féminin 2022, avec une première mise en œuvre complète prévue pour l'EURO 2024 en Allemagne.
- Intégration des priorités de durabilité de l'UEFA dans les exigences de soumission d'événements et les plans résultants élaborés par les structures d'organisation locales (*uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf*, s. d.).

4. Durabilité des infrastructures

La durabilité des infrastructures de football vise à fournir des avantages financiers et environnementaux à long terme pour les opérateurs et à renforcer l'héritage des espaces communs pour les communautés locales.

Ambition 2030 :

- Continuer à éléver le niveau des infrastructures de football européennes en définissant des critères et en partageant les meilleures pratiques pour une nouvelle génération de lieux de football durables.

Actions en cours :

- Production d'un Guide des stades durables, intégrant les meilleures pratiques dans divers domaines (traitement des terrains, énergie, eau, matériaux, électricité, mobilité).
- Intégration des critères de durabilité dans les règlements sur les infrastructures des stades dans le cadre du système de licence des clubs de l'UEFA.

Initiatives existantes :

- Participation à Greenfoot, un projet de l'UE mené avec les associations membres utilisant des systèmes de financement participatif pour financer les rénovations écoénergétiques et les installations d'énergie renouvelable dans les bâtiments sportifs.
- Engagement dans Life Tackle, un projet international cofinancé par l'UE pour améliorer la gestion environnementale des matchs de football et le niveau global de sensibilisation environnementale (*uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf*, s. d.).

- **Unis pour réussir (2024)**

En février 2024, l'UEFA a dévoilé une nouvelle stratégie, "Unis pour réussir", qui définit sa vision, ses valeurs et ses objectifs pour 2024 à 2030. Cette stratégie, approuvée par le Comité exécutif de l'UEFA, vise à faire progresser le football de manière accessible à tous, tout en restant fidèle aux valeurs de l'unité, de la solidarité et du fair-play (UEFA, s. d.).

Les principaux objectifs incluent la protection des valeurs du modèle sportif européen, l'accessibilité du football pour tous, et une prise de décision ouverte et transparente avec une diversité accrue. L'UEFA souhaite également utiliser le football pour favoriser des changements positifs dans la société et organiser des événements sportifs de classe mondiale pour inspirer des milliards de personnes. Un focus particulier sera mis sur le renforcement du football masculin et féminin pour attirer plus de participants et de spectateurs et générer des revenus supplémentaires pour le développement du jeu (UEFA, s. d.).

Pour réaliser ces objectifs, l'UEFA concentrera ses efforts et ses ressources sur sept priorités stratégiques :

1. **Faire du football une force unificatrice pour une société plus ouverte et inclusive.**
2. **Offrir des possibilités à tous, du football de base à l'élite, en créant un écosystème accessible à tous les niveaux.**
3. **Renforcer les fondamentaux du jeu** en maintenant des compétitions ouvertes, compétitives et durables.
4. **Travailler ensemble selon des normes de gouvernance élevées**, en promouvant une culture inclusive où toutes les voix sont écoutées.

5. **Organiser des compétitions de classe mondiale** pour garantir l'excellence sportive et maximiser les recettes en vue de leur réinvestissement dans le jeu.
6. **Maximiser le potentiel du football féminin** en inspirant davantage de femmes et de filles à jouer et à suivre ce sport, en créant plus de perspectives professionnelles et en organisant des compétitions financièrement viables.
7. **Promouvoir une culture de la durabilité** en réduisant l'impact environnemental du football et en sensibilisant le public à l'action durable (UEFA, s. d.).

Enfin, bien que ces stratégies permettent à l'UEFA d'être sur la bonne voie, il reste encore beaucoup à accomplir. L'UEFA doit continuer à protéger les valeurs fondamentales du modèle sportif européen, en s'assurant que le football reste accessible à tous et reflète les valeurs partagées par l'ensemble des supporters. De plus, il est crucial de maintenir un engagement fort envers la durabilité pour garantir que le football contribue positivement à l'environnement et à la société dans son ensemble.

4.4 Football for the Goals : une plateforme d'aide pour le football

L'initiative Football for the Goals a été lancée par les Nations Unies le 6 juillet 2022, coïncidant avec le début du Championnat d'Europe féminin de l'UEFA 2022. L'UEFA a rejoint cette initiative en tant que premier membre, après avoir introduit en décembre 2021 sa propre stratégie de durabilité, "Strength through Unity", axée sur les droits de l'homme et l'environnement (Nations Unies, 2022; UEFA, 2022).

Football for the Goals est une initiative des Nations Unies qui fournit une plateforme à la communauté mondiale du football pour promouvoir et soutenir les Objectifs de développement durable. Cette initiative utilise la popularité et l'influence du football pour encourager des pratiques durables et inspirer des changements de comportement à l'échelle mondiale (Nations Unies, 2022). L'importance du football est telle que la secrétaire générale adjointe des Nations unies, Amina J. Mohammed, déclarait ceci en 2022 : « Les Nations Unies reconnaissent le poids du football dans la communauté mondiale et le rôle que le football peut jouer dans la sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement grâce à sa popularité. Le football est non seulement le sport le plus populaire au monde, mais aussi le plus accessible. Il suffit d'un ballon pour que les gens se rassemblent(...). Nous sommes reconnaissants à l'UEFA pour son engagement en tant que membre inaugural de cette initiative et nous espérons que de nombreux autres membres de la communauté du football se joindront à cet effort dans le monde entier ».

Les membres de Football for the Goals incluent des confédérations, des associations nationales, des ligues, des clubs, des joueurs, des associations de joueurs, des groupes de supporters, des médias sportifs et des partenaires commerciaux. En rejoignant cette initiative, ils s'engagent à respecter les principes du développement durable, à adopter des pratiques

commerciales durables et à agir comme des champions des ODD. Ils utilisent leur visibilité et leur influence pour sensibiliser le public aux ODD et démontrer comment des pratiques durables peuvent être intégrées dans tout modèle économique, y compris le sport (Nations Unies, 2022 ; UEFA, 2022).

Ceux-ci s'engagent, également, à appliquer les principes suivants dans leurs activités commerciales et dans leurs initiatives de sensibilisation auprès des parties prenantes, incluant les partenaires commerciaux, les médias et les sponsors :

- Adopter des politiques et pratiques durables.
- Promouvoir et soutenir les ODD.
- Suivre une approche fondée sur les droits de l'homme, en s'attaquant à la discrimination et en évitant les pratiques discriminatoires.
- Favoriser l'égalité et l'équité, y compris en matière de genre.
- Agir en faveur du climat

Les différents acteurs du monde du football et les instances européennes tentent de collaborer main dans la main et tentent d'unir leurs forces dans un but commun : la protection de l'environnement.

5. Les Objectifs de développement durable en Belgique et en région de Bruxelles-Capitale

Comme cité précédemment, les Objectifs de Développement Durable, adoptés par les Nations Unies en 2015, représentent un cadre ambitieux pour lutter contre les défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités et le changement climatique d'ici 2030 (cf. supra p. 27). En Belgique, et plus particulièrement dans la région de Bruxelles-Capitale, la mise en œuvre de ces objectifs est cruciale pour assurer un développement harmonieux et durable. Ce mémoire explore les initiatives, les progrès et les défis liés au respect des ODD en Belgique, en mettant un accent particulier sur la région de Bruxelles-Capitale. En examinant les politiques et les actions locales, je mettrai en lumière les efforts pour intégrer les principes du développement durable dans la gouvernance et le quotidien de la région. Je soulignerai, également, les domaines qui nécessitent plus d'attention pour atteindre les objectifs fixés.

En outre, il est essentiel que les clubs de football, qu'ils soient professionnels ou amateurs, cherchent également à s'aligner sur ces initiatives nationales et régionales. En adoptant des pratiques durables et en contribuant activement à la réalisation des ODD, ces clubs peuvent jouer un rôle significatif dans la promotion du développement durable et la réduction de leur propre impact environnemental.

5.1 La mise en œuvre de ces ODD en Belgique

La Belgique, en tant qu'État fédéral, compte 581 villes et communes (300 en Flandre, 262 en Wallonie et 19 dans la Région de Bruxelles-Capitale) et 10 provinces (5 en Flandre et 5 en Wallonie). En effet, elle s'engage activement dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030. À travers ses communautés et régions, chaque niveau de pouvoir contribue par des actions spécifiques et des politiques intégrées. Le deuxième Examen National Volontaire (ENV) soumis en 2023 aux Nations Unies souligne les progrès réalisés depuis 2017, tout en identifiant les défis restants. Les initiatives couvrent une vaste gamme de domaines, de la gestion de l'eau et de l'énergie à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Malgré les défis posés par des crises telles que la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques, la Belgique continue de promouvoir un développement inclusif et durable, tant au niveau local qu'international ([2023-07-2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf](https://www.belgium.be/sites/default/files/2023-07/2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf), s. d.).

5.1.1 Respect et suivi des ODD environnementaux en Belgique

La Belgique est un État fédéral composé de communautés et de régions, chacune exerçant de manière autonome ses compétences spécifiques. En 2023, la Belgique a soumis son deuxième Examen National Volontaire aux Nations Unies pour réaffirmer son engagement envers le multilatéralisme et le développement durable. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, les gouvernements belges ont intégré ses enjeux dans leurs politiques, mobilisant la société civile et le secteur privé.

Le rapport de 2023 met en lumière les progrès réalisés depuis le premier ENV en 2017 et identifie les défis restants. Tous les niveaux de pouvoir en Belgique contribuent à la réalisation des Objectifs de Développement Durable par des actions tant nationales qu'internationales. La rédaction de cet ENV a débuté en mai 2022 et le rapport final a été validé en mai 2023 par la Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) ([2023-07-2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf](https://www.cimdd.be/2023-07-2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf), s. d.).

Chaque gouvernement belge, qu'il soit fédéral ou régional, a pris des initiatives spécifiques pour promouvoir les ODD. Le gouvernement fédéral a adopté en 2021 un Plan Fédéral de Développement Durable avec près de 240 mesures, et chaque membre doit présenter annuellement ses contributions aux ODD. La Flandre, avec sa quatrième Stratégie de développement durable approuvée en 2021, se concentre sur sept priorités de transition. La Communauté française a mis en place une stratégie de transition écologique, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale intègre les ODD dans ses objectifs opérationnels. La Wallonie a adopté un décret en 2013 pour intégrer le développement durable au niveau institutionnel, et la Communauté germanophone suit son concept de développement régional "Ostbelgien Leben" ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](https://www.vnr2023.be/brochure/fr/v5.pdf), s. d.).

La mise en œuvre des ODD en Belgique repose sur une approche inclusive impliquant les autorités, la société civile et le secteur privé. Chaque année, le gouvernement fédéral organise le Sustainable Development Goals (SDG) Forum, réunissant plus de 600 participants de divers secteurs. Les défis actuels incluent les impacts de la crise du COVID-19, l'insécurité géopolitique, la crise climatique, et la perte de biodiversité. Toutefois, ces défis offrent aussi des opportunités, notamment dans les domaines de la numérisation et de l'éducation.

Le principe de "Leaving No One Behind" est central dans les politiques belges. L'autorité fédérale applique ce principe à travers diverses politiques, y compris le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les régions et communautés belges adoptent également ce principe dans leurs politiques, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](https://www.vnr2023.be/brochure/fr/v5.pdf), s. d.).

Malgré des progrès notables, de nombreux défis subsistent. En 2022, la Belgique était en bonne voie pour atteindre seulement 20 des 51 indicateurs examinés. La cohérence des politiques et l'engagement envers une approche intégrée et durable restent cruciaux pour la mise en œuvre des ODD.

En conclusion, la Belgique s'engage activement à atteindre les ODD, en mobilisant tous les niveaux de pouvoir et les parties prenantes. La cohérence des politiques, l'inclusivité et la durabilité à long terme sont au cœur de cette démarche, visant à répondre aux défis globaux et locaux tout en assurant le bien-être des générations actuelles et futures.

5.1.2 Progrès environnemental accompli

La Belgique, en tant que pays engagé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, a fait des progrès notables dans plusieurs domaines. Bien que des

efforts significatifs aient été réalisés à travers l'ensemble des 17 ODD, cette analyse se concentre spécifiquement sur les ODD n° 7, ,11, 12 et 13. Ces objectifs, respectivement liés à l'énergie propre et d'un coût abordable, aux villes et communautés durables, à la consommation et la production responsable et aux mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, illustrent les initiatives et les résultats concrets obtenus par la Belgique dans ces domaines essentiels pour un développement durable.

ODD n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Dans le cadre de cet objectif, l'Alliance Climat Emploi Rénovation wallonne (ACER) a fait des avancées notables vers la réalisation d'un parc immobilier neutre en carbone d'ici 2050. Ce programme participatif a réussi à encourager la rénovation durable des bâtiments publics et privés en Wallonie.

En Flandre, des progrès significatifs ont été réalisés pour augmenter le taux de rénovation des bâtiments. La prime à la rénovation et la majorité des primes énergétiques ont été consolidées en une prime intégrée appelée Mijn VerbouwPremie. En outre, en 2021, la Communauté germanophone a mis en place un système de primes énergétiques simplifié avec des subventions augmentées pour les ménages privés.

Au niveau fédéral, des partenariats ont été développés pour renforcer la capacité de production d'éoliennes offshore en mer du Nord et améliorer l'interconnexion énergétique. Ces partenariats, comprenant le Benelux, le Forum Pentalatéral, la Coopération énergétique en mer du Nord et les pays de la Déclaration d'Esbjerg, visent à diminuer la dépendance aux combustibles fossiles, garantir une sécurité d'approvisionnement, améliorer l'efficacité énergétique, et rendre l'énergie plus abordable et durable.

Ces efforts reflètent une avancée vers une transition énergétique complète, incluant la décarbonation de l'approvisionnement énergétique, l'augmentation de l'électrification, la flexibilité de l'offre et de la demande, le maintien des coûts énergétiques abordables, et la promotion des énergies renouvelables. Le développement d'une économie de l'hydrogène et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont également des priorités. Ces mesures sont conçues pour être inclusives et doivent être considérées dans un cadre européen et mondial ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](https://www.vnr.be/sites/default/files/2023-08/2023_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf), s. d.).

ODD n°11 : Villes et communautés durables

En Belgique, plusieurs initiatives et plans sont mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie, la mobilité et la durabilité environnementale. La Vision ferroviaire 2040, développée en collaboration avec l'autorité fédérale, les entreprises ferroviaires et la société civile, vise à réduire significativement les émissions de CO₂ en améliorant les services ferroviaires et en augmentant leur utilisation. En Flandre, la Vision flamande de la mobilité 2040 et le Plan de sécurité routière 2021-2025 sont mis en place pour développer un système de transport sûr et à zéro émission, avec une attention particulière à la promotion du cyclisme et à la sécurité routière.

La vision politique Clean Power for Transport 2030 encourage l'utilisation de sources d'énergie propres pour le transport, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre. Le plan d'aménagement du territoire flamand organise l'utilisation de l'espace de manière durable, en tenant compte des besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, la Flandre soutient des projets liés au patrimoine culturel, naturel, immatériel et subaquatique depuis plus de dix ans via le UNESCO Trust Fund, avec un accent particulier sur l'Afrique. Ces initiatives montrent l'engagement de la Belgique, particulièrement de la Flandre, dans la voie d'un développement durable, en mettant l'accent sur la mobilité, la sécurité et la préservation du patrimoine ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](#), s. d.).

ODD n°12 : Consommation et production responsables

En Belgique, plusieurs initiatives sont mises en place pour favoriser la durabilité environnementale et la transition écologique. La Communauté française intègre des clauses environnementales dans les marchés publics, comme une priorité du Plan transversal de transition écologique 2021. En Wallonie, un processus participatif a conduit à la création de la stratégie Circular Wallonia en 2021, visant à promouvoir une économie circulaire avec la collaboration d'acteurs privés et publics, du monde universitaire, de la recherche et du secteur non-marchand.

En Flandre, le programme politique Construction circulaire 2022-2030 continue de soutenir la transition vers des pratiques de constructions circulaires, contribuant ainsi à l'objectif du gouvernement flamand de réduire l'empreinte carbone en coopération avec le secteur de la construction. De plus, le Trade for Development Center (TDC) de l'agence de développement Enabel soutient les organisations de producteurs et les initiatives multipartites pour assurer la durabilité des chaînes de valeur, et encourage des modes de consommation durables. Le projet Beyond Chocolate, lancé en 2018, vise à rendre la production de chocolat plus durable en collaboration avec la coopération fédérale au développement.

Ces efforts témoignent de l'engagement de la Belgique dans la transition vers une économie respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles, nécessitant des changements systémiques pour des modèles de production et de consommation plus efficaces et circulaires ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](#), s. d.).

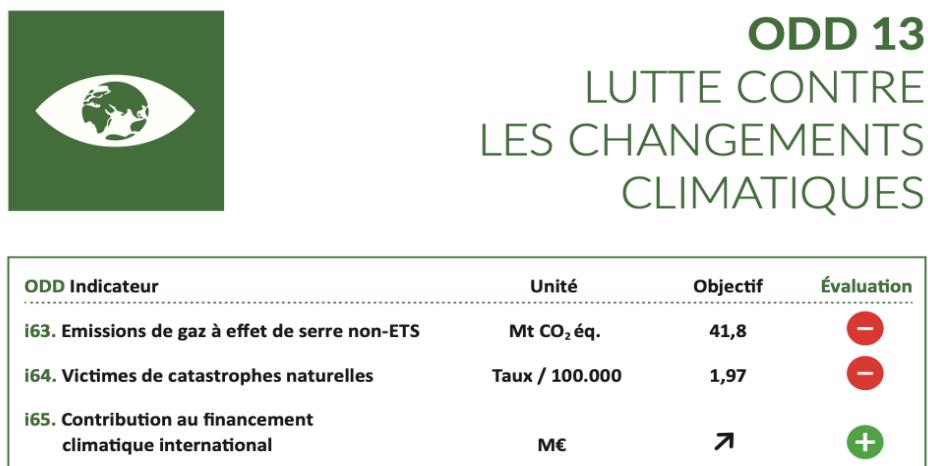
ODD n°13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

En novembre 2021, la Flandre a renforcé son Plan pour l'énergie et le climat en adoptant un ensemble supplémentaire de mesures climatiques. L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs RRE (Ressources Renouvelables et Énergétiques) a été revu à la hausse, passant de -35 % à -40 % d'ici 2030 par rapport à 2005.

En Wallonie, le Panel Citoyen pour le Climat, composé de 50 membres et de 25 suppléants tirés au sort, a contribué à la prochaine version du Plan Air-Climat-Énergie (PACE 2030). Après 13 réunions, ce panel a formulé 168 recommandations pour aider à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Sur le plan international, la Belgique a décidé d'augmenter sa contribution au financement des actions contre le changement climatique pour la période 2021-2024, atteignant un minimum de 531,5 millions d'euros. Le gouvernement fédéral a également augmenté son financement international pour le climat de 70 à 100 millions d'euros au cours de cette législature. Ce financement se concentre sur le renforcement des politiques climatiques dans les pays partenaires et sur l'adaptation au climat. La Belgique a créé un Cadre stratégique commun sur le climat et l'environnement avec des partenaires non-gouvernementaux et a renforcé ses contributions aux fonds multilatéraux pour le climat, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, et le Fonds pour les pays les moins avancés.

Figure 12 : Atteinte des objectifs pour l'ODD 13



Source : Gouvernement de la Belgique (2023). Où en est la Belgique dans la mise en œuvre des ODD ? Le deux deuxième examen national volontaire de la Belgique en bref. <https://s3.tamtam.pro/prod/storage/media/PDF/36150/cbd1315a699566e1cd31b7d013766bf9fa5181f1.pdf>

Cependant, la Belgique n'est pas encore capable de réduire assez rapidement les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments, des transports et de l'agriculture pour atteindre les objectifs européens renforcés (20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf, s. d.).

5.1.3 Défis à relever

À mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le second Examen National Volontaire met en lumière à la fois les politiques inspirantes et les défis à surmonter. La pandémie de COVID-19 a significativement affecté la société, l'économie et la santé des Belges, révélant les fragilités des systèmes de santé et ralentissant la mise en œuvre des ODD. Les gouvernements belges ont répondu par des mesures pour freiner la propagation du virus, soutenir les personnes et entreprises affectées, et renforcer les soins de santé.

Le GIEC souligne que les communautés vulnérables, qui ont historiquement peu contribué au changement climatique, en sont disproportionnellement affectées. En Belgique, les défis de

biodiversité incluent l'utilisation croissante des sols, la pollution, et les changements climatiques. L'agression russe contre l'Ukraine a accentué les tensions géopolitiques et, combinée aux effets de la pandémie, a eu des impacts dramatiques sur l'énergie et la sécurité alimentaire.

La transition vers un développement durable reste un défi majeur pour la Belgique, avec la nécessité de prendre en compte les impacts sociaux des transitions. La révolution numérique accélérée impacte le marché du travail, et l'élimination de la fracture numérique est cruciale pour des services publics inclusifs. Cependant, l'augmentation de l'usage numérique pose des questions environnementales et énergétiques. Malgré de bons indicateurs européens, la qualité de l'enseignement est en baisse, et les communautés belges s'efforcent de l'améliorer.

Les défis mondiaux et nationaux se ressentent aussi localement, comme les inondations de 2021 en province de Liège. La densification urbaine pose des défis pour fournir des logements durables, accélérer le transfert modal et créer des espaces publics de qualité. Les administrations locales doivent intensifier leurs efforts en matière de production d'énergie renouvelable, d'isolation des bâtiments, et d'achats durables, tout en faisant face à des défis persistants en matière de soins de santé, d'égalité et d'inclusion.

En résumé, les principaux défis pour la mise en œuvre des ODD en Belgique incluent la gestion des impacts de la pandémie, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique, la réduction des inégalités numériques et l'amélioration de l'enseignement. Ces défis offrent également des opportunités pour renforcer la résilience et promouvoir un développement durable et inclusif ([20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf](#), s. d.).

5.2 La mise en œuvre de ces ODD dans la région de Bruxelles-Capitale

5.2.1 Respect et suivi de ces ODD dans la région de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, celle-ci a mis en place diverses initiatives pour promouvoir le développement durable en s'alignant sur les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies. Un élément central de cette approche est l'intégration de projets de développement durable dans les objectifs opérationnels de la région, avec des évaluations réalisées deux à trois fois par an pour assurer leur progression et leur efficacité. Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD), un plan stratégique à l'horizon 2040, joue un rôle crucial en définissant les priorités de développement de la région. Il intègre les recommandations européennes en faveur de la ville durable et se réfère explicitement aux ODD. Le PRDD, ainsi que plusieurs plans sectoriels régionaux tels que le Plan Nature, le Plan de Gestion de l'Eau, le Plan Air-Climat-Énergie et le programme régional d'économie circulaire, garantissent une approche cohérente et intégrée du développement durable.

La Région applique une politique de gestion écologique intensive au sein de son administration et sensibilise ses employés aux questions environnementales et sociales, y compris les ODD. Elle dispose également d'un plan détaillé en matière de genre et de diversité,

couvrant à la fois son fonctionnement interne en matière de ressources humaines et le cadre de ses missions. Des campagnes de sensibilisation sont menées au sein des organes de gouvernance et pour le personnel, avec la diffusion de notes explicatives permettant de s'informer sur les ODD. En externe, des actions de sensibilisation ciblent les communes, le grand public et des groupes spécifiques comme les jeunes, les femmes et les LGBTQIA+.

Le principe « Leaving No One Behind » est fortement présent dans les cadres stratégiques régionaux pour garantir que les groupes vulnérables bénéficient des initiatives de développement durable. La Région soutient la formation et le financement des services communaux pour qu'ils prennent des initiatives adaptées à leur réalité de terrain, tout en associant la société civile à l'élaboration des plans d'action, renforçant ainsi la participation communautaire et la cohésion sociale. Les projets de développement territorial à Bruxelles prennent également en compte les besoins des groupes vulnérables pour garantir que les initiatives de développement durable bénéficient à l'ensemble de la population, en particulier aux plus défavorisés.

Les administrations régionales collaborent régulièrement pour intégrer les ODD dans leurs missions. Par exemple, Alliance Renolution est une initiative de collaboration entre administrations régionales pour catalyser la rénovation énergétique et durable grâce à l'harmonisation des mesures et à la simplification des démarches administratives. La stratégie régionale Shifting Economy, pilotée par plusieurs administrations, soutient la création d'emplois inclusifs et non-délocalisables, tout en participant aux objectifs climatiques. Les aides aux entreprises sont réorientées vers des modèles économiques exemplaires et favorisent l'économie circulaire.

En termes de performance durable, la Région utilise le GDS-Index (Global Destination Sustainability Index) pour évaluer ses performances environnementales et sociales dans le secteur touristique. En 2021, Bruxelles était classée 14ème sur 74 destinations. Enfin, la Région a adopté la norme ISO 14001 et un plan pluriannuel d'achats durables et éthiques, comprenant 14 objectifs, avec deux listes de contrôle disponibles pour réaliser des marchés publics durables, garantissant ainsi une approche éthique et durable dans ses pratiques d'achat (Deweze, 2019 ; [vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf](#), s. d.).

5.2.2 Progrès, initiatives et programmes spécifiques environnementaux à Bruxelles

De plus, la Région de Bruxelles-Capitale mène de nombreuses initiatives et réalise des progrès notables pour atteindre les Objectifs de Développement Durable. Parmi ces objectifs, ceux qui concernant l'environnement sont particulièrement prioritaires. Voici un aperçu des actions entreprises pour quatre de ces ODD environnementaux :

ODD n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Bruxelles-Capitale a mis en place plusieurs mesures pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre** : Bruxelles-Capitale vise une réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 2005, avec des objectifs intermédiaires de -40 % en 2030 et -67 % en 2040. La nouvelle ordonnance « Climat » et le Plan Air-Climat-Energie soutiennent cette ambition, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 47 % d'ici 2030, conformément au paquet européen « Fit for 55 ».
- **Transition Énergétique et Production d'Énergie Renouvelable** : le PACE fixe l'objectif de tripler la production d'énergie renouvelable à 1250 GWh d'ici 2030. La Région met en place des mesures pour augmenter la production sur le territoire tout en acquérant de l'énergie renouvelable produite ailleurs. Depuis une dizaine d'années, la production d'énergie renouvelable a augmenté, atteignant 231 GWh d'électricité et 20 GWh de chaleur en 2020.
- **Rénovation des Bâtiments** : la stratégie Renolition impose la rénovation des bâtiments énergivores d'ici 2033, visant une performance énergétique moyenne des bâtiments résidentiels de C+ (100 kWh/m²/an) d'ici 2050. Des mesures de soutien financier et des aides sont prévues pour accompagner cette transition.
- **Réduction de l'Utilisation des Énergies Fossiles** : le gouvernement bruxellois s'engage à réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Le plan GoodMove se concentre sur la sortie des moteurs thermiques d'ici 2035, avec des mesures d'accompagnement pour les différents secteurs concernés.
- **Évaluation et Certification** : depuis 2017, les efforts ont conduit à une baisse de 21 % des émissions de gaz à effet de serre en 2021 par rapport à 2005. Le gouvernement bruxellois a également renforcé ses politiques de durabilité, obtenant une certification ISO 14001 en gestion environnementale pour certains services de soutien en novembre 2019.

Ces actions reflètent l'engagement de Bruxelles-Capitale pour une transition énergétique durable, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ([vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf](#), s. d.).

ODD n°11 : Villes et communautés durables

À Bruxelles, plusieurs initiatives et projets sont en cours pour améliorer la qualité de vie, l'environnement et la résilience urbaine :

- **Quartiers apaisés.brussels** : ce projet vise à créer des quartiers apaisés en augmentant la qualité de vie et de l'espace public. Les quartiers sont conçus pour limiter le trafic de transit, avec des vitesses réduites à 30 km/h pour améliorer la sécurité routière et la qualité de l'air.
- **Maillages vert et bleu** : ces initiatives visent à augmenter et à connecter les espaces verts et à gérer les eaux pluviales. Le maillage vert consiste à créer et à relier des

espaces verts pour préserver la biodiversité, tandis que le maillage bleu développe des infrastructures pour gérer les eaux de pluie et enrichir les milieux humides.

- **Rénovation Urbaine** : via des contrats de quartiers durables et de rénovation urbaine, ce programme inclut des projets de logement, d'équipements et de services, ainsi que des initiatives socio-économiques axées sur l'énergie durable.
- **Rénolution** : la stratégie de rénovation du bâti à Bruxelles, soutenue par des primes à la rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
- **Good Living** : la réforme du Règlement régional d'Urbanisme, visant à promouvoir une architecture de qualité respectueuse du patrimoine, avec des logements durables et multifonctionnels.
- **Plan d'Urgence Logement 2020-2024** : ce plan se concentre sur l'augmentation et l'amélioration des logements à finalité sociale, le soutien aux locataires, et l'accès à la propriété.
- **Projecting.brussels** : l'administration régionale travaille à la mise en œuvre du plan régional de développement durable, en promouvant le déplacement multimodal.
- **Be Sustainable** : ce référentiel, adopté en 2019, vise à renforcer la durabilité des projets urbains et de rénovation, en formant et en mobilisant divers acteurs locaux.
- **Inspirons le quartier** : cet appel à projets soutient financièrement et méthodologiquement des collectifs citoyens voulant agir localement pour le climat et la résilience de leur quartier.
- **Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD)** : adopté en 2018 pour la période 2018-2023, ce plan met en œuvre une politique régionale de gestion des déchets et de consommation responsable, incluant des pratiques d'économie collaborative.
- **Water Quantity Plan** : ce plan, à court et moyen terme, vise à optimiser les infrastructures pour répondre aux besoins en eau potable jusqu'en 2040, sans rechercher de nouvelles sources d'eau.

Ces initiatives démontrent l'engagement de Bruxelles pour créer des environnements urbains plus durables, sécurisés et résilients, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants ([vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf](#), s. d.).

ODD n°12 : Consommation et production responsable

À Bruxelles, de nombreux projets et initiatives sont en place pour encourager une consommation responsable et durable. La Région bruxelloise place la transition économique au cœur de sa stratégie, en favorisant les entreprises engagées dans des démarches environnementales et socialement responsables. Cette approche inclut une politique de commerce extérieur qui intègre des dimensions de développement durable, assurant ainsi non seulement la pérennité des entreprises, mais aussi celle de la planète et de ses ressources. La Région soutient activement des initiatives comme le label régional "Good Food", qui encourage une consommation réfléchie et adaptée. Cette démarche s'inscrit dans un cadre

global visant à requalifier le système alimentaire, de la production à la consommation, vers un modèle respectueux de l'humain et des autres espèces, régénérateur de biodiversité et créateur d'emplois de qualité. La transition économique bruxelloise met donc en avant des pratiques commerciales et de consommation qui sont durables, responsables et bénéfiques à long terme pour la société et l'environnement.

Stratégie Good Food

- **Good Food 1 (2016-2020) :**

La première stratégie Good Food a été lancée en 2016 pour encourager une alimentation durable à Bruxelles. Elle a mis en place diverses initiatives pour sensibiliser le public et promouvoir des pratiques alimentaires responsables. Les actions comprenaient le soutien à l'agriculture urbaine, l'éducation à l'alimentation saine dans les écoles, et la réduction des déchets alimentaires. Une évaluation de cette stratégie a montré des résultats positifs et un impact concret sur les comportements alimentaires des Bruxellois. Ce succès a servi de base pour développer une stratégie plus ambitieuse pour les années suivantes.

- **Good Food 2 (2022-2030) :**

La stratégie Good Food 2, approuvée en 2022, vise un changement structurel vers un système alimentaire durable d'ici 2030. Elle se concentre sur cinq axes stratégiques : production agroécologique, développement de filières durables, distribution responsable, accès universel à une alimentation saine, et réduction des gaspillages alimentaires. Cette stratégie prévoit une gouvernance participative et inclusivement sociale, impliquant les acteurs du secteur social et de la santé pour atteindre ses objectifs. Elle ambitionne de rendre les aliments durables accessibles à tous, en soutenant les filières locales et les modèles innovants de distribution. L'accompagnement et la formation des professionnels sont également des aspects clés pour assurer une transition réussie.

Marchés Publics Durables

- **Marchés publics durables** : dans le cadre de la Shifting Economy, Bruxelles développe une stratégie pour des marchés publics durables, innovants et favorables aux PME. Cette stratégie inclut le monitoring des pratiques durables, l'adaptation du cadre légal pour intégrer des considérations éthiques et environnementales, et la formation des acheteurs publics.
- **Facilitateur marchés publics durables** : un nouveau facilitateur fournit expertise et conseils pour la réalisation de projets durables, offrant formation et assistance aux organismes publics.

Initiatives et Labels de Durabilité

- **Label Entreprise Ecodynamique** : ce label, créé en 1999, récompense les organismes bruxellois proactifs en matière de gestion environnementale.

- **Commerce équitable** : Bruxelles vise à devenir la première Région de commerce équitable d'ici 2024. Les critères incluent l'adoption de produits équitables par les services gouvernementaux et la promotion du commerce équitable. Une plateforme de pilotage soutient ces efforts, en synergie avec d'autres initiatives régionales comme Good Food et Be Circular Be Brussels.

Actions Complémentaires :

- **Plateforme du commerce équitable** : créée pour rédiger des plans d'actions annuels et organiser des initiatives stimulant la consommation et production locale de produits alimentaires durables.
- **Formation aux clauses éthiques** : formation organisée pour les administrations bruxelloises sur l'introduction des clauses éthiques dans les marchés publics.
- **Concours Brussels Be Fair Awards** : ce concours récompense les organismes publics engagés dans la consommation et promotion du commerce équitable et durable.

Ces projets montrent l'engagement de Bruxelles pour une consommation et une production plus durables, visant à réduire l'impact environnemental et à améliorer la qualité de vie des habitants (*vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf*, s. d.).

ODD n°13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

La Région de Bruxelles-Capitale progresse activement vers la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 13, visant à lutter contre les changements climatiques et leurs impacts. Le nouveau Plan Air Climat Énergie se concentre sur l'adaptation aux effets du dérèglement climatique et la gestion des défis inévitables. En synergie avec le futur plan de gestion de l'eau 2022-2027, le PACE renforce la résilience du territoire bruxellois par des actions telles que l'amélioration de la perméabilité des sols, une gestion intégrée des eaux pluviales, et le renforcement de la végétalisation, notamment dans les quartiers denses.

Les principaux axes du PACE incluent :

1. **Renforcement des ressources naturelles** : protection et gestion des sols en privilégiant les constructions sur des sols déjà imperméabilisés, création de nouveaux espaces verts, et gestion améliorée de la Forêt de Soignes pour faire face aux risques liés au changement climatique.
2. **Intégration du changement climatique dans l'urbanisme** : adaptation des plans d'aménagement et des projets urbanistiques pour intégrer les effets du changement climatique.
3. **Soutien aux projets locaux innovants** : encouragement des projets basés sur la nature pour favoriser l'adaptation climatique.

En parallèle, Bruxelles participe à la Mission « 100 Climate-Neutral and Smart Cities by 2030 » de l'Union Européenne, développant un « Contrat de Ville pour le Climat » qui inclura des

plans globaux pour atteindre la neutralité climatique dans divers secteurs. Ce processus implique la collaboration des citoyens, des chercheurs et du secteur privé, avec des financements européens pour soutenir ces objectifs.

De plus, la Région a augmenté sa contribution au financement climatique international, passant à 2,75 millions d'euros par an pour la période 2021-2030. Elle continue de privilégier les projets multilatéraux via des fonds internationaux comme ceux des Nations Unies ou de la Banque mondiale et collabore avec l'agence de coopération belge ENABEL pour mettre en œuvre des projets dans des pays partenaires.

Ainsi, Bruxelles montre un engagement clair envers la lutte contre le changement climatique et le soutien aux initiatives internationales pour la durabilité (*vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf*, s. d.).

5.2.3 Les défis et la perspective d'avenir que rencontre Bruxelles

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale fait face à plusieurs défis dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, notamment des contraintes budgétaires et des ressources humaines limitées. La région fait face à des contraintes budgétaires qui limitent la disponibilité des moyens nécessaires pour atteindre l'ensemble des ODD. Néanmoins, certaines administrations parviennent à atteindre les objectifs grâce à une politique axée sur le développement durable. L'absence de gestion centralisée des ODD permet à chaque administration d'évoluer librement et d'allouer du personnel en fonction des priorités ODD. Par exemple, il est plus facile pour celles en charge de la mobilité ou de l'environnement de débloquer des fonds importants pour des projets directement liés aux ODD.

Malgré ces défis, le budget annuel pour le développement de la coopération entre administrations, tiers et États a augmenté régulièrement depuis 2014, atteignant 1.165.000 euros en 2022. Chaque administration établit ses propres partenariats pour renforcer ses actions, collaborant avec divers acteurs tels qu'Eurocities, Metropolis ...

La Région s'efforce de mettre en place une coordination régionale des ODD pour définir des objectifs clairs et mesurables. Les autorités régionales et les communes bruxelloises élaborent des plans et projets contribuant aux ODD, avec certaines administrations intégrant ces objectifs dans leurs stratégies et évaluations. Un nouveau tableau de bord avec des indicateurs de performance est en cours de développement pour suivre les progrès.

Des actions spécifiques sont également planifiées pour contribuer directement aux ODD, telles que le test d'égalité des chances obligatoire pour les projets législatifs et réglementaires, l'adaptation du cadre réglementaire pour promouvoir la diversité dans les administrations, et la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion dans les stratégies des ressources humaines. De plus, la Région envisage d'intégrer le green budgeting dans son cycle budgétaire, en examinant si les ressources et l'expertise actuelles sont suffisantes ou si un renforcement ponctuel ou une formation supplémentaire est nécessaire.

Ainsi, malgré les défis financiers et humains, la Région de Bruxelles-Capitale démontre un engagement continu pour intégrer et respecter les ODD dans ses politiques et actions régionales (*vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf*, s. d.).

6. Les objectifs de développement durable dans la sphère du football belge et bruxellois

En Belgique, le football joue un rôle clé à la fois au niveau professionnel et amateur, avec une attention accrue à la responsabilité sociale et au développement durable. La Fédération Royale Belge de Football et la Pro League s'engagent activement dans des initiatives de Football Social Responsibility pour 2020-2024, axées sur l'inclusion, la santé, l'éthique et l'environnement. La Pro League, via l'initiative "Football for the Goals" des Nations Unies, promeut des pratiques durables.

Parallèlement, l'Association des Clubs Francophones de Football, fondée en 2012, soutient les clubs amateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ACFF met en œuvre diverses initiatives, comme la formation des entraîneurs et la promotion du football féminin, tout en intégrant des stratégies de responsabilité sociétale alignées sur les objectifs de développement durable de l'ONU, avec des projets comme GreenCoach et Club Plus Propre. Cependant, une revue de la littérature révèle que ces initiatives sont insuffisamment développées pour les clubs bruxellois, soulignant la nécessité d'une inclusion plus large pour promouvoir la durabilité dans tous les clubs amateurs.

6.1 Les initiatives de la Fédération Royale Belge de Football

La Royal Belgian Football Association (RBFA), anciennement connue sous le nom d' « Union Royale Belge des Sociétés de Football Association » (URBSFA) jusqu'en 2019, est responsable du football en Belgique. Fondée en 1895 sous le nom d' « Union Belge des Sociétés de Sports Athlétiques » (UBSSA), elle a été créée pour organiser et réguler les activités sportives dans le pays (RBFA, s. d. ; Standaert et al., s. d.). Avec son adhésion à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 1904 et à l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) en 1954, la RBFA a joué un rôle clé dans le développement du football, tant au niveau national qu'international (Levy, 2022).

Par ailleurs, la RBFA est structurée en deux principales divisions :

- **Football Professionnel**

Les clubs professionnels se sont regroupés sous une organisation représentative appelée **Pro League**. Cette entité gère les compétitions et les intérêts des clubs de football professionnel en Belgique.

- **Football Amateur**

Ainsi que le football amateur qui est constitué de deux ailes régionales :

- **ACFF (Association des Clubs Francophones de Football)** pour la région francophone.
- **Voetbal Vlaanderen (VF)** pour la région néerlandophone.

Cette structuration permet à la RBFA de répondre aux besoins spécifiques des clubs professionnels et amateurs en Belgique (Devoteam, s. d. ; RBFA, s. d.).

De plus, tout comme la Belgique, la fédération s'est engagée à contribuer au développement durable en alignant ses actions sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les ODD, qui visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030, servent de fil conducteur à la RBFA pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs de ses activités sur les personnes et la planète. En se référant à ces objectifs globaux, la RBFA a élaboré une stratégie de Football Social Responsibility (FSR) pour la période 2020-2024. Cette stratégie a été définie en tenant compte des priorités et des aspirations mondiales en matière de développement durable, offrant ainsi une opportunité de transformation organisationnelle et institutionnelle (*Rapport_de_durabilité_2021_FR.pdf*, s. d.).

Les Quatre Piliers de la Stratégie FSR de la RBFA

La stratégie Football Social Responsibility de la RBFA repose sur quatre piliers principaux, chacun associé à des ambitions globales et à des domaines d'impact prioritaires identifiés par les parties prenantes. Dans le cadre de cette étude, seul le pilier environnemental de la stratégie FSR de la RBFA sera analysé en profondeur (Levy, 2022 ; *Rapport_de_durabilité_2021_FR.pdf*, s. d. ; *Rapport_de_durabilité_2022_FR.pdf*, s. d.).

1. Inclusion (ODD 1, 5, 10) :

Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion dans le football, en veillant à ce que tous les individus, indépendamment de leur origine, sexe, ou capacité, aient accès au sport.

2. Santé et Bien-être (ODD 4, 16) :

Encourager un mode de vie sain et actif grâce au football, en mettant l'accent sur la prévention des blessures, le bien-être mental et physique, et l'engagement des communautés à travers le sport.

3. Éthique (ODD 3, 8) :

Renforcer les pratiques éthiques et la gouvernance dans le football, en promouvant la transparence, l'intégrité et la lutte contre la corruption et les discriminations.

4. Environnement (ODD 7, 9, 13, 14) :

Pour réduire son empreinte écologique et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, la RBFA met en œuvre une gestion durable des ressources et sensibilise aux enjeux environnementaux. La fédération agit à trois niveaux : en interne, dans l'organisation des compétitions et en collaboration avec des acteurs extérieurs.

• Au sein de la RBFA

La RBFA réduit son empreinte écologique en mettant en place des actions pour promouvoir une consommation durable d'énergie et d'eau, des transports durables, une politique d'achat

responsable et la réduction des émissions de CO2. La fédération met en œuvre diverses actions pour réduire son empreinte écologique :

- **Sensibilisation** : organisation d'ateliers SDG pour sensibiliser les employés à l'impact de leurs activités sur l'environnement.
- **Gestion des Émissions de CO2** : mesure des émissions totales de GES (2015 tCO2e en 2019) et compensation par un projet au Mali. Les principales sources d'émissions sont la nourriture, les boissons, et les vols.
- **Infrastructure Durable** : le nouveau siège à Tubize utilise des énergies renouvelables (panneaux solaires et éolienne) et des systèmes de récupération d'eau.
- **Objectifs Futurs** : nouveau calcul des émissions prévu en 2022 pour ajuster la stratégie environnementale.

Ces initiatives montrent donc l'engagement de la RBFA à promouvoir la durabilité environnementale au sein de la fédération.

• **Lors des compétitions**

L'ambition de la RBFA est de rendre ses événements footballistiques neutres en termes d'impact climatique. Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives et objectifs généraux ont été mis en place.

Pour atteindre et pouvoir réaliser cette ambition, la fédération doit respecter 4 objectifs généraux fixés. Premièrement, la RBFA vise à sensibiliser ses employés, bénévoles et supporters à l'impact climatique des événements qu'elle organise. La prise de conscience collective est essentielle pour encourager des comportements écoresponsables. Deuxièmement, la RBFA, en collaboration avec ses employés, bénévoles et supporters, entreprend des actions concrètes pour réduire l'impact négatif des événements sur le climat. Troisièmement, l'organisation s'efforce d'encourager les supporters à recycler, soulignant l'importance de la gestion des déchets. Enfin, d'ici 2022, le Proximus Basecamp, le siège de la RBFA, devra servir d'exemple en matière de durabilité et de recyclage.

En 2019, la RBFA a collaboré avec la Ville de Bruxelles, Fost Plus et Bruxelles Environnement pour développer une politique de gestion des déchets lors des matchs des équipes nationales. Cette collaboration a permis d'obtenir des données précises sur le volume et les types de déchets produits lors de ces événements. Ensuite, en 2021, cette stratégie s'est poursuivie avec l'engagement de la Ville de Bruxelles à installer des poubelles de tri dans les stades, opérationnelles dès avril 2022. La RBFA a également intensifié ses efforts pour encourager le tri des déchets parmi les supporters à travers diverses initiatives de communication et d'activations.

- **À l'extérieur de la RBFA**

Pour atteindre l'ambition de rendre l'impact environnemental de la RBFA neutre dans les villes et communes accueillant les projets Belgian Red Courts, plusieurs objectifs doivent être réalisés. Premièrement, l'URBSFA s'engage à investir dans la rénovation durable des terrains Belgian Red Courts, afin de minimiser l'empreinte écologique des infrastructures sportives tout en offrant des installations modernes et respectueuses de l'environnement. Deuxièmement, l'organisation souhaite sensibiliser les visiteurs à l'impact climatique en utilisant les Belgian Red Courts comme outil éducatif. Cette démarche vise à promouvoir des comportements écoresponsables au sein de la communauté. Enfin, l'URBSFA s'efforce d'organiser la Belgian Red Courts Cup et les programmes associés de manière climatiquement neutre, en mettant en œuvre des pratiques durables et en minimisant les émissions de carbone liées à ces événements sportifs.

Par ailleurs en 2022, la RBFA a initié plusieurs projets pour promouvoir le développement durable, dont deux projets environnementaux clés (*(Rapport_de_durabilité_2022_FR.pdf, s. d.)*) :

1. Bornes de Recharge Électrique

La RBFA a installé 10 bornes de recharge électrique au Proximus Basecamp, fournissant 5 794 kWh pour permettre de parcourir 75 235 km en un an. Ces bornes sont accessibles aux employés et au public.

2. Promotion de la Mobilité Durable

Lors de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre 2022, la RBFA a encouragé les supporters à se déplacer de manière durable pour assister aux matchs :

- **Parkings à vélos sécurisés** : installés autour du Stade Roi Baudouin, offrant des chèques-cadeaux aux utilisateurs.
- **Covoiturage** : création d'un événement sur carpool.be pour faciliter le covoiturage, avec des incitations telles qu'un ticket de parking gratuit et une réduction en ligne.

Figure 13 : Évaluation de la stratégie FSR en 2022



Source : RBFA (2022). Rapport de durabilité 2022. https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/social-projects/Rapport_de_durabilite%CC%81_2022_FR.pdf

En conclusion, la RBFA montre une volonté claire d'améliorer son impact environnemental et social à travers sa stratégie de Football Social Responsibility, notamment par la mise en place d'initiatives comme le nouveau bâtiment éco-responsable et les projets de Belgian Red Courts. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie, en particulier en matière environnementale, reste insuffisante. Les ambitions de neutralité carbone pour les événements et la promotion du tri des déchets sont loin d'être réalisées. La RBFA doit intensifier ses efforts, allouer davantage de ressources et s'entourer de spécialistes pour atteindre ses objectifs et aligner ses actions sur les Objectifs de Développement Durable. La route est encore longue, mais la fédération est sur la bonne voie, avec des étapes cruciales à franchir pour concrétiser ses ambitions.

6.2 Les initiatives de la Pro League et des clubs professionnels

Après une analyse approfondie de la fédération belge de football, intéressons-nous maintenant aux plus hauts échelons du football belge.

La Pro League est l'organisation responsable de la gestion des principales compétitions de football professionnel en Belgique. Elle supervise et organise plusieurs championnats et compétitions. Travaillant en étroite collaboration avec la Royal Belgian Football Association, la Pro League se charge de l'organisation des compétitions, des licences et des aspects disciplinaires du football professionnel. Elle collabore également avec Voetbal Vlaanderen et l'Association des Clubs Francophones de Football pour la formation des jeunes et le soutien au football amateur. Parmi les compétitions gérées par la Pro League, on trouve :

- La Jupiler Pro League (première division masculine)
- La Challenger Pro League (deuxième division masculine)
- La Croky Cup (Coupe de Belgique)
- La Lotto Super League (première division féminine)
- La Pro League U21 Cup
- L'ePro League (compétition de football en ligne)

De plus, la vision de la Pro League repose sur l'innovation continue et le progrès. Elle cherche à rendre ses compétitions plus professionnelles et attractives. La Pro League s'efforce d'innover dans tous ses projets, de créer de la valeur pour les clubs et les supporters, et de nouer des liens forts avec la société. Elle vise à être un acteur clé du divertissement sportif, offrant des compétitions captivantes et inspirantes pour tous (Pro League, s. d.-b).

Implication de la Pro League dans le Réseau Football for the Goals

Tout comme l'UEFA, la Pro League a également rejoint l'initiative mondiale "Football for the Goals" des Nations Unies. Cette initiative rassemble la communauté internationale du football autour des objectifs de développement durable. En devenant membre, la Pro League s'engage à utiliser le football comme un outil pour promouvoir des pratiques durables, l'égalité, les

droits de l'homme et la lutte contre le changement climatique. Lorin Parys, CEO de la Pro League, souligne l'ambition de l'organisation d'investir davantage dans son rôle de moteur social pour le changement en alignant ses actions locales avec les objectifs internationaux de durabilité de l'ONU. La Pro League vise à inspirer ses clubs à adopter des pratiques durables et à réduire leur empreinte écologique tout en rendant le football accessible à tous (Pro League, 2022).

Stratégie de Football Social Responsibility

La stratégie de Football Social Responsibility de la Pro League pour 2023-2026 englobe toutes les activités du football professionnel visant à avoir un impact social positif. La collaboration est au cœur de cette politique, unissant la Pro League et ses clubs pour lutter contre la discrimination et supprimer les obstacles rencontrés par les joueurs et les supporters dans les stades. La Pro League s'efforce de contribuer activement à une société ouverte, chaleureuse et durable, en travaillant avec les joueurs, les clubs et les supporters (Pro League, s. d.-c, s. d.-d).

Niveau de la Pro League

La Pro League, en tant qu'organisme central, se concentre sur des thèmes dépassant les préoccupations locales pour toucher un public plus large à l'échelle nationale. Elle élabore ses objectifs en concertation avec les clubs et leur fournit des formats prêts à l'emploi, tels que des feuilles de route et des supports de communication, pour faciliter la mise en œuvre des initiatives FSR. De plus, la Pro League offre des formations, organise des échanges de connaissances, et met en lumière les bonnes pratiques pour aider les clubs à développer leur propre politique FSR locale (Pro League, s. d.-c).

La Pro League récompense également les clubs les plus engagés socialement en leur attribuant le label Football & Social Responsibility. Ce label est décerné aux clubs qui démontrent un engagement social clair et participent activement aux actions et campagnes nationales, tout en communiquant sur leurs initiatives. Cette reconnaissance inclut un soutien financier total de 165 000 €, réparti entre 23 clubs cette année, pour encourager et soutenir leurs efforts dans le domaine social.

Lorin Parys, CEO de la Pro League, et Stijn Van Bever, Public Affairs Director, soulignent l'importance de cet engagement et la qualité croissante des initiatives des clubs, soutenues par les évaluations de la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Un jury indépendant de la VUB évalue les plans stratégiques des clubs pour déterminer l'attribution du label et la répartition du soutien financier (Pro League, s. d.-a).

Niveau des Clubs Professionnels

Chaque club professionnel développe sa propre politique FSR, souvent influencée par leur solidité financière, le contexte local et leur histoire. Chaque club désigne au moins un responsable social, appelé FSR Manager, qui coordonne les initiatives FSR au sein du club et

participe aux campagnes nationales mises en place par la Pro League. Les clubs mènent leurs propres actions, campagnes, projets et partenariats en plus des initiatives nationales. Certains clubs créent des fondations distinctes pour gérer leurs activités FSR, démontrant ainsi leur engagement à long terme pour l'impact social (Pro League, s. d.-c).

Pour bénéficier du soutien financier de la Pro League, les clubs doivent participer aux campagnes nationales et rendre explicites les thèmes et objectifs de leur plan d'action local. Les clubs doivent également participer activement aux formations, sessions d'information, séminaires et conférences organisés par la Pro League. Les initiatives FSR des clubs sont souvent liées à leur contexte local : l'histoire du club, le contexte socio-économique, l'emplacement du stade, la force du club et la place de la cellule FSR dans la structure du club (soit sous un autre service comme le marketing ou la communication, soit au sein d'une fondation distincte).

Exemples d'implication des clubs professionnels dans la FSR

1. L'Union Saint-Gilloise (Label Gold en 2023)

L'Union Saint-Gilloise s'engage activement dans plusieurs initiatives pour respecter la stratégie de Football Social Responsibility, en se concentrant principalement sur la réduction de l'empreinte écologique, la promotion de pratiques durables, ainsi que sur les initiatives en faveur de l'éthique, de la santé et du bien-être, et de l'inclusion (RUSG, s. d.).

Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre

Tout d'abord, le club a rejoint le programme "Sport for Climate Action" des Nations Unies en 2021. Cet engagement vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Pour y parvenir, l'Union Saint-Gilloise a mesuré ses émissions et son empreinte écologique, mettant en place des actions concrètes pour réduire les émissions de moitié d'ici 2030. De plus, le club a rejoint la "Belgian Alliance for Climate Action", une association qui rédige des objectifs climatiques basés sur des données scientifiques et contrôle annuellement l'impact environnemental du club.

Énergie Renouvelable et Efficacité Énergétique

En termes d'énergie, l'Union Saint-Gilloise a fait appel à Eneco, un fournisseur d'énergie verte recommandé par Greenpeace, pour alimenter le stade Joseph Marien. Ce partenariat vise à utiliser 100 % d'énergie verte en Belgique d'ici 2025. Parallèlement, le club a remplacé son système d'éclairage par des LED plus économies en énergie, réduisant ainsi sa consommation énergétique.

Mobilité des Supporters

En matière de mobilité, l'Union Saint-Gilloise encourage ses supporters à utiliser des moyens de transport doux pour se rendre au stade. Le club fait la promotion des transports publics,

du vélo et de la marche à pied, et a mis en place un parking sécurisé pour vélos en collaboration avec son partenaire Lucien.

Reforestation

Un autre projet significatif est la reforestation à Madagascar. En partenariat avec l'entreprise Bondy, le club a planté 125 000 arbres de mangrove dans le nord de l'île. Ce projet vise à compenser 10 % de l'empreinte écologique du club dès la deuxième année et jusqu'à 30 % dès la cinquième année. Les émissions actuelles du club seront compensées dès la neuvième année, et quasiment deux fois dès la douzième année.

Gestion des Déchets et Consommation d'Eau

Enfin, pour gérer les déchets et la consommation d'eau, l'Union Saint-Gilloise a mis en place un système d'irrigation basé sur la réutilisation de l'eau et a introduit des gobelets réutilisables pour remplacer les gobelets en plastique jetables les jours de match. Le club a également adopté des stations de recyclage, incitant au tri sélectif des déchets en collaboration avec Coca-Cola. De plus, tous les papiers utilisés dans le stade proviennent de The Good Roll, une entreprise spécialisée dans le développement durable, fournissant du papier 100 % recyclé et écologique.

Ces initiatives montrent l'engagement de l'Union Saint-Gilloise envers la durabilité et la responsabilité sociale, en alignant ses actions locales avec des objectifs climatiques globaux.

2. Le R.S.C. Anderlecht (Label Silver en 2023)

Le RSC Anderlecht s'engage à contribuer à une société plus durable et responsable, avec des initiatives écologiques, des projets d'inclusion, d'éthique, et de santé et bien-être. En collaboration avec ses partenaires, le club a développé plusieurs projets clés pour soutenir des groupes défavorisés et promouvoir des pratiques durables. Parmi ces initiatives figurent des programmes comme Foot-Études, Cécifoot, Younited Belgium, et le projet FEFA (RSCA, s. d.-b). Voici un aperçu des initiatives écologiques mises en place par le club pour respecter la stratégie FSR :

Panneaux solaires :

Le club a lancé un projet de panneaux solaires au centre d'entraînement de Neerpède, financé par un crowdfunding des fans. Les supporters ont investi 100 000 € dans le projet, permettant l'installation de 272 panneaux solaires sur le toit du bâtiment de formation du centre de jeunesse. Cette initiative vise à produire au moins 20 % de la consommation totale d'électricité du club, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO2 et à des économies financières significatives pour le club. Les supporters et les employés bénéficient également d'un rendement annuel de 4 % sur leur investissement (RSCA, s. d.-a).

Réduction des déchets avec des gobelets réutilisables :

Le club a introduit des gobelets réutilisables pour réduire les déchets autour du Lotto Park les jours de match. En collaboration avec la commune d'Anderlecht et l'entreprise Reuz, les commerces et cafés autour du stade utilisent désormais des contenants réutilisables pour servir les bières et les frites. Après les matchs, les gobelets sont collectés, lavés et réutilisés, réduisant ainsi la quantité de déchets produits (Sudinfo, 2024).

Efficacité énergétique et énergie renouvelable :

L'initiative avec Eneco, un fournisseur d'énergie verte, permet non seulement de produire de l'électricité écologique grâce aux panneaux solaires, mais aussi d'impliquer activement les fans et les employés dans les projets durables du club. Cette collaboration s'inscrit dans la "Vision énergétique 2030" et le plan climatique 30/30/30 de BECI, visant à réduire les émissions de CO2 de 30 % d'ici 2030 (RSCA, s. d.-a).

Ces initiatives illustrent l'engagement du RSC Anderlecht en faveur de la durabilité environnementale, tout en intégrant activement les supporters et la communauté dans leurs efforts pour un avenir plus vert et plus responsable.

3. Le Standard de Liège (Label Bronze en 2023)

Le Standard de Liège s'engage activement dans des initiatives visant à renforcer le lien social et à promouvoir l'intégration au sein de la communauté, principalement par le sport. La Fondation du Standard de Liège soutient des projets d'inclusion, d'éthique, de santé et de bien-être, tels que le Foot Homeless, le Cécifoot et le Centre d'Aide Extrascolaire (Standard de Liège, s. d.-a). En parallèle, le club met en place plusieurs initiatives écologiques pour garantir un avenir durable aux générations futures. Voici un aperçu des initiatives écologiques mises en place par le club :

Poubelle intelligente à Sclessin :

En collaboration avec la société Neurogreen, le Standard de Liège a installé une poubelle intelligente sur l'esplanade en face de la Tribune 1. Cette poubelle utilise des capteurs pour détecter automatiquement le type de déchet et le trier correctement. Cette initiative vise à améliorer le tri des déchets et à sensibiliser les supporters à l'importance du recyclage (Standard de Liège, s. d.-b).

Offre food locale et de saison :

En partenariat avec l'ASBL Rouliberwète, le club propose une nouvelle offre de restauration pour ses supporters, mettant en avant des soupes bio, locales et de saison. Cette initiative, lancée lors de la réception de la Gantoise en championnat, a pour objectif de diversifier et enrichir l'offre de restauration tout en répondant à des enjeux de durabilité (Standard de Liège, s. d.-b).

Fruits frais dans les bureaux du club :

La Coopérative Ardente, la première épicerie coopérative liégeoise en ligne, approvisionne les différents services du club en fruits non-traités et locaux depuis plusieurs semaines. Cette initiative vise à promouvoir une alimentation saine et locale parmi les employés du club, améliorant ainsi leur bien-être au travail (Standard de Liège, s. d.-b).

Cendriers-vote :

Le club a installé des cendriers-vote autour du stade pour encourager les supporters à ne pas jeter leurs mégots par terre. Ces mégots sont ensuite triés et valorisés pour leur donner une seconde vie. De nouveaux cendriers-vote sont également en cours d'installation à l'Académie et au bloc tribune du terrain de la section féminine (Standard de Liège, s. d.-b).

Le Standard de Liège, par le biais de sa Fondation, démontre un engagement fort envers la durabilité environnementale et le soutien social. Le club continue de développer des initiatives écologiques tout en renforçant le lien avec la communauté locale, illustrant ainsi son rôle en tant qu'acteur responsable et engagé dans la société.

6.3 Les initiatives de l'Association des Clubs Francophones de Football

Après avoir examiné les diverses organisations et fédérations dirigeant le football mondial, européen et belge, intéressons-nous maintenant au dernier échelon de la pyramide : l'ACFF.

En effet, le football belge ne se limite pas qu'aux clubs professionnels de la Pro League. De nombreuses équipes permettent aux amateurs de pratiquer leur passion dans des conditions optimales. Sous l'égide de la Fédération Royale Belge de Football, l'Association des Clubs Francophones de Football (ACFF) regroupe ces clubs amateurs, organisant compétitions et événements. L'ACFF, une association sans but lucratif reconnue par le gouvernement de la Communauté française, agit en tant qu'aile francophone en charge du football amateur au sein de l'ASBL RBFA. Son siège social est situé à Tubize, en Région Wallonne (240316+-Statuts+ACFF.pdf, s. d. ; Webfoot, s. d.).

L'ACFF joue également un rôle crucial dans l'organisation et la promotion du football en Fédération Wallonie-Bruxelles, en respectant les directives de l'UEFA et de la FIFA transmises par la RBFA. Officiellement reconnue depuis le 1er juillet 2012, elle s'occupe spécifiquement des clubs amateurs, couvrant des divisions allant de la Nationale 1 à la 4e Provinciale ACFF. Cette structure permet une organisation harmonieuse et efficace des compétitions, garantissant aux amateurs des conditions optimales pour la pratique du football (14-09-2020+PPS+ACFF+2020-2024+VF.pdf, s. d.).

De plus, cette association est subdivisée en différentes entités provinciales, couvrant des régions telles que le Brabant, le Hainaut, Liège, Luxembourg, et Namur. Chaque province dispose de son bureau ACFF, facilitant les rencontres entre clubs de différentes tailles et

permettant aux affiliés de vivre des moments de football passionnants (ACFF, s. d. ; Webfoot, s. d.).

Les compétences de l'ACFF sont variées et comprennent :

- Le soutien et la promotion du football féminin.
- La gestion des encadrements dans les clubs.
- La formation des entraîneurs.
- Le soutien aux arbitres de football, leur permettant d'affirmer leur légitimité sur le terrain chaque week-end.

L'Association des Clubs Francophones de Football intègre la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans ses activités. En tant que fédération sportive agissant à grande échelle, l'ACFF se doit de veiller à ce qu'aucune minorité ne soit laissée de côté et de contribuer positivement à la société et à l'environnement (ACFF, s. d.-b).

De même que la RBFA, l'ACFF a élaboré un plan d'actions « Football Social Responsibility », qui décrit les projets actuels et les pistes futures. Ces projets couvrent diverses thématiques comme la lutte contre les discriminations, le fair-play, l'inclusion des personnes atteintes de déficience et l'intégration des personnes vivant dans la précarité. Le plan vise également des domaines tels que la santé et le respect de l'environnement. Chaque projet est rattaché à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, reflétant les dimensions économiques, sociales et écologiques du développement durable. En partenariat avec l'URBSFA et Voetbal Vlaanderen, l'ACFF s'engage à remplir les objectifs pertinents d'ici 2030 (ACFF, s. d.-b).

Le Plan d'Action "Gagnons du Terrain"

L'ACFF considère les clubs de football comme des acteurs sociaux majeurs. Pour de nombreux joueurs, le club de football est le troisième foyer éducatif après le domicile et l'établissement scolaire. Ainsi, les clubs deviennent des lieux propices à l'apprentissage de la vie en société. L'ACFF souhaite accompagner les clubs qui veulent être plus que des clubs de football : des acteurs dans des projets sociaux (ACFF, s. d.-e, s. d.-f).

Le plan d'action "Gagnons du Terrain" a été conçu pour les clubs et comprend 10 actions clés réparties sur 5 piliers :

1. **Citoyenneté** : faire du football un vecteur éducatif positif.
2. **Inclusion** : favoriser l'accès au football pour tous.
3. **Environnement** : réduire l'impact environnemental des clubs amateurs.
4. **Santé** : sensibiliser aux bienfaits et aux dangers du football sur la santé.
5. **Proximité** : s'engager sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Focus sur le Pilier Environnement

Pour le présent mémoire, seul le pilier "Environnement" sera détaillé. Ce pilier comprend deux projets principaux : **GreenCoach** et **Club Plus Propre** (ACFF, s. d.-c, s. d.-g).

1. Projet GreenCoach

Le projet GreenCoach, soutenu par l'UEFA, ERASMUS+ et plusieurs fédérations sportives nationales, vise à instaurer une gestion sportive durable. L'ACFF est responsable de l'implémentation de ce projet auprès des clubs de Belgique francophone. Seules quelques fédérations, dont celles de Norvège, Suède, Lituanie, France et l'ACFF, participent actuellement à ce projet.

Objectifs de GreenCoach :

Les objectifs de GreenCoach sont de mesurer, suivre et analyser les performances environnementales des clubs, en mettant un accent particulier sur les émissions de CO2. Il vise également à intégrer la durabilité comme un élément central dans le système de gestion des clubs.

Concrètement, les clubs devront effectuer différentes missions d'ici la fin de la saison :

- Partager le travail de recherche (enquêtes) au sein de leur club
- Renseigner la plateforme en ligne pour calculer leur empreinte environnementale
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation à la protection de l'environnement au sein de leur club

Avantages de GreenCoach :

- Obtention du Label GreenCoach, qui certifie l'engagement environnemental du club.
- Réduction des consommations d'eau, d'énergie et des déchets, entraînant des économies financières.
- Diminution de l'impact environnemental global des clubs.

L'ACFF concrétise ainsi son implication dans le projet européen « Greencoach » en aidant les clubs amateurs de Wallonie-Bruxelles à mesurer et à réduire leur impact environnemental. Dix-neuf « clubs-pilotes » wallons se sont rassemblés pour donner le coup d'envoi de ce projet expérimental, démontrant ainsi leur engagement envers une gestion durable et responsable de leurs activités sportives (ACFF, s. d.-d).

2. Projet Club Plus Propre

Le projet "Club Plus Propre", en collaboration avec Be WaPP, vise à encourager les clubs de Wallonie à optimiser la propreté, le tri et la prévention des déchets. Le projet, prévu pour une durée de trois ans, recherche 20 "clubs-pilotes" (*02598-GUIDE-ClubPlusPropre-DOUBLE-V150.pdf*, s. d.).

Objectifs du Projet Club Plus Propre :

- Accompagner les clubs dans l'amélioration de la propreté et du tri des déchets.
- Initier les affiliés aux gestes éco-responsables.
- Impliquer toute la communauté du club (formateurs, direction, joueurs, familles, personnel d'entretien) dans une démarche sociétale et environnementale.

Avantages pour les clubs participants :

- Accompagnement personnalisé par Be WaPP et l'ACFF.
- Visite experte pour améliorer les infrastructures de propreté et de tri.
- Actions de communication et de sensibilisation.
- Bourse de 1000 € pour l'équipement et la mise en œuvre du projet.
- Outils pédagogiques pour éduquer les membres du club.

L'ambition à long terme de ce projet est de s'étendre à tous les clubs wallons, réduisant les déchets à la source, les triant pour qu'ils soient recyclés et évitant qu'ils ne se retrouvent dans la nature.

En conclusion, à travers ces initiatives, l'ACFF démontre son engagement à réduire l'empreinte environnementale des clubs amateurs et à promouvoir des pratiques durables, contribuant ainsi aux Objectifs de Développement Durable.

6.4 Revue de littérature sur les pratiques environnementales dans le football amateur

Nous nous situons donc au niveau le plus bas de l'échelle lorsqu'il s'agit du football amateur. Après avoir consulté la littérature sur les pratiques environnementales au sein de ce secteur, il apparaît qu'aucune information n'est disponible à ce sujet. Les clubs amateurs ne possèdent ni fondation ni responsable de la FSR et ne développent donc pas leurs propres stratégies FSR. Ils se limitent à adhérer ou non aux divers projets proposés par l'ACFF.

L'ACFF offre de nombreux projets aux clubs bruxellois en termes d'inclusion, tels que « Come Together » ou « Because We Care About People », ainsi que des projets pour l'éthique comme « Safe Together » et des initiatives pour la santé et le bien-être. Cependant, d'après la revue de la littérature, les projets environnementaux sont clairement insuffisants. Par exemple, le projet « Club Plus Propre » s'adresse aux clubs situés en Wallonie et non à ceux de Bruxelles. De plus, le projet « GreenCoach », lancé en 2022, a sélectionné 19 clubs pilotes pour son lancement, mais aucun d'entre eux ne provient de Bruxelles (ACFF, s. d.-d.).

On constate ainsi que les clubs bruxellois semblent exclus de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement, alors que tous les clubs devraient être impliqués. Cependant, les clubs de football amateur bruxellois peuvent également entreprendre de petites initiatives pour aligner leurs actions sur la stratégie FSR de la RBFA. Il

existe une certaine liberté de choix quant aux initiatives à poursuivre, et ce sont les clubs eux-mêmes qui décident de les mettre en œuvre.

La préservation de l'environnement ne devrait pas dépendre uniquement des instances supérieures et des clubs professionnels. Toutes les initiatives, même les plus modestes, comptent pour la préservation de l'environnement et la réduction de l'impact environnemental.

Conclusion de la revue de la littérature :

Au terme de ma revue de la littérature, il apparaît clairement que les différentes instances de football telles que la FIFA, l'UEFA et la RBFA s'efforcent de s'ajuster et de respecter les directives des Nations Unies, comme l'accord de Paris et les objectifs de développement durable. Les principaux objectifs sont de réduire nos émissions et de protéger la planète. Bien que les efforts fournis par les différentes fédérations en matière d'inclusion et d'éthique soient corrects et suffisants, les efforts déployés à travers leurs stratégies et projets semblent insuffisants en ce qui concerne la protection de l'environnement et la durabilité.

De plus, les clubs de football amateur à Bruxelles, considérés comme des acteurs sociaux majeurs, ne semblent malheureusement pas être intégrés aux projets environnementaux de l'ACFF. Chaque club devrait pourtant apporter sa propre contribution pour atteindre un objectif commun : réduire l'impact environnemental.

La littérature concernant les projets des clubs amateurs est quasi inexistante, rendant ainsi difficile, voire impossible, l'analyse de l'implication des clubs amateurs bruxellois dans cette course à la réduction de l'impact environnemental. Dans ce contexte, afin d'obtenir plus d'informations nécessaires à mon analyse, j'ai décidé d'examiner, d'une part, la situation actuelle, les initiatives et les projets mis en place dans les clubs de football amateur à Bruxelles à l'aide d'entretiens qualitatifs avec quelques clubs, et d'autre part, d'analyser ce que ces clubs pourraient faire de plus en collaboration avec l'ACFF. L'objectif de cette deuxième partie sera de proposer des pistes d'actions et des recommandations aux divers clubs et à la fédération afin que chacun soit plus impliqué dans la lutte contre le changement climatique, la réduction de l'impact environnemental et la préservation de l'environnement. En fin de compte, le changement dépend de chaque personne impliquée dans un club de football, que ce soit de près ou de loin.

Partie 2 : Étude de cas

7. Enquête et collecte de données

7.1 Méthodologie de l'enquête

La deuxième partie de ce mémoire consiste en l'étude et l'analyse des clubs de football amateur bruxellois. Cette étude a été choisie, car le football est le sport le plus populaire en Belgique et qu'il y a une certaine urgence à réduire l'impact environnemental de chacun.

Dans un premier temps, l'objectif est d'interviewer divers clubs de football bruxellois afin de recueillir des informations concernant les projets et les initiatives déjà mises en place par ces clubs. Cette étape vise à collecter des données pour permettre une analyse et tirer des conclusions sur ce qui est fait ou non dans le football amateur bruxellois pour protéger l'environnement. Ensuite, j'examinerai de manière critique ces informations, avec pour objectif de trouver des similarités entre ces clubs et de comprendre ce qu'ils pourraient améliorer ou ajouter dans la poursuite des objectifs de développement durable.

Cette analyse sera réalisée à l'aide d'un guide d'entretien, lors d'entretiens qualitatifs, comprenant diverses questions ouvertes. Les principaux sujets abordés seront la gestion de l'eau, de l'électricité et des infrastructures du club, ainsi que les déplacements, les maillots, les ballons et les équipements utilisés, sans oublier les sponsors, qui peuvent contribuer à l'impact environnemental. De plus, j'explorerai les actions que le club pourrait entreprendre ou les collaborations qu'il pourrait développer pour devenir plus durable et écologique.

Dans un second temps, une fois l'analyse de l'implication des clubs amateurs bruxellois effectuée, des recommandations et une stratégie seront proposées afin que ces clubs puissent améliorer leurs contributions. Ces recommandations auront pour objectif d'être réalisables par tous les clubs, leur permettant ainsi de diminuer leur impact environnemental et de devenir plus durables. Elles pourront également s'inspirer des clubs professionnels belges qui s'engagent dans divers projets et initiatives pour être considérés comme plus durables et obtenir un label. Quant à la stratégie, elle pourra s'inspirer des stratégies déjà proposées par l'UEFA et l'ACFF.

7.2 Guide d'entretien

Afin de comprendre en profondeur les pratiques environnementales et les initiatives durables des clubs de football amateur à Bruxelles, j'ai élaboré un guide d'entretien qualitatif. Ce guide a été conçu pour explorer les différentes dimensions de l'impact environnemental des clubs et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour atténuer cet impact. Étant donné la longueur et la complexité de ce guide, il a été inclus en annexe pour référence complète.

Le guide d'entretien se divise en cinq parties principales :

1. **Informations générales sur le club** : cette section collecte des données contextuelles sur le club, telles que son historique, le nombre de membres, et ses valeurs et missions en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cela permet de situer chaque club dans son contexte unique et de comprendre sa structure et ses priorités.
2. **Impact environnemental et initiatives actuelles** : ici, l'accent est mis sur les principaux aspects de l'impact environnemental des activités du club. Les questions portent sur la gestion des déplacements des membres, l'utilisation et la gestion des équipements sportifs, le rôle des sponsors, la consommation d'eau et d'électricité, et l'entretien des infrastructures. L'objectif est d'identifier les pratiques actuelles et les initiatives en place pour réduire l'impact environnemental.
3. **Conséquences du changement climatique** : cette partie examine les effets potentiels du changement climatique sur le club, notamment la dégradation des terrains et des infrastructures, l'impact sur la santé des joueurs et des spectateurs, et les perturbations des activités sportives. Les questions visent à comprendre comment les clubs perçoivent et gèrent ces défis liés au climat.
4. **Stratégies de durabilité et collaborations** : cette section se penche sur les stratégies de durabilité en collaboration avec l'ACFF et les actions autonomes entreprises par les clubs. Les questions cherchent à déterminer dans quelle mesure les clubs sont impliqués dans des initiatives conjointes avec l'ACFF et quelles sont leurs propres actions pour devenir plus écologiques et durables.
5. **Conclusion et perspectives futures** : enfin, la dernière section se concentre sur les défis que les clubs rencontrent en matière de durabilité environnementale, ainsi que sur leurs besoins en soutiens ou ressources supplémentaires pour la bonne poursuite de leurs projets. Les clubs sont également invités à partager toute suggestion ou point supplémentaire concernant les thèmes abordés durant l'entretien.

7.3 Résultats et analyse des interviews avec les clubs répondant

En effet, seulement cinq entretiens qualitatifs ont été réalisés, car les réponses obtenues se révélaient très similaires d'un club à l'autre. Cette similitude a permis de dégager plusieurs points communs parmi les cinq interviews menées. Ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse approfondie pour extraire des résultats pertinents qui guideront la suite de ce mémoire. Les conclusions tirées serviront de base à la formulation de recommandations ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie adaptée.

a) Gestion des transports

Tous les clubs ont indiqué que leurs membres se déplacent principalement en voiture, avec quelques déplacements effectués en transports en commun, à vélo ou à pied. Le covoiturage est mentionné comme une pratique non réglementée pour faciliter les déplacements, mais

aucune initiative formelle n'est en place pour promouvoir des modes de transport écologiques. Audrey Demoustier confirme cette tendance en disant : « *Je pense que c'est un peu pareil dans tous les clubs, et le nôtre ne fait pas exception. Les joueuses, les parents, les entraîneurs et les supporters ont la liberté de choisir leurs modes de transport* ».

D'après les interviews, il apparaît qu'aucune initiative structurée n'a été adoptée. Aucun des clubs n'a mis en place des mesures formelles pour promouvoir des modes de transport écologiques, tels que des programmes de covoiturage organisés ou l'utilisation de vélos. Le seul club à avoir fait exception est le Kosova, qui utilisait un bus pour les matchs éloignés lorsqu'il évoluait en D3. De son côté, le Femina White Star Woluwe encourage le covoiturage, mais aucune action concrète n'a été mise en place à ce sujet.

b) Utilisation et gestion des équipements

Les clubs tels que le Stade Everois et le FC Lions Uccle Leopold utilisent des équipements de marques reconnues pour leur durabilité, comme Kipsta, Select et Nike. En revanche, les clubs d'Etterbeek, Kosova Schaerbeek et FC Femina White Star se fournissent auprès d'équipementiers comme Eldera ou Patrick, dont la durabilité n'est pas spécifiquement confirmée. Aucun des clubs interviewés ne choisit ses équipements en fonction de critères écologiques particuliers, les sélections sont basées principalement sur la qualité des produits ou sur des partenariats établis de longue date. Malgré l'absence de critères de durabilité, tous les clubs s'efforcent de passer des commandes importantes afin de minimiser le nombre de commandes séparées.

c) Rôles des sponsors

Aucun des clubs ne prend en compte les politiques environnementales des sponsors lors de leur sélection. Le choix des sponsors est avant tout dicté par la nécessité de garantir la stabilité financière du club. Comme le confirme Noel Fauconnier, « *En temps normal, il est déjà très difficile pour un club de trouver des sponsors pour maintenir sa santé financière* ». Les sponsors des clubs interviewés sont souvent des entreprises locales ou des sociétés dirigées par des relations personnelles des membres du comité, comme observé au Kosova et à Etterbeek. Ainsi, l'engagement environnemental des sponsors n'est pas un critère de sélection pour ces clubs.

d) Consommation d'eau et d'électricité

La plupart des clubs participant à ce mémoire admettent ne pas avoir de visibilité précise sur les postes de consommation d'eau et d'électricité les plus élevés. En tant que locataires des installations, ils n'ont pas accès aux données de consommation détaillées et ne réalisent pas d'analyses spécifiques à ce sujet. Ils estiment toutefois que les douches sont probablement les principaux postes de consommation d'eau, tandis que l'éclairage et le chauffage seraient

les plus grands consommateurs d'électricité. Il est également important de noter que l'arrosage du terrain en herbe au stade Fallon, là où le White Star joue, consomme une grande quantité d'eau.

Sans analyses précises, il est difficile pour les clubs de mettre en place des initiatives visant à réduire ces consommations. Par exemple, les clubs d'Etterbeek et du Femina White Star Woluwe bénéficient de panneaux solaires et d'éclairage LED, grâce aux investissements des communes. Cependant, il apparaît qu'aucune mesure spécifique ou continue n'est déployée directement par les clubs eux-mêmes.

e) Entretien des infrastructures

L'entretien des infrastructures n'incombe généralement pas aux clubs interviewés, sauf au Stade Everois où le club possède le stade. En règle générale, lorsque les infrastructures sont la propriété de la commune, leur entretien est géré par cette dernière. Par exemple, la commune d'Etterbeek a récemment pris en charge le remplacement du terrain synthétique et l'amélioration de l'éclairage LED. En revanche, au Stade Everois, le club est responsable de l'entretien complet de ses propres installations.

En somme, d'après les interviews, ni les clubs ni les communes n'ont encore investi de manière significative dans des infrastructures durables, comme les énergies renouvelables. Les décisions relatives à de telles rénovations importantes nécessitent des négociations prolongées et doivent être validées par les autorités communales.

f) Collaboration avec l'ACFF

Tous les clubs interviewés s'engagent activement dans divers projets proposés par l'ACFF, principalement axés sur l'inclusion, la lutte contre la violence, la discrimination et le fairplay. Parmi eux, les clubs du Kosova Schaerbeek, d'Etterbeek et du Stade Everois ont notamment participé à l'initiative « Mettons la violence hors-jeu ». Toutefois, aucun de ces clubs n'est impliqué dans des initiatives environnementales spécifiques. Cette absence d'engagement est confirmée par Afrim Kas, qui a déclaré : « *Pour les stratégies environnementales, je n'en ai jamais entendu parler. Je ne saurais pas te dire s'il en existe une* ». Cela indique clairement que l'ACFF n'a pas encore lancé de programme environnemental destiné aux clubs bruxellois.

g) Actions autonomes des clubs

Les initiatives environnementales autonomes varient considérablement parmi les clubs interviewés et dépendent souvent des communes qui possèdent les terrains ou complexes sportifs. Par exemple, les clubs d'Etterbeek et du Femina White Star bénéficient déjà de certaines mesures comme l'utilisation d'éclairage LED et de panneaux solaires, rendues possibles grâce aux investissements des communes d'Etterbeek et de Woluwe.

En outre, des actions telles que l'installation de cendriers à Etterbeek et au White Star Fémina, ainsi que la mise en place d'une fontaine à eau dans ce dernier, illustrent l'engagement de ces clubs. D'autres clubs ont également mis en œuvre des initiatives mineures concernant le transport ou la gestion de leur équipement.

Cependant, ces initiatives restent très limitées et ne sont pas obligatoires. L'impact environnemental n'est pas encore une priorité pour les clubs de football amateur à Bruxelles.

Concernant les projets futurs des clubs, aucun des clubs interviewés n'a de plans spécifiques en cours, à l'exception d'Etterbeek, qui prévoit de renouveler et d'agrandir ses vestiaires. Toutefois, ce projet n'a pas pour objectif de réduire l'impact environnemental. Bien que les clubs reconnaissent la nécessité d'améliorer leur performance environnementale à l'avenir, aucun projet immédiat ou détaillé n'est actuellement prévu pour renforcer leurs initiatives écologiques.

8. Les défis et les besoins des clubs de football amateur à Bruxelles

Les clubs de football amateur à Bruxelles font face à des défis variés en matière de durabilité et de gestion des ressources. D'une part, les besoins et attentes spécifiques des clubs en matière de soutien environnemental sont révélés par les entretiens réalisés. Ces clubs, confrontés à des infrastructures vieillissantes et à des contraintes financières, expriment un besoin croissant d'accompagnement pour améliorer leur impact environnemental tout en gérant leurs ressources limitées. D'autre part, des défis spécifiques, tels que le manque de sensibilisation et la difficulté de coordonner des projets communs, mettent en évidence la nécessité d'une approche stratégique coordonnée. Cette analyse met en lumière les obstacles rencontrés et la nécessité pour l'ACFF de développer une stratégie globale pour guider et soutenir les clubs vers une amélioration durable et collaborative de leur impact environnemental.

8.1 Identification des besoins et des attentes des clubs amateur bruxellois

À la suite des interviews réalisées dans cette enquête, il est apparu que les clubs de football amateur à Bruxelles présentent plusieurs besoins et attentes spécifiques. En matière de durabilité et d'écologie, il ressort que tous les clubs ont des préoccupations similaires. Ce thème est particulièrement pertinent dans le contexte actuel, marqué par une urgence croissante de réduire l'impact environnemental global. Cependant, ce sujet demeure encore mal compris et peu maîtrisé par de nombreuses personnes et organisations, y compris dans le football amateur bruxellois.

a) Calcul d'impact et formations

Les interviews ont montré que de nombreux clubs ont besoin d'un soutien pour réduire leur impact environnemental. La plupart des clubs souhaitent obtenir des calculs précis de leurs émissions de CO2 et, par conséquent, de leur impact environnemental. Cette nécessité est confirmée par Sébastien Lechien, qui déclare : « *Le principal défi est de déterminer où le club consomme le plus d'énergie. Quels sont les postes les plus énergivores ? Quel est notre impact global ? Ce sont des aspects que nous ne savons pas mesurer ou évaluer pour de petits clubs comme le nôtre* ».

En outre, les clubs manquent de connaissances en matière de durabilité et d'écologie, et nécessitent des sessions d'information pour mieux comprendre ces enjeux. Comme le souligne Emmanuel Kanyinda Kashila, « *En matière de durabilité, mes connaissances sont encore très limitées, et les autres dirigeants du club se trouvent dans la même situation* ».

En conclusion, ces clubs recherchent un accompagnement à long terme pour améliorer leur durabilité et gérer plus efficacement leur impact environnemental.

b) Rénovation des infrastructures

Il existe également un besoin persistant en matière de rénovation des infrastructures. Les terrains synthétiques, souvent surutilisés par les clubs de football amateur (qui disposent généralement d'un seul terrain), se détériorent rapidement, entraînant des besoins réguliers en matière de rénovation. Par exemple, les clubs d'Etterbeek ou celui du Femina White Star Woluwe, mentionnés dans les interviews, ont récemment vu rénové leur terrain synthétique en 2020, après de longues années de négociations avec la commune. La commune d'Etterbeek prévoit également d'agrandir les vestiaires du club pour mieux répondre à la forte croissance du nombre de participants au football.

Ce besoin s'étend également à la construction d'infrastructures durables destinées à réduire l'impact environnemental des clubs utilisant les complexes sportifs. La mise en place de telles rénovations nécessite l'engagement des autorités communales en collaboration avec la ville de Bruxelles, et implique des années de négociations entre les différentes parties concernées.

c) Financement & sponsors

De plus, en général, les clubs dépendent largement des sponsors qui investissent dans le club. La viabilité financière des clubs repose principalement sur ces soutiens, ainsi que sur les recettes des matchs et les ventes à la buvette, bien que ces dernières jouent un rôle secondaire. Pour garantir leur survie financière, les clubs ont besoin de ressources suffisantes pour couvrir leurs charges, qui incluent les coûts liés à l'eau, à l'électricité, au paiement des formateurs, aux amendes administratives, et bien d'autres dépenses. Cette préoccupation financière est une préoccupation majeure qui impacte tous les clubs ayant été interviewés.

Cette préoccupation englobe également la mise en œuvre de nouvelles initiatives visant à réduire l'impact environnemental des clubs. Tous les clubs interviewés affirment qu'une aide financière est essentielle pour mener à bien ces projets. Noel Fauconnier souligne cette nécessité en déclarant : « *Comme je l'ai mentionné, nous aurions besoin de ressources financières pour renforcer les initiatives que nous souhaitons lancer. Depuis le COVID-19, la situation financière des clubs s'est détériorée, et nous ne disposons pas toujours des moyens nécessaires pour investir dans des initiatives environnementales* ».

Dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement, de formation, et de calcul de l'impact environnemental, une stratégie sera proposée, élaborée par l'ACFF en collaboration avec une organisation environnementale et l'entité communale concernée. Cette stratégie prendra également en compte les objectifs de développement durable abordés tout au long de ce mémoire. L'objectif principal est de réduire l'impact environnemental des clubs en s'appuyant sur les ODD.

8.2 Analyse des défis spécifiques rencontrés au sein des clubs de football amateur à Bruxelles

Les défis rencontrés par les clubs amateurs de Bruxelles, tels que révélés par les cinq interviews menées pour ce mémoire, sont cohérents avec leurs besoins exprimés. Ces enquêtes révèlent que les clubs doivent faire face à divers obstacles, que nous allons examiner ci-dessous.

- **Ressources financières limitées :**

La plupart des clubs interviewés rencontrent des difficultés liées à leurs ressources financières. Par exemple, le correspondant qualifié d'Etterbeek a mentionné : « *Il y a aussi un autre grand défi qui est de survivre financièrement* », tandis que le correspondant qualifié du Kosova Schaerbeek a précisé que « *Il y a donc un défi supplémentaire qui s'ajoute qui est de trouver un budget pour ces nouvelles initiatives* ».

Les clubs établissent des budgets au début de chaque saison pour couvrir des charges telles que l'électricité, l'eau, les formateurs et les joueurs de l'équipe première. Leurs principales sources de revenus incluent généralement les sponsors, les recettes des matchs et les ventes à la buvette.

Ces ressources financières étant souvent insuffisantes, il devient difficile pour les clubs de football amateur de lancer des initiatives visant à réduire leur empreinte écologique. Noel Fauconnier a également souligné ce point lors de son interview en affirmant : « *Je pense qu'on aurait besoin de ressources financières pour renforcer les initiatives qu'on pourrait lancer* ».

- **Manque de sensibilisation et de formation :**

D'après les interviews, les clubs ayant participé à cette étude soulignent un déficit de formation et de sensibilisation sur certains sujets. Comme exposé tout au long de ce mémoire, l'ACFF propose de nombreux projets et œuvre intensément pour sensibiliser les clubs à des questions telles que la discrimination, la violence, le racisme et l'inclusion. Ces initiatives sociales sont appréciables et constituent des projets importants.

Cependant, il semble qu'aucune formation ou sensibilisation spécifique sur la préservation de l'environnement ne soit actuellement disponible à Bruxelles. Des clubs, tels qu'Etterbeek, Uccle Leo Lions et le White Star Femina ont indiqué qu'aucun projet n'était en place à ce sujet et qu'ils manquaient souvent des connaissances nécessaires pour aborder la réduction de leur impact environnemental.

- **Rénovation constante des infrastructures :**

Les infrastructures des clubs de football à Bruxelles sont parfois très vieillissantes. C'est le cas du Stade Everois et du Kosova Schaerbeek. De nombreux autres clubs possèdent également des infrastructures vieillissantes et expriment le besoin de les rénover. Selon les interviews, Etterbeek a élaboré un plan pour agrandir ses vestiaires, tandis que les clubs d'Etterbeek,

d'Uccle Leo Lions et du White Star Fémina ont vu récemment rénové le terrain synthétique qu'ils exploitent.

Ces rénovations de grande envergure représentent souvent des investissements importants pour les entités communales qui gèrent les stades. La mise en œuvre de projets de modernisation, comme l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de récupération d'eau de pluie pour réduire l'impact environnemental, s'avère également complexe. Ces projets nécessitent non seulement l'autorisation des autorités communales, mais aussi des négociations longues et des financements élevés, ce qui complique leur réalisation.

- **Difficulté d'établir un projet commun :**

Les entretiens qualitatifs révèlent que chaque club de football amateur à Bruxelles a des besoins, attentes et spécificités uniques, ainsi que des infrastructures variées. Cette diversité rend difficile la mise en place d'actions environnementales communes.

Ainsi, il est essentiel que l'ACFF, l'organisme dirigeant le football amateur à Bruxelles, développe une stratégie globale. L'objectif de cette stratégie serait de coordonner les efforts de réduction de l'impact environnemental des clubs en fournissant des directives et des lignes directrices adaptées aux réalités de chaque club.

En conclusion, les clubs amateurs de football à Bruxelles font face à des défis quotidiens et expriment des besoins qu'ils souhaiteraient voir satisfaits. Il est évident que la viabilité financière est essentielle pour la plupart des projets sportifs dans la région. Néanmoins, les clubs montrent une volonté de réduire leur impact environnemental, à condition de bénéficier de formation, de soutien et d'aide financière.

La prochaine section de ce mémoire proposera des recommandations pour aider les clubs à diminuer leur impact environnemental et suggérera une stratégie pour répondre à leurs besoins.

9. Proposition de recommandations et stratégie

Pour répondre aux attentes, besoins et défis exprimés par les clubs interviewés, je propose une série de recommandations destinées à aider les clubs de football amateur de Bruxelles ainsi que les communes de Bruxelles à diminuer leur impact environnemental.

Parallèlement, il est essentiel que l'ACFF, en collaboration avec une association spécialisée, développe une stratégie commune. Cette stratégie visera à harmoniser les efforts des clubs afin qu'ils puissent ensemble réduire leur empreinte écologique de manière coordonnée.

De plus, les clubs professionnels, étant plus avancés dans le domaine de la durabilité, respectent déjà une stratégie établie par la fédération et mettent en œuvre de nombreuses initiatives environnementales. Ces exemples peuvent servir de modèle et être intégrés par les clubs de football amateur à Bruxelles pour améliorer leurs propres pratiques écologiques.

9.1 Recommandations pour les clubs amateurs

Les recommandations détaillées ci-dessous pour les clubs de football amateur à Bruxelles sont le fruit d'analyses menées à partir d'entretiens réalisés auprès de différents clubs bruxellois tels que le RRC Etterbeek, le White Star Fémina ou encore le FC Lions Leopold Uccle. Ces analyses visent à fournir des pistes concrètes aux clubs souhaitant réduire leur impact environnemental et leurs émissions de CO2.

S'inspirant des objectifs de développement durable en matière d'environnement, ces recommandations ont pour ambition de promouvoir des pratiques écoresponsables au sein des clubs de football amateur bruxellois. Leur mise en œuvre rigoureuse devrait permettre d'atteindre des résultats concrets en termes de durabilité et de protection de l'environnement.

En résumé, ces initiatives sont le résultat d'une étude approfondie sur le terrain. Elles offrent des solutions concrètes aux clubs pour réduire leur empreinte écologique, en phase avec les enjeux environnementaux actuels.

Mesures recommandées pour réduire l'impact environnemental des clubs de football amateur à Bruxelles :

a) Sensibilisation et formations :

- Organiser des journées de nettoyage :** mettre en place des journées de nettoyage dans le quartier ou un parc voisin pour sensibiliser les jeunes à l'environnement et les impliquer dans des actions concrètes en restant dans le cadre du football.
- Organiser des campagnes de sensibilisation :** mettre en place des formations ou des campagnes de sensibilisation pour les joueurs, parents, dirigeants et supporters sur les pratiques écologiques.

- **Organiser une journée de collecte des déchets à la mer** : le club de football pourrait organiser une journée d'excursion à la mer spécifiquement pour la collecte de déchets. Cette initiative renforcerait l'engagement écologique du club tout en sensibilisant les membres du club aux enjeux environnementaux. En impliquant les joueurs, les entraîneurs, les bénévoles et les supporters dans la préservation des écosystèmes côtiers, le club favoriserait non seulement la cohésion d'équipe, mais aussi une prise de conscience collective sur l'importance de la protection de notre environnement.

b) Gestion des déchets

- **Améliorer le tri des déchets** : il serait bénéfique pour les clubs d'utiliser des poubelles équipées de sacs de tri (bleu pour les plastiques et métaux, jaune pour le papier et le carton, blanc pour les autres déchets) plutôt que des sacs noirs pour faciliter le tri des déchets. Cette approche permettra d'optimiser le tri des déchets et de renforcer les pratiques de recyclage au sein du club.

- **Installation de cendriers** : bien que certains clubs, comme le White Star Fémina et le RRC Etterbeek, aient déjà initié cette démarche, d'autres clubs bruxellois n'ont pas encore adopté ces mesures. La recommandation de fournir des cendriers portables pour les parents et supporters, et/ou mettre en place des cendriers fixés sur les grillages pour limiter les déchets de mégots de cigarettes dans et autour du stade, pourrait être une bonne initiative.

- **Utiliser des contenants réutilisables et/ou recyclables** : opter pour des verres réutilisables ou recyclables et des contenants recyclables ou réutilisables pour les boissons, les frites, les hamburgers ... en particulier lors des événements à forte affluence.

- **Installer une fontaine à Eau** : proposer une fontaine à eau (comme c'est déjà le cas au FC Lions Uccle Leopold) fraîche et distribuer des gourdes réutilisables aux joueurs pour remplacer les bouteilles en plastique qui sont une source de déchets.

c) Gestions des énergies

- **Utiliser des thermostats programmables** : installer des thermostats pour réguler la température des infrastructures en fonction des horaires d'utilisation afin de mieux gérer la consommation d'énergie en hiver.

d) Gestion de l'eau

- **Installer une fontaine à eau** : installer des fontaines à eau fraîche dans les zones accessibles aux joueurs et supporters, et encourager l'utilisation de gourdes réutilisables.

- **Installer des économiseurs d'eau** : installer des économiseurs d'eau sur les robinets et les douches des vestiaires et des autres installations. Ces dispositifs permettent de réduire le débit d'eau tout en maintenant une pression suffisante.

- **Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion de l'eau** : mettre en place des campagnes de sensibilisation pour les joueurs, entraîneurs, et autres membres du club sur les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau.

e) Les transports

- **Organiser des « GREEN DAYS »** : encourager l'utilisation des transports en commun ou des modes de transport doux en organisant des journées dédiées où ces modes de transport sont privilégiés pour se rendre aux entraînements ou aux matchs.

- **Encourager le covoiturage** : les clubs de football bruxellois pourraient imposer aux équipes, ainsi qu'aux joueurs, parents, dirigeants et supporters, de privilégier le covoiturage pour se rendre aux entraînements et aux matchs. Cette démarche vise à réduire l'impact environnemental lié aux déplacements en diminuant le nombre de véhicules utilisés.

- **Promotion des moyens de transports durables à Bruxelles** : imposer l'utilisation des transports en commun, ainsi que la marche et le vélo, pour les déplacements lors des matchs ayant lieu à Bruxelles. Cette initiative vise à limiter l'impact environnemental des déplacements en réduisant l'utilisation des véhicules personnels.

f) Achats & logistique écoresponsable

- **Collaborer avec des fournisseurs écoresponsables** : travailler avec des fournisseurs qui fabriquent des équipements et des ballons à partir de matériaux recyclables.

- **Optimiser les commandes** : regrouper les commandes pour réduire le nombre de livraisons et optimiser les quantités commandées.

- **Choisir des fournisseurs locaux** : collaborer avec des équipementiers locaux pour réduire les distances de livraison et soutenir l'économie locale.

9.2 Recommandations pour les communes & Bruxelles Capitale

Les interviews réalisées auprès des cinq clubs ont souligné le rôle essentiel des communes et de la ville de Bruxelles-Capitale dans la réduction de l'impact environnemental des complexes sportifs. Il est impératif que les communes collaborent avec la ville pour diminuer l'empreinte écologique de ces installations.

Par exemple, Etterbeek a investi dans l'éclairage LED, et Woluwé-Saint-Lambert a installé des panneaux solaires. Ces initiatives démontrent l'impact positif que les communes peuvent avoir. À la lumière de ces observations, je vais proposer plusieurs recommandations que les communes pourraient mettre en œuvre pour renforcer leur contribution à la durabilité environnementale.

a) Gestions des énergies

- **Passer aux éclairages LED** : bien que coûteux, installer des éclairages LED pourrait être utile pour réduire l'impact environnemental des complexes sportifs qui n'en disposent pas encore.
- **Opter pour un fournisseur d'énergie verte** : les communes de Bruxelles pourraient envisager de passer par un fournisseur d'énergie verte. En choisissant de l'électricité produite à partir de sources renouvelables telles que l'éolien, le solaire ou l'hydroélectrique, elles contribueraient significativement à réduire leur empreinte carbone.
- **Installation de panneaux solaires** : les communes de Bruxelles pourraient envisager d'installer des panneaux solaires sur les toits dans les infrastructures de football. Bien que certaines communes, telles qu'Etterbeek et Woluwe Saint-Lambert, aient déjà franchi le pas en adoptant cette démarche, d'autres communes bruxelloises n'ont pas encore fait ce choix. Installer des panneaux solaires permettrait de produire de l'électricité renouvelable, de réduire les émissions de CO2 et de diminuer les coûts énergétiques.

b) Gestion de l'eau

- **Mettre en place un système de récupération d'eau de pluie** : bien que coûteux et complexe à mettre en place, les communes de Bruxelles pourraient envisager d'installer un système de récupération et de traitement de l'eau de pluie pour des usages non-potables, comme l'irrigation des terrains ou le nettoyage des installations. Si l'eau de pluie doit être utilisée pour les douches, elle doit être soigneusement filtrée et traitée pour garantir qu'elle répond aux normes sanitaires. Cette démarche peut contribuer à la durabilité tout en réduisant les coûts liés à l'eau potable.

c) Infrastructures durables

- **Espaces verts** : les différentes communes pourraient intégrer des espaces verts autour des terrains pour favoriser la biodiversité, réduire les îlots de chaleur urbains, et améliorer la qualité de l'air.
- **Adopter des matériaux et des techniques respectueux de l'environnement** : les entités communales devraient choisir des matériaux comme les briques recyclées, le béton à faible émission, et le bois certifié pour construire des bâtiments plus écologiques. Elles devraient également installer une bonne isolation pour réduire la consommation d'énergie et opter pour des revêtements de sol durables, comme le caoutchouc recyclé ou des matériaux naturels, pour rendre les infrastructures plus respectueuses de l'environnement.
- **Rénover et entretenir de manière responsable** : lors des rénovations, les communes devraient privilégier des techniques écologiques comme la réutilisation des matériaux et l'amélioration de l'efficacité énergétique. En parallèle, mettre en place une maintenance préventive pour prolonger la vie des installations et éviter des réparations coûteuses et énergivores.

d) Transport

- **Stationnement et Transport Durable** : une solution communale pourrait être l'aménagement des espaces pour vélos et encouragement de l'utilisation des transports en commun. Les communes pourraient également offrir des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques si possible.

9.3 Intégration de bonnes pratiques observées dans des clubs professionnels belge

Comme analysés précédemment dans ce mémoire à partir de la recherche documentaire, tous les clubs de la Jupiler Pro League lancent des initiatives visant à réduire leur impact environnemental. Toutefois, certaines de ces initiatives sont trop coûteuses et adaptées à des infrastructures de grande envergure, ce qui les rend difficiles à utiliser pour les clubs de football amateur. Par exemple, des projets comme la poubelle intelligente à Sclessin ou le programme de reforestation de l'Union Saint-Gilloise, bien qu'efficaces pour les clubs professionnels, sont compliqués à mettre en place pour les clubs amateurs en raison de leur coût élevé et de leur complexité. Ces initiatives, bien qu'exemplaires, ne sont pas toujours réalisables à l'échelle des clubs amateurs, qui nécessitent des solutions plus adaptées à leur taille et à leurs ressources.

D'autre part, certains projets peuvent être adaptés et réalisés à une échelle plus réduite. Ces initiatives sont des bonnes pratiques observées dans les clubs professionnels et contribuent à diminuer l'impact environnemental de chaque club. Par exemple, les « cendriers-vote » mis en place à Sclessin pourraient également être introduits à Etterbeek, au FC Lions Uccle Leopold, au White Star Fémina Woluwé et dans d'autres clubs. De plus, l'Union Saint-Gilloise offre un parking sécurisé pour les supporters venant à vélo, une initiative qui pourrait être adaptée à plus petite échelle avec la création de parkings pour vélos près des terrains des clubs amateurs. Par exemple, la commune d'Etterbeek pourrait envisager d'élargir son "parking vélo" pour permettre d'accueillir davantage de vélos, car l'actuel est assez petit et limite le nombre de places disponibles à proximité du stade. De plus, Anderlecht utilise des verres réutilisables dans ses installations ainsi que dans les commerces et cafés voisins, un projet ambitieux qui implique une collaboration avec la commune et les commerçants locaux pour réduire l'impact environnemental. Cependant, les clubs de football amateur à Bruxelles pourraient également adopter des verres et contenants réutilisables pour servir des boissons et des collations, ce qui permettrait de mettre en œuvre une solution similaire à une échelle plus modeste.

Enfin, les projets ne se limitent pas à ceux abordés dans la recherche documentaire. Il existe d'autres clubs professionnels en Belgique et, par conséquent, d'autres initiatives. Certaines de ces initiatives peuvent être trop coûteuses ou utopiques pour les clubs amateurs, tandis que

d'autres pourraient être adaptées avec succès à des clubs de moindre envergure. Quoi qu'il en soit, chaque action est essentielle pour réduire l'impact environnemental.

9.4 Développement d'une stratégie en collaboration avec l'ACFF adaptée aux clubs bruxellois

Les recommandations, bien qu'elles consistent en des initiatives modestes que chaque club amateur bruxellois peut mettre en œuvre, nécessitent de petits investissements et visent à réduire l'impact environnemental de chaque club. Cependant, ces gestes peuvent parfois sembler insuffisants pour provoquer un changement significatif et générer un impact positif notable. Par exemple, l'installation de cendriers dans tous les clubs amateurs de Bruxelles pourrait représenter un petit progrès, mais cette recommandation n'entraîne pas un changement majeur en soit.

De plus, les pratiques observées dans les clubs de football professionnel ne sont souvent pas adaptées aux clubs amateurs. Ces derniers ne disposent pas des mêmes ressources financières, matérielles ou connaissances en matière de durabilité, et ne bénéficient pas des mêmes aides de la fédération. On peut notamment évoquer la poubelle intelligente installée à Sclessin, qui pourrait représenter un investissement excessif pour un club amateur. Il apparaît donc clairement que certaines pratiques observées dans les clubs professionnels ne sont pas adaptées à la réalité des clubs amateurs.

Par ailleurs, une grande majorité des clubs interrogés, tels que le RRC Etterbeek, le Femina White Star Woluwe et les FC Lions Uccle Leopold, ne possèdent pas les ressources financières nécessaires pour lancer des projets d'envergure et manquent d'informations sur leur impact environnemental. Cette situation rend difficile, voire impossible, pour eux de quantifier leur impact écologique et de développer des projets adaptés à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, j'ai choisi de proposer une stratégie visant à répondre aux besoins des clubs de football amateur à Bruxelles. En effet, tous les clubs interviewés s'accordent à dire qu'il n'existe pas de stratégie environnementale proposée par l'ACFF spécifiquement pour les clubs de football amateur à Bruxelles. De plus, il est clair qu'il existe une demande de la part des clubs amateurs bruxellois pour une telle stratégie. Si l'ACFF mettait en place un label ou une stratégie adaptée, les clubs pourraient y adhérer plus facilement.

Cette stratégie devrait, par conséquent, être mise en œuvre par l'ACFF, qui supervise les clubs francophones, en collaboration avec une association bruxelloise engagée dans la protection de l'environnement et les entités communales qui, pour la plupart, possèdent les stades des différents clubs. Selon mes recherches, l'ACFF pourrait travailler en partenariat avec « Bruxelles Environnement » ou « Espace Environnement », deux organisations disposant des

compétences nécessaires pour aider les clubs amateurs bruxellois à réduire leur impact environnemental.

Dans cette perspective, nous examinerons et détaillerons une stratégie qui inclura plusieurs aspects, tels que la description et la mise en œuvre de la stratégie, les objectifs visés, ainsi que les bénéfices potentiels pour les clubs de football amateurs de Bruxelles souhaitant y participer.

Description et mise en œuvre de la stratégie

La stratégie ou le label « ÉcoGoal », soutenu par l'ACFF, « Bruxelles Environnement » ou « Espace Environnement », et les entités communales, a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser tous les membres d'un club de football — dirigeants, joueurs, parents et supporters — sur l'importance du changement écologique. En parallèle, elle vise à encourager les clubs de football amateurs bruxellois à réduire leur impact environnemental en améliorant la gestion des déchets, en optimisant la consommation d'énergie et d'eau, en développant des initiatives de déplacement durable, et en améliorant la gestion des équipements et des ballons.

À long terme, la mission est de réduire l'impact environnemental de 50 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La stratégie se déroulera en deux phases : la première sur une période de cinq ans, de 2025 à 2030, avec une évaluation annuelle pour la délivrance du label aux clubs participants. La deuxième phase commencera après 2030.

Au cours de la première phase, la stratégie sera également divisée en deux parties :

Dans un premier temps, l'ACFF, en collaboration avec l'association sélectionnée, devra réaliser une analyse de l'impact environnemental pour chaque club souhaitant participer à cette stratégie. Cette analyse permettra d'évaluer l'empreinte écologique de chaque club et d'identifier précisément les domaines nécessitant le plus d'attention et d'amélioration. Par exemple, le club d'Etterbeek, qui a été interviewé, pourrait nécessiter d'une aide particulière pour la gestion de ses déchets, tandis que le club du Femina White Star Woluwe pourrait avoir besoin de soutien pour optimiser sa gestion de l'eau. Cette première phase se concentrera exclusivement sur l'analyse des clubs afin de répondre de manière personnalisée aux besoins spécifiques de chacun.

Ensuite, après avoir réalisé l'analyse et identifié les postes à fort impact environnemental, diverses initiatives devront être mises en place pour réduire ces impacts. Ces initiatives seront sélectionnées en collaboration avec les parties impliquées. Chaque club pourra bénéficier d'une bourse annuelle maximale de 1 000 € pour financer ces initiatives, en partenariat avec l'ACFF et les autres parties prenantes.

Cette bourse pourra être renouvelée chaque année, sous réserve que le club obtienne le label « ÉcoGoal ». Pour cela, les initiatives doivent être correctement mises en œuvre et l'impact environnemental doit avoir diminué conformément aux objectifs établis. Si un club ne reçoit pas le label, il ne percevra pas la bourse pour l'année suivante, mais continuera à bénéficier d'un accompagnement de la part de l'ACFF pour améliorer ses pratiques.

Les initiatives envisagées pourraient inclure :

- L'installation de poubelles pour le tri des déchets, car les clubs utilisent actuellement principalement des sacs noirs près des terrains.
- L'encouragement à passer des commandes en gros auprès des fournisseurs d'équipements et de ballons. L'ACFF pourrait soutenir les clubs dans l'amélioration de leur logistique afin de rendre ces processus plus efficaces et moins impactant pour l'environnement.
- L'installation d'une fontaine à eau afin que les joueurs puissent remplir leur gourde et pour éliminer l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique.
- L'installation de cendriers-vote ou de cendriers portables à proximité de la buvette ou du terrain pour éviter les déchets générés par les mégots
- L'utilisation des verres et de contenants réutilisables et/ou recyclables lors du service de boissons ou de denrées alimentaires.
- Une incitation à utiliser les modes de transport doux pour se rendre aux entraînements et aux matchs

De plus, pour renforcer l'engagement de tous les membres du club, l'ACFF, en collaboration avec l'association environnementale et les entités communales, organisera des formations et des campagnes de sensibilisation deux fois par an. Ces initiatives visent à sensibiliser parents, joueurs, dirigeants et supporters à l'importance de réduire l'impact environnemental, tant dans le cadre du football que dans leur vie quotidienne. En outre, l'ACFF pourrait proposer aux clubs des excursions à travers la Belgique et des journées de nettoyage dans les communes pour collecter des déchets. Ces activités auront pour but de sensibiliser les jeunes joueurs et les parents à l'importance de la protection de l'environnement et d'encourager une implication active dans la démarche écologique.

Objectifs de la stratégie pour les clubs de football amateur bruxellois :

- **Assurer une meilleure gestion des déchets produits par chaque club** : cet objectif est essentiel pour réduire les déchets et promouvoir le recyclage et la gestion durable des ressources au sein des clubs.
- **Augmenter l'implication et conscientiser les dirigeants/joueurs/parents/supporters au respect de l'environnement via des formations et campagnes de sensibilisation** : la sensibilisation et la formation sont cruciales pour créer une culture de durabilité et garantir que tous les membres du club comprennent et soutiennent les initiatives environnementales.

- **Réduire progressivement l'impact environnemental des clubs sur le long terme** : cet objectif met l'accent sur une approche progressive et durable, permettant aux clubs de mettre en œuvre des changements à un rythme réaliste tout en visant des améliorations continues.
- **Réalisation d'une analyse des émissions de CO2 et de l'impact environnement pour chaque club participant** : mesurer l'empreinte écologique de chaque club est fondamental pour identifier les domaines nécessitant des améliorations et pour suivre les progrès réalisés.
- **Fournir une aide financière au club pour assurer la bonne réalisation de la stratégie au sein du club** : l'allocation de ressources financières est essentielle pour permettre aux clubs de mettre en œuvre les initiatives de la stratégie, en particulier pour les clubs qui pourraient avoir des contraintes budgétaires.
- **Développer des initiatives de mobilité durable** : favoriser des pratiques telles que le covoiturage, l'utilisation des transports en commun ou des solutions de transport plus écologiques pour les déplacements liés aux activités sportives.
- **Optimiser la consommation d'énergie** : encourager les clubs à adopter des pratiques énergétiques efficaces, comme l'utilisation d'équipements écoénergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures sportives.
- **Favoriser les projets communautaires écologiques** : encourager les clubs à participer à des projets environnementaux locaux, comme des actions de nettoyage de quartiers ou des initiatives de jardinage urbain, pour renforcer leur engagement envers la communauté.
- **Évaluer régulièrement les progrès et ajuster les stratégies** : mettre en place un système de suivi régulier des progrès des clubs et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et des nouvelles opportunités identifiées.
- **Amélioration des pratiques logistiques** : en ajustant les niveaux de stock pour éviter le gaspillage et en améliorant la coordination avec les fournisseurs, le club réduit son impact environnemental tout en assurant des livraisons plus fiables et moins perturbantes pour ses activités.

Avantages de la stratégie pour les clubs de football amateur bruxellois :

- **Accompagnement personnalisé à long terme** : l'association, en collaboration avec l'ACFF, évaluera l'empreinte environnementale de chaque club et proposera des recommandations spécifiques et adaptées pour réduire cette empreinte de manière efficace.
- **Outil de calcul des émissions de CO2 et d'impact** : l'ACFF et l'association fourniront aux clubs amateurs un outil pour mesurer leurs émissions de CO2 et leur impact environnemental, facilitant ainsi le suivi et l'amélioration continue.
- **Support financier pour les initiatives** : des ressources financières seront allouées pour aider à la mise en œuvre des initiatives de la stratégie, permettant aux clubs de financer les projets écologiques.
- **Sensibilisation et formation** : des formations et des campagnes de sensibilisation seront proposées aux dirigeants, joueurs, parents et supporters des clubs, afin de promouvoir une meilleure conscience environnementale.

- **Obtention du label « ÉcoGoal »** : un label « ÉcoGoal » sera attribué aux clubs qui démontrent un engagement significatif envers la stratégie après une évaluation, certifiant leur participation et leurs efforts en matière de durabilité.
- **Réduction des coûts opérationnels** : l'optimisation des ressources et la mise en œuvre de pratiques plus durables (comme l'économie d'énergie et la gestion des déchets) peuvent entraîner des économies sur les coûts de fonctionnement.
- **Développement de compétences et de connaissances** : les formations et les ressources mises à disposition peuvent enrichir les compétences des dirigeants et des bénévoles en matière de gestion durable.
- **Amélioration de l'image et de la réputation du club** : adopter des pratiques écologiques peut valoriser l'image du club, attirer de nouveaux membres et sponsors qui partagent ces valeurs.
- **Optimisation de la chaîne logistique** : l'optimisation de la logistique permet au club de réduire son impact environnemental tout en améliorant l'efficacité opérationnelle et en réalisant des économies financières.

En conclusion, la stratégie « ÉcoGoal » est conçue pour répondre aux besoins spécifiques des clubs de football amateurs bruxellois, comme l'ont souligné tous les clubs interrogés. En mettant en œuvre des initiatives adaptées, telles que l'optimisation de la gestion des stocks, la réduction des déchets, et l'encouragement de la mobilité durable, cette stratégie permettra aux clubs de réduire significativement leur impact environnemental. Le soutien financier, les outils de mesure, et les formations proposées faciliteront cette transition, tout en renforçant la conscience écologique au sein des clubs. À long terme, cette approche aidera non seulement à diminuer les coûts opérationnels et à améliorer l'image des clubs, mais aussi à instaurer une culture de durabilité dans le football amateur à Bruxelles.

Conclusion

En conclusion, les clubs amateurs de football à Bruxelles sont confrontés à des défis importants en matière de réduction de leur impact environnemental, et leurs besoins en ce domaine sont encore largement insatisfaits. La viabilité financière demeure un facteur crucial pour la plupart de leurs projets, mais il est également clair qu'une volonté existe de diminuer cet impact environnemental, à condition de recevoir une formation adéquate, un accompagnement et un soutien financier.

Ce mémoire avait pour objectif d'explorer les opportunités pour aider ces clubs à réduire leur empreinte écologique, en ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Pour ce faire, j'ai commencé, dans un premier temps, par définir les concepts clés afin de les rendre accessibles, puis j'ai analysé les accords internationaux tels que le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris pour obtenir une vue d'ensemble des efforts mondiaux en matière de réduction des émissions de CO₂ et de protection de l'environnement. Cette analyse m'a permis de mieux comprendre les objectifs à long terme des institutions internationales.

En parallèle, une évaluation des conséquences du réchauffement climatique et de l'impact environnemental du football a été réalisée, avec un focus sur la FIFA et son rôle dans les accords mondiaux. J'ai également détaillé les Objectifs de Développement Durable, en mettant l'accent sur les objectifs environnementaux, et examiné le rôle de l'UEFA pour comprendre comment le football européen s'intègre dans ces objectifs. Une analyse de l'engagement de la Belgique et de la région de Bruxelles-Capitale a complété cette vue d'ensemble.

Il ressort de cette analyse que la FIFA et l'UEFA ont élaboré leurs propres stratégies environnementales et mettent en œuvre diverses initiatives pour minimiser leur impact environnemental à long terme. Les objectifs fixés par ces fédérations sont en accord avec ceux proposés par les Nations Unies, indiquant un engagement significatif du football mondial et européen vers une contribution positive à l'environnement. De plus, la Belgique et la région de Bruxelles-Capitale sont également fortement impliquées dans la réalisation de ces objectifs, avec des stratégies et des projets en place pour atteindre les cibles fixées par les Nations Unies.

Ensuite, l'implication environnementale de l'ACFF, qui gère les clubs amateurs bruxellois, a également été évaluée. Il ressort que, bien que les fédérations internationales et européennes soient engagées dans la transition écologique, l'ACFF semble légèrement en retard, avec peu d'initiatives environnementales, surtout pour les clubs bruxellois.

De plus, les recherches documentaires ont révélé un manque d'informations concrètes sur les initiatives environnementales dans le football amateur belge. Les interviews menées ont confirmé que les clubs bruxellois ne tiennent pas encore compte de la durabilité dans leur fonctionnement, privilégiant les résultats sportifs et financiers. Les clubs ont exprimé leur volonté de changer si des formations appropriées, un accompagnement continu, un soutien financier et une stratégie claire étaient fournis.

Enfin, les clubs amateurs de Bruxelles ne sont pas encore engagés dans des pratiques de durabilité et manquent souvent de connaissances sur le sujet. Ce mémoire propose des recommandations pour aider les clubs à réduire leur impact environnemental et atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies. Une stratégie a également été développée pour guider l'ACFF et les clubs dans cette démarche.

Il est encourageant de constater que des initiatives simples, en partenariat avec l'ACFF, pourraient avoir un impact significatif sur l'environnement. Bien que la prise de conscience commence à émerger, il n'est pas encore trop tard pour agir. Si les clubs amateurs de Bruxelles unissent leurs efforts sous une stratégie commune, ils peuvent contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique, réduire les émissions de CO2 et minimiser leur impact environnemental. Il est donc essentiel d'exploiter les valeurs fondamentales du football, telles que la solidarité et la collaboration, pour faire face à ces défis globaux.

Bibliographie

14-09-2020+PPS+ACFF+2020-2024+VF.pdf. (s. d.). Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse

https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/acff/Doc/ACFF/Plan_politique_sportive/14-09-2020+PPS+ACFF+2020-2024+VF.pdf

083a4d43-9d2a-49f6-9371-cbfd4b61de32_en.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse

https://climate.ec.europa.eu/document/download/083a4d43-9d2a-49f6-9371-cbfd4b61de32_en

2023-07-2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf. (s. d.). Consulté 6 août 2024, à l'adresse

<https://bdf.belgium.be/resource/static/files/international-conventions/SDGs/2023-07-2eme-rapport-national-volontaire-de-la-belgique-odd.pdf>

02598-GUIDE-ClubPlusPropre-DOUBLE-V150.pdf. (s. d.). Consulté 3 août 2024, à l'adresse

<https://rgs69.be/wp-content/uploads/2023/02/02598-GUIDE-ClubPlusPropre-DOUBLE-V150.pdf>

240316+-Statuts+ACFF.pdf. (s. d.). Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse

<https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/acff/Doc/ACFF/Statuts%26R%C3%A8glements/240316+-Statuts+ACFF.pdf>

02072021_Rapport_Dereglement-

climatique_le_monde_du_sport_a_plus_2_et_4_degres_WWF_France_4.pdf. (s. d.).

Consulté 5 août 2024, à l'adresse https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-07/02072021_Rapport_Dereglement-climatique_le_monde_du_sport_a_plus_2_et_4_degres_WWF%20France_4.pdf

20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf. (s. d.). Consulté 2 août 2024, à l'adresse https://sdgs.be/sites/default/files/content/VNR/20230817_vnr2023_brochure_fr_v5.pdf

ACFF. (s. d.-a). *Association des Clubs Francophones de Football.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.rbfa.be/fr/competitions/football-amateur/association-des-clubs-francophones-de-football>

ACFF. (s. d.-b). *Département FSR : Football Social Responsibility.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/clubs/departement-fsr-football-social-responsability>

ACFF. (s. d.-c). *Environnement | ACFF.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/fr/environnement>

ACFF. (s. d.-d). *Environnement—Greencoach : Le projet est lancé ! | ACFF.* Consulté 2 août 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/nouvelles/environnement-greencoach-le-projet-est-lance>

ACFF. (s. d.-e). *Gagnons du terrain.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/gagnons-du-terrain/departement-fsr-football-social-responsability/gagnons-du-terrain>

ACFF. (s. d.-f). « *GAGNONS DU TERRAIN* » : *Nouveau plan d'actions sociales de l'ACFF! | ACFF.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/nouvelles/gagnons-du-terrain-nouveau-plan-dactions-sociales-de-lacff>

ACFF. (s. d.-g). *Label Club Plus Propre : Devenez un club exemplaire sur la propreté ! | ACFF.* Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://www.acff.be/gagnons-du-terrain/departement-fsr-football-social-responsability/environnement/label-club-plus>

Baudelet, F. (2020). *Le développement de pratiques RSE au sein des clubs de football professionnel belge : Le cas du Sporting de Charleroi.* file:///Users/victor/Downloads/Baudelet_48641500_2020%20(1).pdf

Bodiguel, J. (s. d.-a). La consommation et la production durables. *Développement durable*.

Consulté 2 août 2024, à l'adresse

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/>

Bodiguel, J. (s. d.-b). Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. *Développement durable*. Consulté 2 août 2024, à l'adresse <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>

Bodiguel, J. (s. d.-c). Objectif de Développement Durable—Changements Climatiques.

Développement durable. Consulté 2 août 2024, à l'adresse

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>

Bodiguel, J. (s. d.-d). Objectif de Développement Durable—Energies fiables, durables et modernes pour tous. *Développement durable*. Consulté 2 août 2024, à l'adresse

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/energy/>

Bodiguel, J. (2015, septembre 25). Les Etats membres de l'ONU adoptent un nouveau programme de développement audacieux. *Développement durable*.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2015/09/25/les-etats-membres-de-lonu-adoptent-un-nouveau-programme-de-developpement-audacieux/>

Brunel, S. (2018). *Chapitre IV. Le développement durable, une ambition: Vol. 6e éd.* (p. 41-54). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/le-developpement-durable--9782130801573-p-41.htm>

Cassou, C., & Masson-Delmotte, V. (2023). 8. Quels sont les changements observés depuis 1850 ? In *Parlons climat en 30 questions* (p. 40-41). La Documentation française. <https://www.cairn.info/parlons-climat-en-30-questions--978211578067-p-40.htm>

climat.be. (s. d.). *Objectifs de réduction*. Klimaat | Climat. Consulté 5 août 2024, à l'adresse <https://climat.be/politique-climatique/internationale/accord-de-paris/objectifs-de-reduction>

Climat.be. (s. d.). *Objectifs de réduction*. Klimaat | Climat. Consulté 27 juillet 2024, à l'adresse <https://climat.be/politique-climatique/internationale/accord-de-paris/objectifs-de-reduction>

Collard, F. (2021). Les COP sur les changements climatiques. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2486-2487(1-2), 5-68. <https://doi.org/10.3917/cris.2486.0005>

Deloitte. (2023). *2023 Pro League Report*. <https://www.deloitte.com/be/en/about/press-room/pro-league-report-2023.html>

Désaunay, C. (2022). Introduction. *Informations sociales*, 206(2), 5-9. <https://doi.org/10.3917/ins.206.0005>

Devoteam. (s. d.). *Royal Belgian Football Association Customer Story*. Devoteam G Cloud. Consulté 28 juillet 2024, à l'adresse <https://gcloud.devoteam.com/success-stories/enabling-the-royal-belgian-football-association-to-get-a-true-360-view-of-its-customers/>

Dewez, V. (2019). *RÉDACTION : Philippe Mertens*.

Ecolosport. (2022, novembre 11). Changements climatiques : Quels impacts sur le football de demain ? *Ecolosport*. <https://ecolosport.fr/blog/2022/11/11/changements-climatiques-queles-impacts-sur-le-football-de-demain/>

Ep-2010-developpementdurableguide.pdf. (s. d.). Consulté 3 août 2024, à l'adresse <https://www.cultures-sante.be/wp-content/uploads/2023/11/ep-2010-developpementdurableguide.pdf>

Fédération Wallonie-Bruxelles. (2021). *Le Plan transversal de Transition écologique (2021—2026)—Portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles*. <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/plan-transversal-de-transition-ecologique-2021-2026>

wallonie-bruxelles.be/transition-ecologique-en-federation-wallonie-bruxelles/le-plan-transversal-de-transition-ecologique-2021-2026/

Fiche_thematique_odd.pdf. (s. d.). Consulté 2 août 2024, à l'adresse

https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_odd.pdf

FIFA. (2016). *La CCNUCC et la FIFA unissent leurs forces pour lutter contre le changement climatique.* <https://inside.fifa.com/fr/social-impact/sustainability/news/origin1904-p.cxm.fifa.com/la-ccnucc-et-la-fifa-unissent-leurs-forces-pour-lutter-contre-le-chang-2831395>

FIFA. (2021). *Stratégie de la FIFA pour le climat.* FIFA Publications.

<https://publications.fifa.com/fr/annual-report-2021/around-fifa/fifa-climate-strategy/FIFA-Climate-Strategy.pdf>

FIFA-Climate-Strategy.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse

<https://digitalhub.fifa.com/m/a6e93d3f1e33b09/original/FIFA-Climate-Strategy.pdf>

French_paris_agreement.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse

https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

Harlem Brundtland. (1987). *Définition—Développement durable | Insee.*

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>

InsideFifa. (2021). *COP26 : Le Président de la FIFA déterminé à lutter contre le changement climatique.* <https://inside.fifa.com/fr/about-fifa/president/news/origin1904-p.cxm.fifa.com/le-president-de-la-fifa-determine-a-lutter-contre-le-changement-climatique>

La commission européenne. (s. d.). *Les causes du changement climatique—Commission européenne.* Consulté 3 août 2024, à l'adresse https://climate.ec.europa.eu/climate-change/causes-climate-change_fr

L'Accord de Paris | CCNUCC. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse

<https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

Le Puill, G. (2016). À propos de l' accord sur le climat adopté à Paris. *La Pensée*, 386(2),

127-133. <https://doi.org/10.3917/lp.386.0127>

Lepage, A. (2024). *Foot et climat : Le bilan carbone du ballon rond.*

<https://www.sami.eco/blog/bilan-carbone-football>

Levy, T. (2022). *Dans quelle mesure les organisations sportives professionnelles jouent-elles un rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable : Analyse des cas de la RBFA et de l'UEFA.*

[file:///Users/victor/Downloads/LEVY_61561500%20\(3\).pdf](file:///Users/victor/Downloads/LEVY_61561500%20(3).pdf)

Maréchal, J.-P. (2016). L'Accord de Paris : Un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? *Géoéconomie*, 78(1), 113-128.

<https://doi.org/10.3917/geoec.078.0113>

Ministère de la transition écologique, C. général au développement. (s. d.). *L'Accord de Paris.*

Chiffres clés du climat. Consulté 5 août 2024, à l'adresse

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/17-laccord-de-paris.php>

Myclimate. (2022, décembre 8). *Connaissances climatiques.* <https://www.myclimate.org/fr-ch/sinformer/faq/faq-detail/quest-ce-que-le-protocole-de-kyoto/>

Nations Unies. (2022). *Les Nations Unies lancent l'initiative « Football for the Goals » |*

Couverture des réunions & communiqués de presse.

<https://press.un.org/fr/2022/pi2304.doc.htm>

Nations Unies, U. (s. d.). *Causes du changement climatique | Nations Unies.* United Nations;

United Nations. Consulté 3 août 2024, à l'adresse

<https://www.un.org/fr/climatechange/science/causes-effects-climate-change>

OMI. (s. d.). *Les objectifs de développement durable des Nations Unies*. Consulté 2 août 2024, à l'adresse <https://www.imo.org/fr/MediaCentre/HotTopics/Pages/SustainableDevelopmentGoals.aspx>

Oxfam, O. (2022, avril 13). Transition écologique : Définition et moyens d'actions. *Oxfam France*. <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>

Pro League. (s. d.-a). *La Pro League récompense les fonctionnements sociaux des clubs*. Consulté 1 août 2024, à l'adresse <https://www.proleague.be/fr/informations/de-pro-league-beloont-maatschappelijke-werkingen-clubs>

Pro League. (s. d.-b). *Mission & vision*. Consulté 1 août 2024, à l'adresse <https://www.proleague.be/fr/mission-and-vision>

Pro League. (s. d.-c). *PL_Plan d'action Stratégique FSR FR WEB.pdf*. Google Docs. Consulté 1 août 2024, à l'adresse https://drive.google.com/file/d/1HmG8bHvYRtpwg9bRy8O5hqC_U-voglhZ/view?usp=sharing&usp=embed_facebook

Pro League. (s. d.-d). *Pro League stelt maatschappelijkbeleidsplan*. Consulté 1 août 2024, à l'adresse <https://www.proleague.be/fr/informations/presentation-du-plan-strategique-football-and-social-responsibility-de-la-pro-league>

Pro League. (2022). *Les Nations Unies accueillent la Pro League dans le réseau de durabilité....* <https://www.proleague.be/fr/informations/les-nations-unies-accueillent-la-pro-league-dans-le-reseau-de-durabilite>

Rapport_de_durabilite_2021_FR.pdf. (s. d.). Consulté 29 juillet 2024, à l'adresse https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/social-projects/Rapport_de_durabilite%CC%81_2021_FR.pdf

Rapport de durabilité 2022 FR.pdf. (s. d.). Consulté 29 juillet 2024, à l'adresse
https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/social-projects/Rapport_de_durable%CC%81_2022_FR.pdf

RBFA. (s. d.). A propos de nous | Royal Belgian FA. Consulté 28 juillet 2024, à l'adresse
<https://www.rbfa.be/fr/propos-de-nous>

RBFA_annual_report_2022_FR.pdf. (s. d.). Consulté 7 août 2024, à l'adresse
https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/rbfa_knowledge_centre/RBFA_annual_report_2022_FR.pdf

Robert, C. (2020, octobre 5). *Entrée en vigueur symbolique de la 2e période d'engagement du Protocole de Kyoto...un jour avant sa fin.* Citepa.
https://www.citepa.org/fr/2020_10_a01/

Royal, S. (2018). *L'accord de Paris est la locomotive des ODD.* . France ONU.
<https://onu.delegfrance.org/Le-premier-point-c-est-que-l-accord-de-Paris-est-vraiment-la-locomotive-des>

RSCA. (s. d.-a). *La campagne de panneaux solaires est une réussite | RSC Anderlecht.* Consulté 1 août 2024, à l'adresse <https://www.rsca.be/fr/the-power-of-anderlecht>

RSCA. (s. d.-b). *Projets | RSC Anderlecht.* Consulté 1 août 2024, à l'adresse
<https://www.rsca.be/fr/rscaplus/projets>

RUSG. (s. d.). *Projets impact environnemental.* RUSG. Consulté 1 août 2024, à l'adresse
<https://rusg.brussels/fr/union-inspires/projets-impact-environnemental>

Service des données et études statistiques du ministère de la transition écologique. (2022). *Données clés. Chiffres clés du climat 2022.* <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/donnees-cles.php>

Standaert, W., Xiao, X., & Su, N. (s. d.). *The Royal Belgian Football Association : A World-Class Digital Strategy.*

Standard de Liège. (s. d.-a). *La Fondation du Standard de Liège | Standard de Liège*.

Consulté 1 août 2024, à l'adresse <https://standard.be/fr/la-fondation-du-standard-de-liege>

Standard de Liège. (s. d.-b). *Un Standard de Liège engagé et durable !* Standard de Liège.

Consulté 1 août 2024, à l'adresse <http://standard.be/fr/news/un-standard-de-liege-engage-et-durable>

Sudinfo. (2024, février 16). *Anderlecht réduit les déchets autour du Lotto Park en passant aux gobelets réutilisables*. sudinfo.be. <https://www.sudinfo.be/id793068/article/2024-02-16/anderlecht-reduit-les-dechets-autour-du-lotto-park-en-passant-aux-gobelets>

Tabau, A.-S. (2016). Évaluation de l'Accord de Paris sur le climat à l'aune d'une norme globale de transparence. *Revue juridique de l'environnement*, 41(1), 56-70.

UEFA. (s. d.). *La stratégie de l'UEFA : Unis pour réussir*. UEFA.com. Consulté 25 juillet 2024, à l'adresse <https://fr.uefa.com/about/what-we-do/our-strategy/>

UEFA. (2019, janvier 8). *L'UEFA*. UEFA.Com. <https://www.uefa.com/news-media/news/024d-0f8e66f2d86f-b5ee483f704a-1000--l-uefa/>

UEFA. (2021, décembre 17). *L'UEFA dévoile sa stratégie de durabilité axée sur les droits humains et l'environnement*. UEFA.com. <https://fr.uefa.com/news-media/news/0270-13faa03aa28e-d7678848b0b3-1000--l-uefa-devoile-sa-strategie-de-durabilite-axee-sur-les-dro/>

UEFA. (2022, juillet 6). *UEFA joins United Nations « Football for the Goals » initiative as inaugural member*. UEFA.Com. <https://www.uefa.com/news-media/news/0277-158f0f1a3cd0-cf3459f23a0c-1000--uefa-joins-united-nations-football-for-the-goals-initiative/>

Uefa_respect_report_22_23_fr.pdf. (s. d.). Consulté 26 juillet 2024, à l'adresse

https://editorial.uefa.com/resources/028a-1a4873f46100-449abc59adc8-1000/uefa_respect_report_22_23_fr.pdf

Uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf. (s. d.). Consulté 25 juillet 2024, à l'adresse

https://editorial.uefa.com/resources/0272-148d7ef2dd5d-bbcdd01b1bf1-1000/uefa_strength_through_unity_fr_low_res.pdf

UNFCCC. (s. d.). *What is the Kyoto Protocol ? | CCNUCC.* Consulté 5 août 2024, à l'adresse

<https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-kyoto-protocol/what-is-the-kyoto-protocol>

United Nations. (2016). *CCNUCC et la FIFA unissent leurs forces | CCNUCC.*

<https://unfccc.int/fr/news/ccnucc-et-la-fifa-unissent-leurs-forces>

URBSFA_Reglement_LIVRE_B.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse

https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_Reglement_LIVRE_B.pdf

URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_2_Organisation-de-la-Federation.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à l'adresse https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_2_Organisation-de-la-Federation.pdf

URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf. (s. d.). Consulté 5 août 2024, à

l'adresse https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_Reglement_Livre_B_Titre_7_Competitions.pdf

Verbeeren, C. (2023). *Comment le club de football de la Royale Union Saint-Gilloise peut-il améliorer son bilan carbone pour la saison 2023-2024 ?*

https://cataloguebibliotheque.ichec.be/doc_num.php?explnum_id=546

Vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf. (s. d.). Consulté 25 juillet 2024, à l'adresse https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/vnr_bijdrage_brussels_hoofdstedelijk_gewest.pdf

Waisman, H. (s. d.). *L'Accord de Paris sur le climat et les Objectifs de Développement Durable.*

Webfoot. (s. d.). *L'ACFF ou l'Association des Clubs Francophones de Football.* webfoot.be. Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://webfoot.be/fr/pages/18-acff/>

Wikipédia. (2024). Fédération internationale de football association. In *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=F%C3%A9d%C3%A9ration_internationale_de_football_association&oldid=216874657